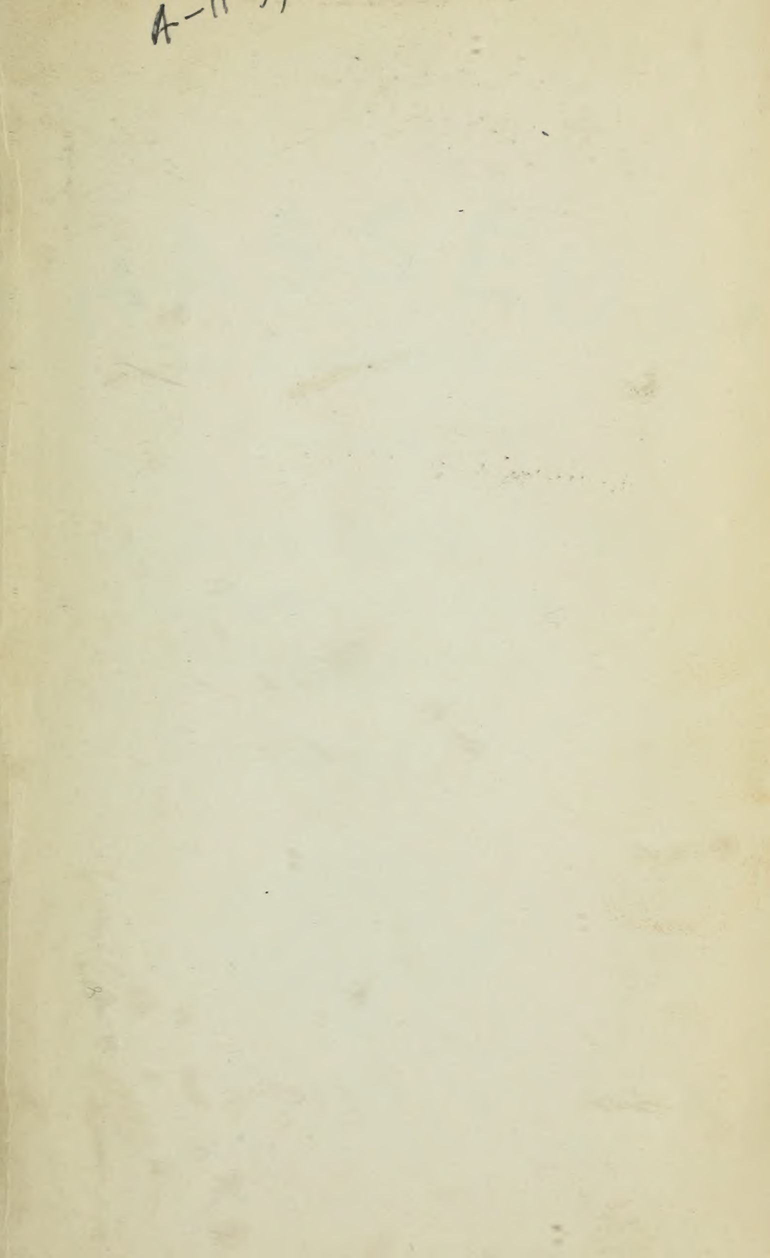




MANUEL

DU

CHASSEUR

par R. DUCHENE

Chasse au chien d'arrêt - Vénerie

Description des Armes

Loi sur la Chasse

PRIX :

3 fr 50 4 fr.



PARIS

DELARUE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

MANUEL ILLUSTRÉ

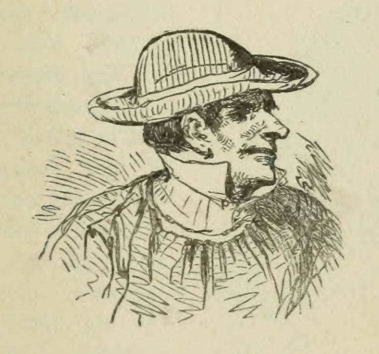
DU CHASSEUR

MANUEL ILLUSTRÉ

DU CHASSEUR

CONTENANT

Les lois sur la chasse — La description des armes
La fabrication des munitions
La chasse au chien d'arrêt — La vénerie, etc.



PARIS

H. DELARUE, LIBRAIRE-EDITEUR

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5



MANUEL
DU CHASSEUR

ARMES DE CHASSE

Du choix d'un fusil.



Les fusils à baguette ont fait leur temps, surtout depuis que les canons *choke-bored*, que l'on applique aux armes se chargeant par la culasse, sont venus donner à celles-ci les qualités de tir qui leur manquaient. Jusqu'alors on avait pu admettre, avec certains vieux chasseurs, que la portée du fusil à baguette était supérieure à celle du Lefaucheux.

Cet entêtement, aujourd'hui, n'a plus raison d'être ; et, s'il est encore des gens qui préfèrent le fusil se chargeant par la bouche. ils doivent avouer qu'ils cèdent à une vague préoccupation : l'économie.

En effet, cette arme coûte relativement moins cher que les plus ordinaires fusils à bascule, tels que les Lefaucheux, et le prix du coup de feu se trouve diminué de la valeur de la douille qu'ils nécessitent; mais une pareille considération, qui a son importance, je l'admets, n'est pas la seule que doive envisager le chasseur disposé à faire l'acquisition d'un fusil. Qu'il ne s'avise point, par exemple, de vouloir figurer dans une partie de chasse en ligne, où, sous peine de faire des mécontents, l'on ne doit pas rester en arrière. Pendant qu'il rechargera son fusil, opération que ses camarades exécuteront en marchant, il se laissera distancer, en compromettant peut-être le résultat d'une manœuvre bien combinée; ou bien, si la chasse s'arrêtait pour lui donner le temps d'achever son opération, il pourrait être sûr que plus d'un impatient ne lui pardonnerait pas le retard dont il serait cause.

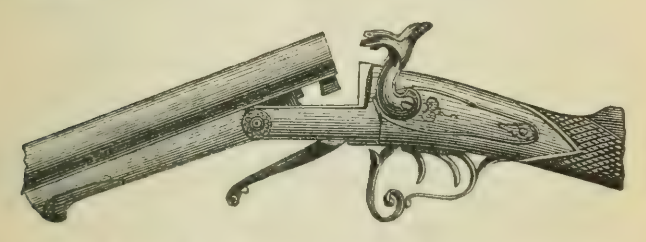
Les armes de chasse se chargeant par la culasse sont de deux sortes : les fusils pour cartouche *à broche* et les fusils *à feu central* ou *inflammation centrale.*

Auquel de ces deux systèmes faut-il accorder la préférence?

Ceci est une affaire de goût.

Il ne faut pas croire ce que disent certains armuriers, à savoir qu'on obtient plus de portée, plus de pénétration avec l'inflammation centrale, car l'*inflammation*, dans les cartouches à broche, se fait absolument au centre du culot, comme dans les douilles à feu central; mais celles-ci ont le grand avantage d'offrir moins de danger : — elles ne sau-

raient éclater en tombant, comme il arrive parfois aux cartouches à broche ; — elles se portent plus facilement et ne déchirent pas les poches ; — elles se retirent plus aisément du fusil, grâce à l'extracteur dont il est muni, et ne nécessitent plus de tire-cartouche ; — elles s'introduisent dans les chambres plus facilement que les cartouches *à broche*, dont la tige doit être placée dans son logement avant de fermer l'arme ; — enfin, le fusil à feu central est le plus récent, le plus perfectionné ; c'est celui qui se rapproche le plus de l'arme de guerre ; en un mot : c'est l'arme du *gentleman*, et, s'il coûte plus cher que l'autre, ce n'est pas sans raison.



Toutefois, il y a chez nous des préférences pour le *fusil à broche ;* cela s'explique naturellement par la facilité de se procurer partout des douilles pour ce genre de fusil, tandis que les munitions pour les armes à *feu central* sont encore peu répandues. Il est vrai que le fusil Lefaucheux, à peu d'exceptions près, est le seul système en usage dans notre pays, et que les détaillants de munitions en province n'ont guère eu jusqu'ici à se préoccuper que de s'approvisionner de douilles à broche. Mais cet état de choses disparaîtra bientôt forcément et les

possesseurs de fusils à inflammation centrale trouveront, avant peu, à se ravitailler, même dans les plus simples bourgades, puisque cet armement paraît, sans contredit, devoir se substituer à l'autre.



Il se passera en France ce que l'on a vu en Angleterre, où tous les fusils à broche, — non pas des Lefaucheux, car ce modèle n'a jamais été accueilli de l'autre côté du détroit, à cause de son armature entièrement métallique et non recouverte de bois, — ont fait place à des fusils à feu central, ce qui est bien la meilleure preuve des avantages de ces derniers et met à néant l'objection de cer-

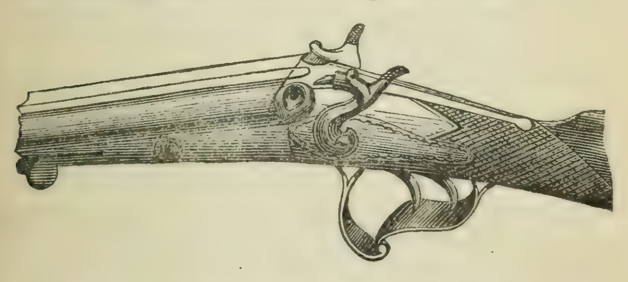


tains routiniers qui disent : « Avec ces armes, on « ne sait jamais si elles sont chargées ; on ne voit « rien à l'extérieur ; au lieu que la broche de la

« cartouche du Lefaucheux, étant toujours visible, « est un avertissement d'avoir à surveiller son fusil. »

On ne peut rien imaginer de plus spécieux qu'un tel langage.

Il n'est pas une seule arme de guerre, au monde, — et aujourd'hui toutes les puissances ont adopté la cartouche métallique, — qui utilise une munition avec broche ; aucun comité spécial n'a eu l'idée saugrenue de réclamer cette saillie comme un gage de sécurité. La meilleure garantie est de ne charger son arme qu'en entrant en chasse, et d'en sortir les cartouches dès que l'on s'arrête. C'est sitôt enlevé et si facilement remis en place, que l'auteur d'un accident, par suite de négligence à cet endroit, serait mille fois répréhensible.



Quoi qu'il en soit de fusils à broche ou de fusils à feu central, cela, nous le répétons, est *une affaire de goût*. Aux amateurs de choisir !

Le choix étant fait, l'important est de n'accepter une arme que si elle *tombe en joue toute seule*, pour ainsi dire. Il ne faut pas être obligé de *chercher* le but avec une arme de chasse ; il faut qu'en pointant un objet quelconque, le canon se trouve forcément bien dirigé vers cet objet, d'emblée, du premier

coup; c'est ainsi qu'on achète *un fusil qui tue.* Qu'on y fasse bien attention : il y a des fusils *qui ne tuent pas*... A combien de chasseurs arrive-t-il d'abattre tout ce qui passe de droite à gauche, et de manquer tout ce qui va de gauche à droite? C'est que leur fusil porte sa bouche à gauche, qu'il est mal fait et qu'il les *oblige* de tirer à gauche, malgré eux, lorsqu'ils lâchent vivement leur coup, sans avoir pris le temps de rectifier le pointage.

Pour essayer un fusil, on ne doit pas s'établir commodément devant une cible, en s'étudiant à bien viser, comme s'il s'agissait d'un concours à la carabine. — Non; on doit pirouetter, regarder de ci, de là ; puis, saisissant de l'œil le point à viser, épauler brusquement et tirer. Le coup ainsi *jeté* doit être bon, sinon le fusil ne convient pas et il en faut essayer un autre.

Seulement, on prendra garde de se méprendre :

Il arrive que l'on trouve à sa convenance la couche du fusil d'un ami ; on se hâte d'en indiquer les mesures ; on attache la plus grande importance à ce que toutes les dimensions en soient respectées, et la pente, pas plus que la longueur de la crosse, ne doit différer d'un millimètre. C'est compris ; la nouvelle arme est une copie rigoureusement exacte du modèle ; on la reçoit, et l'on demeure désappointé : — ce n'est plus du tout ça !

Voici pourquoi : lorsqu'on s'est engoué de la couche du fusil de son camarade, on était à l'ouverture de la chasse, vêtu d'une blouse ou d'une veste de toile laissant aux membres toute leur liberté ; tandis que maintenant, en plein hiver, le gros veston de drap, recouvrant un tricot, gêne les articu-

lations de l'épaule et du bras. Aussi la crosse paraît-elle plus longue, et elle l'est, en effet, de toute l'épaisseur des vêtements ; en outre, la détente semble trop éloignée, car le doigt ne l'atteint qu'avec difficulté parce que le bras ne peut pas se développer

La question du vêtement de chasse n'a pas encore, que je sache, été examinée à ce point de vue. C'est une étude à faire ; j'en laisserai le soin aux gens qui ont des loisirs.

Des calibres des fusils.

Il est des personnes peu familiarisées avec les termes d'armurerie, qui se trompent souvent lorsqu'elles fixent le calibre d'une arme. Elles croient, par exemple, que *calibre* 12 correspond à 12 *millimètres* de diamètre pour l'âme du canon.

Il devient utile de donner ici quelques indications à ce sujet.

Un fusil *calibre* 12 est celui pour lequel une livre de plomb donne *douze balles calibrées*. Avec une livre de plomb, on obtient *seize balles de calibre* pour le fusil calibre 16 ; — *vingt balles* pour le fusil calibre 20 ; — et *vingt-quatre* pour le calibre 24, etc.

On comprend, dès lors, que plus le calibre des fusils de chasse est numériquement élevé, moins le canon sera de fort calibre.

Il suffit d'avoir vu plusieurs fusils de calibres différents, et de connaître les diverses espèces de douilles à leur usage, pour ne pas s'y tromper.

Mais une nouvelle appellation a pris cours depuis que l'on fait des armes de très petit calibre. C'est

ainsi que les revolvers sont dénommés : calibres 7, 9, 12 MILLIMÈTRES ; et les carabines de tir, de concours, etc., calibres 6, 9, 10, 11 ou 12 MILLIMÈTRES.

Il ne faut donc pas confondre les *calibres de fusils de chasse* avec ceux des carabines, pistolets et revolvers, ces derniers *seuls* se chiffrant par MILLIMÈTRES.

Ces détails suffiront pour permettre à chacun de saisir la signification exacte du mot *calibre*, et rendront compréhensibles les explications qui vont suivre.

Le plus usité parmi les fusils à broche est le calibre 16. Sa portée normale est suffisante pour la chasse du gibier ordinaire, et son poids ne saurait incommoder le chasseur le moins robuste. Comme il est le plus répandu, on ne se verra pas exposé à manquer de cartouches lorsqu'on sera armé d'un fusil de ce calibre, car l'un ou l'autre des compagnons de chasse, mieux pourvu, pourra en céder, ce qui permettra de terminer agréablement la journée.

D'ailleurs, si l'on tient à avoir un fusil qui masse le plomb, pique bien et porte loin, on peut, sur commande spéciale, se faire établir un fusil dont le canon gauche, ou même les deux canons soient *choke-bored*, c'est-à-dire, construits de façon à donner tous ces avantages.

Le calibre 14 ne s'exécute plus. Les munitions de ce genre sont rares, sinon introuvables, et la différence de poids, du 14 au 12, était si peu appréciable que ce dernier calibre a été préféré avec juste raison ; aussi ne fabrique-t-on plus de fusils calibre 14, autrement que sur commande spéciale.

Le calibre 12 est l'arme de prédilection de tous

les chasseurs robustes. Il est plus lourd, mais il *garnit* si bien !

Jusqu'ici, ce calibre a été en usage dans les tirs aux pigeons, parce que l'importance des paris oblige les tireurs à se servir d'armes pouvant abattre ces oiseaux à de longues distances, et la vogue de ce gros calibre ne date en réalité que du jour où, dans ces réunions de tireurs émérites, on l'a vu presque exclusivement employé.

Du poids des fusils

Les poids moyens des fusils doubles, bien établis, sont respectivement : — de 3 kilogr. 250 gr. à 3 kilogr. 500 gr. pour le calibre 12 ; — de 2 kilogr. 750 gr. à 3 kilogr. pour le calibre 16 ; — de 2 kilogr. 500 gr. à 2 kilogr. 750 gr. pour le calibre 20 ; — de 2 kilogr. 250 gr. à 2 kilogr. 500 gr. pour le calibre 24 ; — de 2 kilogr. à 2 kilogr. 250 gr. pour le calibre 28.

On peut bien, à la rigueur, diminuer tous ces poids de quelques centaines de grammes, sans nuire à la solidité de l'arme ; et c'est une condition trop fréquemment imposée par certains chasseurs qu'épouvante la seule idée de la moindre fatigue, pour que cette catégorie de fusils légers, et néanmoins très sûrs, ne soit maintenant connue et classée comme les autres.

Mais, si ces fusils sont solides, on ne peut exiger d'eux un service normal comme tir ; parce que, sous peine de recul, il faut éviter d'en forcer la charge, et l'on doit, au contraire, la restreindre sensiblement.

La chose est trop notoire pour qu'il soit nécessaire de faire ici la théorie du recul des armes à feu et d'indiquer que l'agencement, le poids de la crosse, sa résistance au choc, doivent être en rapport avec le calibre et la charge.

Par son recul, une pièce d'artillerie de marine, avec sa charge habituelle, ferait voler en éclats l'affût d'une pièce de campagne. Toute proportion gardée, les résultats sont les mêmes pour les fusils dont le poids n'a pas été calculé, relativement au calibre, selon les règles tracées par l'expérience ; ils doivent repousser, à moins qu'on n'ait eu la précaution de modérer la charge et de la ramener à la limite convenable, laquelle, pour donner une entière satisfaction, devrait être, ordinairement, celle d'un calibre inférieur.

Il est donc préférable de s'armer d'un fusil calibre 20, plutôt que d'un 16 trop léger ; on obtiendra de meilleurs résultats. Si l'on ne peut porter un 12 étoffé, qu'on opte pour un 16, bien et solidement bâti ; l'un vaudra mieux que l'autre.

On ne saurait trop le répéter : une arme bien équilibrée et pesante, avec un canon bien épais, n'atténue pas seulement le recul ; elle le rend nul et permet d'employer telles charges que l'on préfère, selon les besoins, sans avoir à s'inquiéter d'autre chose que de ne pas exagérer le dosage au point de nuire à la bonne distribution du plomb.

Du canon de fusil choke-bored.

(TIRANT SERRÉ A LONGUE DISTANCE.)

L'importante découverte, se rapportant à ce nouveau mode de reforage des canons pour fusil de chasse, mérite une description détaillée.

Je me permettrai de faire remarquer, d'abord, que personne n'a encore su indiquer ce qu'est le *choke-bored*; personne ne lui a donné sa vraie dénomination française ; personne n'a su dire pourquoi ce canon tire plus serré que les autres.

Le canon *choke-bored* est FORÉ A RESSAUT, ce que les Anglais ont nommé mot à mot : *foré à choc*. Cylindrique jusqu'à quelques centimètres de la bouche, à cet endroit il devient brusquement conique, pour redevenir cylindrique vers son extrémité. Tel est le canon *choke-bored*, le vrai, le bon... Quelques armuriers, encombrés de vieux fusils, ont cru les améliorer en élargissant l'âme du canon, en arrière de la bouche ; ils y formaient *un œuf*, selon leur expression. Mais ce n'était là qu'un raccommodage plus funeste qu'utile ; en effet, loin d'améliorer le tir du fusil, il eut pour conséquence l'affaiblissement du canon à un endroit où, le plus souvent, il n'est déjà que trop mince, de sorte qu'après quelques éclatements et des essais, on dut abandonner l'*œuf*.

Il est impossible de corriger un canon de fusil qui n'a pas été, primitivement, disposé pour le *choke-bore* (forage à ressaut). Les parois n'en sont pas assez épaisses et le calibre en est toujours trop ouvert.

Il faut donc que le canon *choke-bored* (foré à ressaut) soit construit *ad hoc*. S'il n'est terminé au moyen d'un outillage spécial, très exact, il n'est pas digne du nom qu'on lui donne, car il ne possède aucun des mérites du vrai *choke-bored*.

Le tir des pigeons, ces oiseaux vivaces, se pratique à des distances variant entre 22 et 28 mètres. Pour que la pièce tombe sous le coup, je le répète, il faut nécessairement qu'elle soit criblée de plombs, surtout lorsqu'un vol rapide l'a fort éloignée du tireur, la décharge ne l'atteignant parfois qu'à 50, 60 ou 70 mètres.

La charge de plomb est limitée dans les concours. — En Angleterre, elle ne doit pas dépasser 1 once 1/8, soit environ 32 grammes 1/2, ce qui, en plombs n° 6 anglais, de 280 grains à l'once (28 grammes 35), donne une charge de 315 projectiles.

En France, cette charge peut s'élever jusqu'à 36 grammes et elle contient, en plombs n° 7, de Paris, qui sont exactement les mêmes que le n° 6 anglais, la quantité de 358 projectiles.

Eh bien, à 28 mètres, un bon fusil ordinaire, calibre 12, chargé à 35 grammes de plomb, soit 358 grains, en met dans une cible de 30 pouces anglais de diamètre (76 centimètres), et suivant l'espèce de bourres employées, de. . . . 105 à 145

Un fusil *choke-bored*, dans les mêmes conditions de. . . . . 290 à 314

Un fusil ordinaire, chargé à 50 grammes de plomb, soit environ 500 projectiles, en met de. . . . . 132 à 174

Un fusil *choke-bored* chargé de même. 360 à 402

Ces résultats représentent la moyenne de plu-

sieurs centaines de coups de fusil, tirés avec différentes armes. Ils prouvent jusqu'à l'évidence que le CLOSE-SHOOTING doit à son mode de reforage *choke-bored*, de tripler la quantité utile de plombs, aux bonnes distances ordinaires.

Des armes de chasse à canon rayé.

Beaucoup de chasseurs tirent le sanglier, le loup, le cerf, avec des armes à canon lisse, chargées à balle. C'est dangereux ! Il y a danger, en certains cas, pour le tireur lui-même ; en effet, s'il ne peut compter sur la précision de son fusil, il se trouve désarmé en cas de retour offensif de la bête ; en outre, le danger est continuel, incessant pour ses compagnons de chasse, qu'il tient exposés aux funestes effets du ricochet de ses balles rondes.

La plupart des chasseurs ne possèdent qu'un fusil ordinaire et sont forcés de s'en servir tel quel, lorsque l'occasion se présente pour eux de tirer sur un grand fauve. On ne saurait évidemment leur faire un crime de n'être pas armés plus sérieusement; mais il est bien permis de souhaiter qu'en pareil cas il ne soit fait usage que d'armes à canon rayé, de grande précision.

Que de fois on manque le but, et à quels écarts extraordinaires une balle sphérique, rencontrant un obstacle, n'est-elle pas sujette ! Elle peut revenir en arrière, se porter à droite ou à gauche, monter, descendre ; de là tant d'accidents dans ces sortes de chasses. L'arme rayée, avec balle cylindro-conique, offre bien moins de danger. Premièrement, elle porte bien la balle, ce que font irrégu-

lièrement les fusils lisses; en second lieu, si le projectile touche un objet quelconque, il y pénètre, s'y attache; ou bien, si ce corps est trop dur, la balle s'aplatit; ou bien encore, obéissant à son impulsion giratoire, elle suit une ligne droite, dans le sens de l'angle de réflexion, mais sans pouvoir revenir sur elle-même comme la balle sphérique.

Est-il besoin d'insister sur tout cela?

Les qualités supérieures du canon rayé, pour le tir à balle, sont incontestées comme elles sont incontestables; à preuve : quel est le chasseur, si habitué qu'il soit à affronter le sanglier avec son fusil lisse, qui ne s'empresserait de l'échanger contre une bonne carabine s'il devait, au lieu d'un cochon, pas toujours méchant, rencontrer un lion, un tigre, une panthère, ou même un ours?

Non, je n'admets pas qu'il puisse y avoir des champions du fusil lisse pour le tir à balle; et, si cette arme est encore assez répandue, c'est qu'on y regarde à deux fois avant de se payer une carabine dont on a peu l'occasion de se servir.

Soit; voilà une raison. Mais, sans faire l'acquisition d'une arme spéciale pour la chasse de la grosse bête, pourquoi, lorsqu'on achète une arme de chasse, ne pas préférer un fusil ayant un canon rayé de rechange? Il en coûte si peu de commander en plus à l'armurier, en même temps que son fusil, un canon supplémentaire s'adaptant à la même monture; on obtient ainsi deux armes ayant la même couche, et cela, pour une différence de prix insignifiante.

Je connais de grands chasseurs encore plus positifs; ils font enfermer dans la même boîte quatre

canons doubles s'adaptant sur la crosse du même fusil.

L'un de ces canons est *choke-bored* des deux coups; il leur sert pour la chasse aux canards. Le deuxième est *choke-bored* du coup gauche seulement; c'est leur arme pour la plaine. Le troisième est court et lisse des deux côtés; on l'utilise à la chasse sous bois. Enfin, le quatrième est rayé, il porte visière et guidon; c'est l'arme de précision pour la grosse bête, pour le loup comme pour l'éléphant, car il permet le tir de la balle de plomb, de la balle à pointe d'acier, ou du projectile meurtrier entre tous : la balle explosible.

Lorsqu'on possède, à sa couche, une arme ainsi organisée, on a mieux qu'un arsenal varié dans lequel il pourrait se rencontrer quelque partie défectueuse; on est véritablement bien armé, et il n'en coûte pas même la moitié de ce qu'il aurait fallu payer pour avoir quatre fusils, ne remplissant pas mieux le même but, et plus embarrassants pour les voyages ou autres pérégrinations.

Des canons de rechange peuvent bien, si on le préfère, n'être rayés que d'un seul côté ; de la sorte, on dispose d'un coup de plombs ou de chevrotines et d'un coup à balle.

Un canon rayé, se trouvant toujours plus étoffé qu'un canon lisse, peut recevoir un couteau-baïonnette ; le fusil devient ainsi une véritable arme de *hast*. Ce couteau de chasse, qui ne gêne en rien le tir, se porte aussi dans son fourreau, à la ceinture, et complète l'armement essentiel d'un hardi chasseur.

Du chargement des cartouches de chasse.

Cartouches a plombs. — Il faut d'abord poser la question clairement et dire que tous les fusils ne s'accommodent pas de la même charge, pas plus que des hommes de même âge, de même taille, de même force apparente ne sauraient être soumis au même régime alimentaire sans qu'il y eût à constater que tous ne le supportent pas également bien, ou que, s'il suffit à ceux-ci, il ne suffit pas à ceux-là. C'est donc, d'un côté comme de l'autre, une question de *tempérament.*

Cette question a été bien des fois étudiée, débattue, discutée verbalement et par écrit. Elle le sera encore ; ce que j'en dirai aura vraisemblablement le même sort que tout ce qui a été dit ; les uns en tiendront compte, les autres n'en feront rien, et le gibier ne s'en portera pas plus mal.

Il est des doctrinaires en l'art cynégétique qui formulent des règles, des principes, posent des chiffres, imposent des proportions, comme si tous les fusils de même calibre avaient le même *tempérament.* Pour les fusils du calibre 16, disent-ils, employez en été tant de grains de poudre, tant de grammes de plomb; forcez la dose de poudre en hiver et... tirez de confiance !

Ah ! mais non; cela ne doit pas être ainsi !

La différence dans le poids des fusils suffirait, à elle seule, pour influer notablement sur la manière de régler le dosage des charges ; mais il y a bien d'autres raisons à invoquer pour conseiller de ne s'en rapporter à cet égard qu'à la pratique.

Essayez vos fusils, — supposons que vous en avez quatre de même calibre, — chargez-les selon les indications que vous avez lues dans tel ou tel livre ; pesez avec précision, les doses de poudre et de plomb que vous employez ; utilisez les mêmes bourres ; servez-vous des mêmes outils pour fermer vos cartouches ; maintenant qu'elles sont bien semblables, mettez-vous devant des cibles de même papier en ramette, et tirez.

Aucune de vos armes, disons mieux, aucun des canons de vos fusils n'aura donné le même résultat. Votre canon droit aura mis tant de plombs dans la cible et aura percé tant de feuilles ; votre canon gauche aura semé plus ou moins de projectiles dans le papier et l'aura perforé davantage ou moins encore. Celui-ci repoussera, cet autre ne donnera pas le moindre recul. Cela tient au *tempérament* de l'arme.

Tel canon, d'excellent damas, tendre, malléable, qui pourra se gonfler ou se fendre, mais non éclater, vous donnera peut-être un tir moins satisfaisant qu'un canon d'acier sec, résistant, qui volera en éclats plutôt que de céder.

Telle arme se comportera mieux avec la poudre surfine ; telle autre nécessitera la poudre de chasse ordinaire ; celle-ci exigera la poudre de guerre ; celle-là montrera d'autres exigences encore.

C'est à vous, chasseur, d'étudier cela. Consacrez à l'essai de votre fusil quelques matinées ; tenez minutieusement note de tous les détails ; enregistrez les modifications que vous apportez dans le chargement, les résultats qui en sont la conséquence, et bientôt vous serez fixé, bientôt vous

saurez déterminer exactement les doses de poudre et de plomb qui conviennent le mieux à votre arme pour chaque genre de chasse ; vous pourrez ainsi obtenir un plomb serré ou écarté, plus ou moins pénétrant et tel qu'il finisse par répondre à vos différents besoins.

Jadis, on préconisait, pour la charge des cartouches des fusils calibre 16, 3 grammes 1/2 à 4 grammes de poudre et *dix à onze* fois le même poids en plombs.

Par contre, les Anglais, qui se servent presque exclusivement du calibre 12, chargent à 5 grammes 1/3, 5 grammes 3/4 ou 6 grammes de poudre, avec la quantité toujours uniforme de 32 grammes 1/2 de plomb, ce qui ne représente que *cinq à six fois* le poids de la poudre.

On le voit : entre les deux systèmes il y a de la marge !

Que l'on prenne donc, si l'on veut, ces données pour base et qu'on fasse des essais, en modifiant successivement ces proportions.

Toutefois, des expériences répétées à l'infini m'ayant permis de reconnaître que la bourre joue un grand rôle dans le coup de fusil, je veux signaler à mes lecteurs les particularités que j'ai remarquées.

En procédant à des essais minutieux, j'ai constaté ceci : le culot bleu, que l'on persiste, en France, à placer sur la poudre et que l'on recouvre d'une bourre de feutre, est inefficace pour empêcher le passage des gaz. Il est constamment expulsé du fusil à l'état de rondelle, privé de son collet et taillé net comme à l'emporte-pièce. La bourre de

feutre, elle-même, est fortement brûlée sur son pourtour, parce que les gaz vont plus vite qu'elle et s'en viennent violemment *souffler* dans les plombs, à leur sortie du canon ; aussi ce coup de fusil est-il prodigieusement écarté.

Cette constatation faite, j'ai condamné le culot bleu comme inutile.

En somme, pour obtenir un tir serré, de longue portée, il faut d'abord empêcher les gaz de *souffler* dans les plombs, et pour cela recouvrir la poudre d'une bourre incombustible, épaisse, de dimension suffisante pour qu'elle remplisse exactement l'âme du canon par un frottement énergique, en obturant aussi complètement que possible ; — cette bourre doit être *plate*, *dure*, *résistante*, de telle sorte qu'elle ne puisse se déformer sous la pression des gaz et qu'elle leur présente, dans toute la longueur du canon, *une surface perpendiculaire à l'axe*.

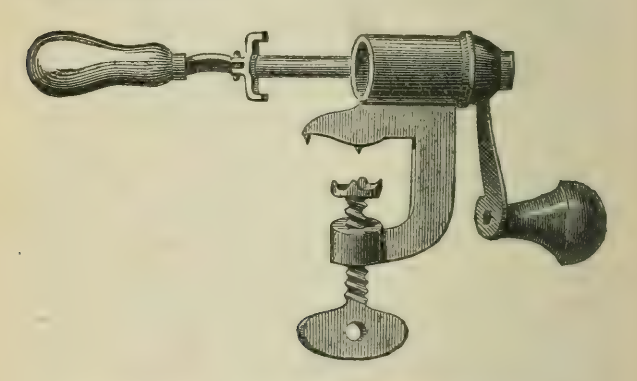
Ensuite, il est nécessaire que la surface de cette bourre, du côté qui pousse le plomb, soit également *dure*, *droite*, *perpendiculaire à l'axe du canon*, afin qu'à leur sortie les projectiles soient lancés *droit en avant* et qu'aucun d'eux ne puisse être dirigé selon les angles de réflexion produits par une bourre se présentant inclinée, concave ou convexe, à la bouche du canon.

La conclusion de tout cela est que, pour avoir un coup de fusil large, clair-semé, tel que l'exige la chasse à la bécasse, il faut interposer une mauvaise bourre entre la poudre et le plomb, afin qu'il y ait grande insufflation des gaz parmi les projectiles à la sortie ; et, pour obtenir un coup de longue portée, il faut chercher une bonne bourre, épaisse,

dure et droite sur ses deux surfaces, et néanmoins dilatable, pour que les gaz soient forcés de rester emprisonnés derrière elle. Cette bourre supérieure, c'est la bourre cirée.

Il est alors nécessaire de diminuer la charge de poudre et de ramener 3 grammes ou 3 grammes 1/2, pour les fusils du calibre 16, et à 4 grammes ou 4 grammes 1/2 pour ceux du calibre 12.

Pour obtenir des fusils à canon *choke-bored* tous les effets de groupement, portée, pénétration que l'on est en droit d'attendre de ces armes sans égales, on chargera ainsi ses cartouches pour la chasse et l'on emploiera :



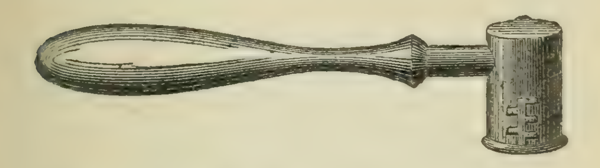
Poudre : Pour le calibre 20, deux grammes trois quarts à trois grammes et demi ; — pour le calibre 16, trois à quatre grammes et demi ; — pour le calibre 12, quatre à six grammes ; — pour le calibre 10, six à sept grammes.

Bourre : Sur la poudre, *nécessairement, absolument*, une bourre cirée, que l'on appuiera fortement

à l'aide du mandrin, de façon à ne pas laisser d'air entre la poudre et la bourre.

Plombs : Autant que la douille pourra en recevoir, en laissant un espace pour le logement de la bourre de carton qui doit recouvrir les projectiles.

Ensuite, on aura soin de bien sertir.



Cette méthode de chargement est applicable à tous les fusils, même à ceux dont les canons ne sont pas *choke-bored*. Une cartouche ainsi conditionnée ne saurait manquer d'améliorer le tir de n'importe quelle arme, et, lorsqu'on voudra obtenir de son fusil, quel qu'il soit, tout ce qu'il peut donner, c'est comme cela que l'on devra préparer ses munitions.

Mais si l'on veut, au contraire, des cartouches qui étalent leurs plombs de près, comme il convient pour le tir du lapin, de la bécasse, etc., il faut réduire un peu la quantité de poudre, la séparer des projectiles par une demi-bourre de feutre sec, le poil posé à même la poudre, et utiliser une pleine mesure de plomb. Une telle charge s'étend comme le ferait un épervier, et, à la distance de 10 à 15 mètres, un coup de fusil de cette sorte embrasse un large espace. On peut ainsi, en cas de besoin, corriger le tir serré d'un fusil *choke-bored* et le ramener au niveau d'une arme ordinaire... Veut-on

encore davantage éclaircir le coup? On place sur la mauvaise bourre un culot bleu renversé, afin de ménager de l'air entre la bourre et le plomb que l'on versera par-dessus ce culot, en ayant soin de sertir légèrement pour ne pas le défoncer. Cet air se comprimera et produira mieux l'effet du coup de *soufflet.*

Tout ce que je viens de dire se rapporte aux douilles de chasse de longueur ordinaire ; mais il existe maintenant des douilles à broche et à feu central, pour calibres 12 et 16. plus longues, c'est-à-dire pouvant recevoir plus de charge, et au moyen desquelles on obtient des effets très meurtriers.

36 à 45 grammes de plomb constituent la charge d'une douille, calibre 12 de longueur ordinaire, et s'y logent facilement. Les douilles de calibre 16 peuvent recevoir 30 à 40 grammes de plomb, selon que l'on emploie des bourres plus ou moins épaisses, occupant plus ou moins de place. Ces poids de plomb peuvent être tirés dans des armes bien équilibrées et normalement établies, sans qu'il se produise de recul appréciable.

Quant aux douilles longues, elles peuvent aisément recevoir un supplément de 12 à 15 grammes de plomb, et l'on comprend que c'est alors le cas de doser un peu fort en poudre ; mais si, jusqu'à 40 ou 50 mètres, plus on use de plomb mieux est fourni le coup de fusil, par contre, plus on doit s'attendre au recul de l'arme. Le recul est d'autant plus sensible que le poids du *mobile* à déplacer est plus lourd et que la résistance de ce *mobile* est plus grande. Je me hâte de dire qu'il n'y a là rien de

bien redoutable pour un chasseur sachant épauler son fusil, et je n'aurais pas agité cette question, en réalité peu importante, si je n'étais obligé de prévoir toutes les objections.

Pour utiliser les longues douilles, il est nécessaire que les chambres du fusil soient préparées à les recevoir, CAR IL N'EST RIEN DE PLUS MAUVAIS QUE DE TIRER UNE CARTOUCHE PLUS LONGUE QUE LA CHAMBRE. Il faut toujours que la douille vide puisse entrer librement, *tout entière* et sans efforts, dans la chambre d'un canon, et l'on doit, s'il y a lieu, couper l'excédent du carton afin d'éviter un éparpillement excessif de la charge, éparpillement occasionné par l'étranglement de la douille à l'entrée du canon, au delà de la chambre. Là, en effet, se déforment les bourres, qui deviennent plus étroites que le calibre de l'arme et laissent aux gaz toute facilité d'accès parmi les plombs qu'ils soufflent au large.

Par contre, si l'on veut employer des douilles plus courtes que la chambre, cela n'offre pas le moindre inconvénient et l'on peut toujours rogner ses cartouches lorsqu'on ne les remplit pas entières.

Il faut attacher une grande importance au détail suivant : *Le fond de la chambre ne doit jamais être à angle vif.* Beaucoup, — pour ne pas dire presque tous, — beaucoup de fusils ont le fond des chambres du canon en saillie brusque ; le plomb s'y butte en partant ; aussi n'est-il pas rare de retirer de ces fusils des douilles ayant à leur extrémité une bague de plomb, dont elles sont comme frangées. C'est là une des nombreuses causes de recul et une raison déterminante de la mauvaise distribution des plombs.

Autant il est défectueux, au point de vue du tir, d'employer des douilles plus longues que les chambres, autant il serait *désastreux*, — de chercher à utiliser dans un fusil des cartouches qui n'y entrent pas ou bien n'y pénètrent qu'avec difficulté. On s'exposerait ainsi aux plus graves accidents ; le moindre serait la rupture de la culasse de l'arme.

Un fusil bien fabriqué se trouve chambré de telle sorte que les douilles neuves du calibre correspondant, peuvent s'y loger et en être extraites sans aucun effort.

Si l'on est affecté du funeste penchant de recharger ses vieilles douilles, celles-ci s'étant gonflées par un premier service, n'entrent plus qu'avec peine dans les chambres, et l'on se voit forcé, parfois, d'user de violence pour les y introduire. On ne pourrait rien faire de pire si l'on voulait démolir son fusil ; c'est absolument comme si on chassait, à coups de marteau, un coin entre le canon et la culasse, pour arriver à la disjonction de ces deux parties principales de l'arme : tout en souffre. Les tenons, les crochets, la goupille-pivot, tout cela se disloque, et bientôt un bon fusil n'est plus qu'un instrument branlant.

Vouloir tirer, dans une arme à feu central, chambrée pour l'usage des douilles à mince bourrelet, des cartouches à gros bourrelet et désaffleurant le tonnerre du canon, c'est commettre la même faute et s'exposer de gaieté de cœur aux plus sérieux désagréments. Je connais un chasseur qui, pour tirer sur des canards à la nuit close, a voulu utiliser une cartouche dont le bourrelet trop épais ne lui a pas permis de fermer complètement son fusil,

sans qu'il en soit aperçu; son arme, dont le canon n'était pas assujetti, s'est ouverte au moment de l'explosion, et la cartouche, refoulée sur la table de la culasse avec une violence que l'on s'explique, a déterminé la rupture de la bascule. Il n'a pas éprouvé d'autre accident, heureusement; mais on ne le reprendra plus à faire usage de cartouches qui n'entreraient pas *à l'aise* dans le canon et feraient obstacle à la *complète fermeture de l'arme.*

Cartouches a balle. — Après avoir traité la question du chargement des cartouches à plombs, il est nécessaire de dire quelques mots du tir à balle dans les fusils à canon lisse, ou *choke-bored*; mais comme la cartouche à balle est la même pour une carabine de chasse à canon rayé que pour un fusil lisse, à la différence près du projectile à utiliser, ce que je vais dire pourra avoir une application générale.

Le poids d'une balle étant presque toujours moindre que celui d'une charge de plombs, on doit réduire la quantité de poudre proportionnellement à la différence de pesanteur du *mobile* à projeter.

Sur la charge de poudre, on doit *toujours* placer une bourre cirée, qu'il s'agisse d'une balle sphérique, cylindro-sphérique, d'un lingot ou de tout autre projectile ; qu'on le tire dans un canon lisse ou dans un canon rayé. Il s'agit avant tout de retenir les gaz et, par le fait d'une obturation hermétique, de leur conserver toute leur force propulsive, en les empêchant de nuire à la régularité du tir.

Dans un fusil à canon lisse, on doit, de préférence, tirer une balle ronde, bien ronde, — ce qui

est rare, — et la choisir au calibre exact du canon. Trop grosse, elle peut faire céder le métal sur quelque point affaibli, plus mince, moins résistant, ce qui produit des boursouflures et pourrait même occasionner le déchirement du canon. Trop grêle, trop petite, la balle s'avance par bonds, ce qui peut avoir les mêmes inconvénients, et elle se trouve projetée sans précision, puisque le canon ne peut lui servir de guide. Le tir de tout autre projectile doit être absolument évité, car la balle ronde est la seule qui convienne au canon lisse.

On a créé, en vue du tir à balle des fusils *choke-bored*, un projectile spécial avec lequel on obtient des résultats inattendus de précision et de pénétration; ordinairement on livre le moule en même temps que le fusil, ce qui permet de l'établir très exactement.

Dans un canon rayé, il est plusieurs espèces de balles qui se comportent parfaitement, à condition qu'elles soient d'un bon calibre et qu'elles prennent la rayure sans forcement exagéré. C'est d'abord la *balle sphérique*; mais celle-ci ne doit être utilisée que faute d'autre, attendu que, si elle marche droit, elle n'est pas assez pesante pour rivaliser, au point de vue de l'effet utile, avec un projectile allongé. Il faut donc lui préférer la *balle cylindro-ogivale*, à rainures profondes, aux méplats assez peu développés pour que le forcement, suffisant pour lui faire acquérir le mouvement de rotation dû à la rayure, ne soit pas tel qu'il doive amener la déformation, le déchirement du projectile.

Il est reconnu aujourd'hui que la meilleure rayure est celle qui a le moins de saillie, celle

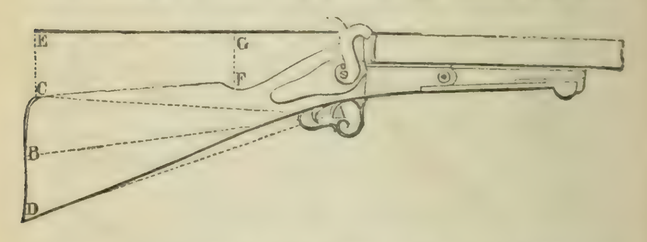
dont les angles sont les moins aigus, les moins coupants. Il n'est pas moins incontestablement admis qu'une balle se comporte d'autant mieux, dans un canon rayé, qu'elle a moins de forcement, pourvu, bien entendu, qu'elle en ait assez pour que la rayure lui imprime une vive impulsion giratoire. Une balle telle que je viens de la décrire est donc celle qui convient le mieux, en tant que précision, pour les armes de chasse à canon rayé. En effet : les rainures retiennent la graisse lubrifiante ; les méplats peu accusés portent seuls et fatiguent peu dans le canon ; l'obturation produite par la bourre cirée que je recommande d'interposer entre la poudre et le projectile, supprime toute perturbation dans la marche de celui-ci ; bref, on obtient ainsi le maximum de justesse et de bon fonctionnement dont est susceptible la carabine que l'on emploie.

S'agit-il de porter la pénetration à son plus haut degré de développement, on a la même *balle, à pointe d'acier*. Veut-on un projectile qui cause une blessure affreuse, détermine un énorme épanchement sanguin, arrête instantanément un grand fauve, il y a la *balle André*, qui ouvre une sorte d'entonnoir, élargissant la plaie à mesure qu'elle pénètre. — Enfin, a-t-on à se préoccuper de sa défense personnelle, plutôt que de songer à la conservation de la fourrure ou aux qualités comestibles de son gibier, la *balle explosible Pertuiset* est là, avec ses propriétés foudroyantes.

Commande d'un fusil.

INDICATIONS ET MESURES A DONNER.

Pour commander un fusil par lettre, et l'avoir tel qu'on le désire, il est indispensable de préciser, avec force détails, le système, le type, le calibre de l'arme et la disposition du canon, — lequel peut *ad libitum*, être reforé lisse, à l'ordinaire, ou bien *choke-bored* à gauche, à droite, ou même des deux



coups. — Lorsque, par exception, on a l'habitude d'épauler à gauche, il faut le signaler; c'est important pour la mise en joue. Quant aux dimensions de la crosse, on ne saurait y attacher trop d'importance et les donner avec trop d'exactitude.

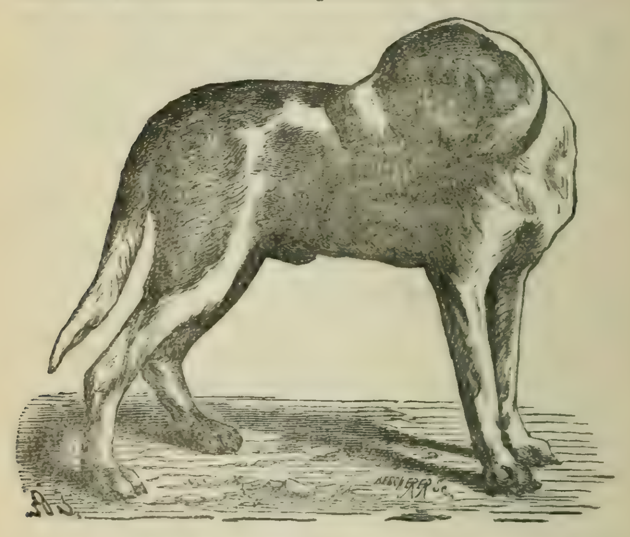
Si l'on possède un vieux fusil, à la couche duquel on soit accoutumé, le mieux serait de le faire copier. En ce cas, on envoie l'arme, en même temps que la commande, pour que toutes les proportions en soient relevées. Cette opération ne demandant que quelques minutes, le modèle pourra être retourné le même jour à l'expéditeur, qui n'aura pas à s'en séparer pour longtemps.

Si l'on ne peut envoyer le modèle qu'on trouve à sa convenance, il faut en indiquer minutieusement, par millimètres, les mesures suivantes : 1° *Longueur.* Distance de la première détente (A) à l'extrémité de la crosse (plaque de couche), aux points B, C, D. 2° — *Penture.* On place une règle sur la bande du canon, de façon à continuer la même ligne droite jusqu'au dessus du point C, et l'on compte le nombre de millimètres séparant la crosse de la règle, de C à E, et de F — bas du nez de la crosse — à G. De plus, si l'on attache de l'importance à la grosseur de la poignée, on peut en mesurer le tour et donner ce renseignement pour qu'il en soit tenu compte.

Mais si l'on n'a rien pour se guider, si les fusils dont on a eu l'occasion de se servir ne sont pas satisfaisants et ne peuvent donner aucun point de repère, il faut avoir soin d'indiquer la taille et le degré de corpulence du chasseur auquel est destinée l'arme que l'on demande, dire également si le cou, les bras sont très courts ou très longs. Au moyen de ces explications, il pourra être fait choix d'un fusil réunissant les meilleures conditions possibles.

DES CHIENS

Il y a plusieurs espèces de chiens que l'on emploie à la chasse; on les divise en deux classes distinctes, suivant les fonctions auxquelles on les destine.



La première comprend les chiens *courants*, qui servent à la chasse à courre ou à forcer; et la seconde, les chiens *couchants*, *d'arrêt* ou *de plaine.*

Les trois espèces principales de la première catégorie, qu'on nomme *chiens d'ordre*, sont les *courants normands*, les *levriers* et les *bassets*, soit à jambes droites, soit à jambes torses. Les races secondaires

sont les *corneaux*, les *briquets*, les *mâtins*, les *dogues*, les *bouledogues*, les *bigles*, les *terreux* et autres races bâtardes. Le *limier* n'est point une espèce particulière de chien; c'est un courant normand, vigoureux et hardi, dont on fait choix pour mettre à la main d'un valet qui va détourner un animal. Le limier est l'âme d'un équipage; de ses qualités dépend le rapport du veneur, dont il établit la réputation.

Les trois espèces les plus estimées de *chiens d'arrêt* sont le *braque*, l'*épagneul* et le *griffon;* viennent ensuite le *choupille* et le *chien à double nez*, dont l'origine est espagnole.

Les chiens courants qui servent à forcer forment des meutes plus ou moins considérables distribuées par relais, et reçoivent une éducation analogue à leurs fonctions. Il serait trop long d'indiquer ici la manière de les dresser; on trouve dans les traités de vénerie les principes détaillés pour bien piquer et faire de bons équipages.

Dressage des chiens d'arrêt

L'éducation du chien d'arrêt est toute différente. Destiné à chasser seul devant son maître, on lui inspire une obéissance passive et absolue; on lui apprend à rapporter, à quêter, à suivre la voie, soit à terre, soit dans l'eau, de toute pièce abattue ou blessée, et enfin à tenir un arrêt bien ferme. La méthode indiquée par le chevalier Desgraviers, pour bien dresser un chien d'arrêt en six leçons, a

paru la meilleure; elle est fondée sur des principes bien raisonnés, dont la pratique est facile et n'exige que la persévérance de la part de l'instituteur.

Dans la première leçon, on lui apprend à venir auprès de son maître par les intonations fortes : *ici, à moi*, et à s'asseoir, par les mots, *sur cul*.

Dans la deuxième, à se coucher à terre, en lui disant, *à terre*, ou en faisant seulement un geste du bras.



La troisième leçon est le rapport. Il faut que le chien aille chercher la pièce de gibier et la rapporte à son maître sans y laisser de trace de ses dents ; il saisira un lièvre ou un lapin par le milieu des reins.

La quatrième est un arrêt ferme, qu'il devra faire sur une pièce, soit à vue, soit par le sentiment, dans le fourré.

Dans la cinquième, on lui enseigne à ne pas courir sur le coup de fusil, et à n'aller chercher la pièce abattue que d'après le commandement.

Dans la sixième enfin, on lui apprend à aller à l'eau, à traverser une rivière sur l'ordre qu'on lui en donne, et à rapporter.

Il est important de donner un nom à chaque chien, soit pour le corriger lorsqu'il commet quelque faute, soit pour le flatter lorsqu'il fait son devoir; et bien que ces noms soient arbitraires, il en est d'impropres et de bizarres qu'il faut éviter.



Des chiens courants.

Chien normand. Poil blanc avec taches orange; hauteur proportionnée à celle du corps; les épaules petites, sans êtres serrées; le pied petit et maigre, les doigts fins et allongés; la tête busquée (ce qu'on nomme *l'os d'esprit*), un peu carrée; les oreilles tombantes et longues; le nez carré; les reins courts

et élevés, un peu en dos de carpe; le jarret ni trop droit ni trop courbé; la queue longue, ni trop fine ni trop épaisse; les yeux grands, élevés, brillants et pleins de feu.

Chien levrier. Poil ras, couleur nankin; les os menus, le dos voûté, le ventre creusé, les pattes sèches, le museau très allongé; les oreilles longues et étroites, couchées sur le cou lorsqu'il court, et relevées lorsqu'il regarde; œil ouvert et saillant; queue longue et fine.

Chien basset. Taille basse, poil demi-ras, corps allongé en forme de lézard; jambes courtes, dont quelquefois les deux de devant sont torses, de manière à se heurter; oreilles pendantes, longues et larges.

Des chiens couchants [1].

Chien braque. Taille ordinaire, poil ras, épaules petites, tête busquée; oreilles larges, moins longues que celles des courants; le jarret droit; la queue fine, coupée à six pouces de longueur.

Chien épagneul. Poil fin, long et soyeux, surtout à la culotte et au poitrail; oreilles très pendantes et comme brisées à leur naissance, garnies à leurs extrémités d'un poil long et soyeux; la queue coupée à six pouces, terminée par un bouquet de poils longs.

1. On nomme *chiens couchants* les chiens de plaine, p... que sous l'arrêt quelquefois ils se couchent lorsqu'ils sont bien dressés.

CHIEN GRIFFON. Taille ordinaire de vingt à vingt-deux pouces; poil frisé et long; barbe longue, fournie et hérissée à sa base; tête grosse; oreilles plutôt courtes que longues; jambes, cuisses et poitrail garnis de poils longs et durs; queue courte de six pouces environ.

DU GIBIER

Le Lièvre.

(*LEPUS TIMIDUS.*)

Le surnom de *timidus* donné à cet animal indique son instinct d'une manière exacte. Il est en effet si peureux, que le bruit d'une feuille qui tombe ou que le vent agite le met en alarmes. Il est le symbole de la poltronnerie.



Ce quadrupède à la tête ronde et courte, la lèvre supérieure fendue dans le milieu; sa bouche est garnie de poils intérieurement; ses oreilles, longues et mobiles, sont admirablement disposées pour bien entendre de loin le moindre bruit; il s'en sert comme de gouvernail pour diriger la volonté de sa course, qui devance tous les autres animaux. Son œil, grand et saillant, est garni de paupières si courtes, qu'elles ne peuvent le recouvrir entièrement; c'est ce qui a accrédité le préjugé que les lièvres dormaient les yeux ouverts. Ses jambes de derrière, plus grandes que celles de devant, lui

donnent plus d'aisance pour descendre. Le dessous de ses pieds est recouvert de poils rudes et touffus. Cette particularité, qu'il ne partage qu'avec le *lagopède*, perdrix blanche des Alpes, le préserve du froid, et favorise ses échappées, par le peu de bruit qu'il fait en fuyant.

Cet animal herbivore a les dents incisives supérieures marquées d'un sillon au millieu qui les fait paraîtres doubles; il s'en sert pour couper les bourgeons des arbustes. Il se nourrit de thym, de serpolet, de marjolaine; mais il donne la préférence aux plantes laiteuses et parenchymateuses, comme le sainfoin, la luzerne, le trêfle, etc.

Le femelle du lièvre se nomme *hase;* elle est plus grosse que le mâle, que l'on nomme *bouquin.* Elle porte trente jours, et met bas un ou deux et rarement trois levrauts, qui naissent les yeux ouverts. Cet animal est d'une fécondité prodigieuse, parce l'hase est conformée de manière à pouvoir être fécondée lors même qu'elle est pleine. Le lapin, qui est congénère du lièvre, a la même conformation; c'est ce qu'on appelle *superfétation.*

Le naturel du lièvre est doux et craintif; il n'attaque aucun animal; et s'il livre quelque combat, c'est pour disputer à son rival la jouissance de sa femelle. Pour veiller à sa conservation, il n'a de ressource que dans la rapidité de sa course, et la combinaison de quelques ruses qu'il mutiplie, il est vrai, mais qu'il répète le lendemain comme un comédien qui n'a qu'un rôle à jouer, ce qui ne suppose qu'une sagacité et une prévoyance momentanées. Dès qu'il est lancé, il court d'abord rapidement, s'arrête ensuite pour écouter les chiens, fait

des crochets à droite et à gauche, tourne et retourne sur ses pas, et revient toujours au lancé. Du Fouilloux fait l'énumération des ruses principales des lièvres qu'il a courus, et dit qu'il faut que le piqueur soit *caut et fin* pour cette chasse. Le Verrier de Laconterie entre dans plus de détails sur les ruses et les finesses de cet animal; mais, en résumant tout ce que l'on sait à ce sujet, on peut réduire à cinq le nombre des artifices qu'il emploie : le premier est un *retour*, lorqu'il tourne à droite et à gauche; le second un *ourvari*, lorsqu'il revient sur sa même voie; le troisième, lorsqu'il se *relaisse* après avoir fait un grand saut pour interrompre la voie; le quatrième, lorsqu'il perce en avant; et le cinquième, lorsqu'il traverse une rivière.

Pendant l'hiver, lorsqu'il est tombé quelques pouces de neige, toutes les ruses du lièvre sont écrites dans le grand livre des ânes, comme dit un ancien proverbe, et le chasseur le moins expérimenté aperçoit sur le sol blanchi l'empreinte des pieds de cet animal, et peut démêler ses allées et venues, ses retours, ses ourvaris et toutes ses refuites.

On chasse le lièvre à courre ou au tir. La première de ces chasses est peu dispendieuse, et n'exige pas l'appareil de celle du cerf; trois piqueurs et une douzaine de chiens courants suffisent. On pratique la seconde de la même manière, en se servant de préférence de bassets à jambes droites, bien gorgés et requérants ; ces chiens, étant moins vites que les courants, ne pressent pas autant le lièvre, qui ruse devant eux, et fait des rendonnées continuelles sans prendre un grand parti.

Lorsqu'on chasse dans un bois, les tireurs vont

se poster aux encoignures des enceintes près des sentiers, des coulées et des chemins, pendant que les piqueurs foulent l'intérieur et appuient les chiens ; après avoir été poursuivi quelque temps, le lièvre retourne presque toujours au lancé ; c'est sur les routes qui y conduisent qu'il convient d'attendre avec patience, si on veut le tirer.

Lorsque les feuilles des arbres commencent à tomber, le lièvre, inquiet du bruit continuel qu'il entend, ne se tient pas sous bois : il préfère la plaine, et se gîte dans les chaumes, les vieux guérets, s'il fait froid, et dans les hautes herbes, les trèfles, les luzernes, s'il fait chaud ; on se sert alors du chien couchant qui le quête, l'évente de loin et le tient en arrêt. On peut alors le tirer sous le nez du chien, qui reçoit par ce moyen une leçon d'affermissement d'arrêt. Un vrai chasseur ne peut avoir que ce motif pour s'excuser de ce guet-à-pens ; car il préférera le tirer à la course ; il y a encore assez de chances de succès.

A défaut de chien d'arrêt, on peut chasser le lièvre dans la plaine. Il faut alors de bonnes jambes pour remplacer ce guide fidèle ; car ce n'est qu'à force de battre le terrain qu'on trouve l'occasion de tirer. En regardant dans les sillons, les petits fossés, les rigoles, on aperçoit quelquefois le lièvre *en forme* ou au gîte. Je connais des chasseurs qui ont pour cela une grande facilité. C'est un travail qui dépend moins de l'excellence de la vue que d'un esprit observateur. La couleur du poil du lièvre se confond, il est vrai, avec celle de la terre labourée ; mais un œil exercé, qui a étudié la forme de son corps dans la position du gîte, ses oreilles couchées

sur le cou, la tête entre les pattes de devant, son dos voûté en ogive aplatie, sait bien le distinguer parmi les mottes et les buttes auxquelles il ressemble, et se trompe rarement. Un indice certain de la présence d'un lièvre au gîte, en hiver, lorsqu'il fait froid, c'est une vapeur légère qui s'élève au-dessus, et que l'on aperçoit à une certaine distance, en se plaçant vis-à-vis le soleil. Cette vapeur est produite par la chaleur et l'haleine de l'animal.

Lorsqu'on veut approcher d'un lièvre au gîte, il faut bien se garder d'aller droit à lui. Il est nécessaire de décrire autour de lui, au pas ordinaire, un grand circuit que l'on diminue peu à peu, en ayant la précaution de regarder de côté; l'animal se flatte de n'être point aperçu, et attend qu'on soit à belle portée.

Le lièvre dort pendant le jour, et va faire sa nuit dans les champs. Il sort du bois après le coucher du soleil, et y rentre de grand matin, suivant les saisons, plus tôt ou plus tard. Lorsque les nuits sont courtes, on chasse avec succès le lièvre à l'affût. On se place le soir sur la lisière d'un bois, du côté de la plaine, dans un fossé ou derrière une cépée, et l'on attend en silence, et sans faire le moindre mouvement, le lièvre à la sortie du bois; et si l'on en voit qu'on ne puisse pas tirer, il faut remarquer la place et s'y porter le lendemain au jour naissant; car le lièvre, qui suit toujours le même chemin, ne manquera pas de faire sa rentrée par le même endroit, Lorsqu'on s'aperçoit que, soit par crainte, par malice ou par habitude, un lièvre se rend à ses gagnages par des points différents, si l'on est seul, on peut planter dans les endroits dégarnis de tireurs

quelques perches au bout desquelles on attache des rubans de papier susceptibles d'être agités par le vent.

Le Lapin.

LEPUS CANICULUS.

On chasse le lapin devant soi, avec un chien d'arrêt, ou un *choupille;* mais, comme il se tient tou-



jours dans le fourré, il est difficile de l'apercevoir lorsqu'il part. Il faut alors jeter son coup *au juger* vers les petits sillons, qu'il est aisé de remarquer dans l'herbe, où ils ont été tracés par les allées et venues des lapins.

La manière la plus sûre d'en tuer, c'est de les traquer à bon vent, en se plaçant dans les clairières et carrefours, et mieux encore sous bois : il convient alors de ne les tirer qu'à leur rentrée dans la partie opposée.

L'affût, à leur sortie du terrier, au soleil couchant, est encore un moyen d'en tuer quelques-uns.

On se poste derrière une cépée ou dans un fossé, le vent au nez, afin de ne point être éventé; mais, ce qui vaut encore mieux, attendu que le lapin ne regarde jamais en l'air, on dispose des arbres peu élevés à la proximité des *gagnages* [1] ou des terriers; l'on y monte, et l'on s'y établit à son aise, en ayant soin de mettre un morceau de papier sur le point de mire de son arme, afin de pouvoir ajuster dans l'obscurité; mais cette chasse tient du braconnier, et ne convient point à ceux qui craignent les cousins en été et le froid dans l'arrière-saison.

Lorsqu'on est possesseur d'une garenne, on peut se divertir avec des bassets à jambes torses. Avant de les faire *quêter*, on a soin de fermer sans bruit les ouvertures des terriers, et de se poster dans les clairières des environs. Comme le chien à jambes torses n'est point vite, le lapin joue devant lui, et se fait tuer presque toujours assis.

Les braconniers emploient un moyen qui leur réussit quelquefois ; c'est un collet de fil de laiton avec un nœud coulant, qu'ils frottent de genêt ou de serpolet, et qu'ils tendent dans les *passées* du lapin alentour des haies.

Lorsqu'on chasse au furet, on le met dans un terrier, il s'y glisse rapidement jusqu'au fond de la retraite du lapin, le force à fuir et à venir se faire prendre dans les bourses que l'on a tendues aux autres ouvertures.

A défaut de furet, après avoir boursé les terriers, on expose à l'entrée de la gueule, sous le vent, un morceau de drap roulé qui contient une prépara-

1. Terres ensemencées ou prés recouverts de verdure.

tion de soufre (fleur de soufre) et de poudre d'orpin. L'odeur forte qui s'introduit dans le terrier en fait bientôt sortir les habitants, qui viennent en toussant, s'envelopper dans les bourses. Cette chasse est destructible et désagréable, parce que les animaux étouffés dans les acculs les infectent, et engendrent des épizooties qui détruisent la garenne entière.

En Espagne on fait usage d'un appeau fait avec un tube de paille en forme de sifflet, qui produit un son aigu semblable à la voix du lapin. On fait cette chasse au printemps, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. A cet effet, le chasseur s'arrête dans le coin d'un endroit découvert, tenant son fusil de la main gauche, et appeautant de l'autre. Le coup d'appeau dure une minute ; les lapins accourent de toutes parts, même du fond de leurs terriers, et lorsqu'ils sont à la portée du chasseur, il fait usage de son arme.

Lorsqu'on s'aperçoit que la multiplication du lapin cause des dégâts dans les forêts du gouvernement, on passe des ventes de plusieurs milliers de ces animaux, livrables dans un délai prescrit ; on se sert alors de grands panneaux contre-maillés qui barrent des enceintes considérables, et où l'on en prend des voitures pleines ; c'est alors l'objet d'une spéculation plutôt qu'une chasse.

Du Faisan.

(*PHASIANUS COLCHICUS.*)

Je regrette qu'on n'ait point conservé au faisan l'orthographe étymologique de son nom ; il aurait été

plus facile de reconnaître l'origine de ce mot. Les Grecs qui allaient à la recherche de la Toison d'or virent ces beaux oiseaux sur les bords du *Phase*, qu'ils remontaient pour aller à Colchos, et les rapportèrent dans leur patrie. C'est de la Grèce qu'ils se sont répandus dans l'Occident, et on les a fait



multiplier pour en faire l ornement de nos volières et ensuite de nos parcs, lorsque ces oiseaux sont devenus moins rares.

On conçoit, par ce qu'on vient de dire, que le faisan est un oiseau pour ainsi dire domestique ; et bien que son naturel soit très farouche, il y en a fort peu de vraiment sauvages : ceux que l'on trouve dans quelques contrées de l'Europe ne peuvent provenir que des individus échappés anciennement de quelques faisanderies, et qui auront peuplé dans les bois.

C'est dans les parcs que l'on élève en grand les faisans pour les plaisirs de la chasse des princes. Les faisandiers font couver chaque année, par des poules domestiques, à Vincennes, deux mille œufs de faisans; ils les nourrissent avec des larves de fourmis, de la mie de pain et des jaunes d'œufs ; et lorsqu'ils commencent à manger des grains de blé



et de sarrasin, ils retirent les boîtes où sont les couveuses, et laissent en liberté les jeunes faisans, qui cherchent bientôt dans les bois la nourriture qui leur convient.

Ces oiseaux se plaisent dans les grands bois à l'exposition du midi, à la proximité des sources d'eau vive ou des mares, près desquelles on les trouve lorsqu'il fait chaud. Ils fuient les forêts plantées de pins, de sapins et autres arbres conifères ; ils se tiennent à terre pendant le jour ; mais après le

coucher du soleil, ils branchent en chantant sur les grands arbres pour y passer la nuit. C'est là que les braconniers, à la faveur de la lune, les tirent à coups de fusil.

On chasse le faisan avec un chien d'arrêt, de la même manière que les perdrix rouges ; mais comme il se tient dans les taillis les plus fourrés, quelques chasseurs attachent un grelot à leur chien, pour reconnaître, par le silence de cet instrument, lorsque le chien, qu'on ne peut apercevoir, tombe en arrêt. Le peu d'envergure des ailes, comparativement à la grosseur de cet oiseau, rend son vol très lourd et très bruyant; il court longtemps avant de se lever, et lorsqu'il se détermine à ce parti, il s'élève avec difficulté au-dessus des arbres avant de prendre son vol horizontal; on a tout le temps alors de l'ajuster et de le tirer.

Un chasseur qui veut conserver le gibier ne tire jamais que les coqs, qui sont faciles à reconnaître à leur longue queue et au cri d'effroi qu'ils font entendre en s'élevant.

Il y a plusieurs variétés de faisans. On en trouve de blancs, de panachés et de métis, provenant de la poule de basse-cour. cochée par des faisans domestiques.

Le Coq de bruyère.

(*TETRAO URGALLUS.*)

Le grand *tétra* ou *coq de bruyère* n'est connu dans les Alpes, sur les montagnes de la Savoie, de la Suisse et de la Provence, que sous le nom de *faisan*. Il habite les grands bois de sapins et de mélèzes,

dans les températures les plus froides. Son naturel est très sauvage ; cependant j'en ai élevé en domesticité plusieurs qui avaient été pris jeunes sous l'arrêt d'un chien, et que j'ai gardés plus d'une année.

Le mâle est polygame ; son plumage est d'un noir verdâtre, légèrement tacheté de mouches blanches ; ses pieds sont garnis de plumes noires ; sa tête est surmontée de papilles charnues d'un rouge vif. La tête de la femelle est dépourvue de cet ornement ; les couleurs de son plumage sont plus variées, mais moins prononcées.

Le coq de bruyère est de la grosseur d'un poulet d'Inde. Il est très friand de la baie d'airelle, et l'on est assuré, dans le temps de la maturité de ces fruits, de trouver ces oiseaux dans les cantons où ces arbrisseaux abondent.

On les chasse avec des chiens couchants, à la fin d'août ; et lorsqu'on est assez heureux pour rencontrer une compagnie de coqs de bruyère, il est facile de tirer les jeunes, qui s'élèvent avec beaucoup de difficulté, et qui souvent se laissent prendre par les chiens qui les bourrent dans les bruyères. Le tiré des vieux coqs est, au contraire, des plus difficiles ; leur vol est rapide comme celui d'un oiseau de rapine qui s'abat sur sa proie ; ils ne traversent jamais, ils foncent comme un trait dans les vallons, où ils vont se cacher au milieu du fourré le plus épais. Quelquefois les jeunes, levés par les chasseurs, vont se tapir dans les branches touffues d'un noir sapin, et bien qu'on ait remarqué leur remise, il n'est pas aisé de les apercevoir et de les faire déloger ; on ne peut y parvenir même à coups de

fusil. Ils sont si stupides, qu'ils attendent patiemment la grêle meurtrière. Me trouvant un jour à la chasse dans les vastes forêts qui séparent la Croatie de l'Esclavonie, où ce gibier est très abondant, nous vidâmes nos poires à poudre sur un énorme sapin sur lequel nous avions vu remiser cinq jeunes coqs de bruyère, et ce ne fut qu'au hasard que nous dûmes d'en abattre deux.

Au printemps, dans la saison des amours, les mâles se perchent, avant le soleil levé, sur des arbres secs, où ils font entendre un cri aigu pour appeler leurs femelles, qui, obéissant à la voix du sultan et à celle de la nature, se rassemblent au pied de l'arbre, d'où le coq descend pour leur prodiguer les preuves de sa tendresse. C'est ce moment que les chasseurs choisissent pour leur faire la chasse ; car ces oiseaux, si sauvages et si farouches en tout autre temps, sont alors dans une extase d'amour tellement romantique, qu'ils ne voient ni n'entendent, et se laissent assommer à coups de bâton. Ce fait est tellement accrédité en Allemagne, que lorsque deux amoureux négligent leurs intérêts pour ne s'occuper uniquement que de l'objet de leur passion, on les compare aux coqs de bruyère.

Des Perdrix.

On connaît en France cinq espèces bien distinctes de perdrix, savoir : la *perdrix grise ordinaire*, la *perdrix grise voyageuse*, la *perdrix rouge*, la *bartavelle* et la *perdrix blanche*.

Les perdrix grises (*tetrao perdix*) sont l'espèce

la plus répandue et la plus commune dans les pays de plaine où règne une température douce. Elles se tiennent en compagnie, excepté pendant la saison des amours. A cette époque, elles s'apparient, car le mâle est monogame ; elles se nourrissent de pampres des céréales, de semences, d'insectes et de larves de fourmis. On les trouve dans les pays à blé, dans les chaumes, les prairies et dans les labourés, où ces oiseaux pulvérateurs s'amusent, pendant le haut du jour, à faire des trous en grattant, et à se couvrir de terre pour chasser la vermine, à laquelle tous les oiseaux sont sujets : c'est ce qu'on nomme *faire de la poudrette*.

L'époque de la pariade est, suivant la température de la saison, vers le commencement de mars ; cependant la ponte n'a lieu que deux mois plus tard, et le nombre d'œufs varie de quinze à vingt. La femelle place son nid dans le couvert, et le construit avec quelques brins de paille ; l'incubation dure vingt-deux jours ; le mâle se tient à la proximité de sa femelle lorsqu'elle couve, et ne la quitte point quand elle s'éloigne pour aller aux gagnages ; lorsque les petits sont éclos, il partage avec elle les soins de la famille, et veille à sa conservation.

L'amour de la couvée est la mesure des empressements que le mâle, qui est très lascif, prodigue à sa femelle, et il y a peu d'oiseaux qui soignent leurs petits avec une vigilance plus assidue et plus courageuse. On a vu des mâles revenir sur les chiens en battant de l'aile, et après s'être présentés, prendre la fuite en traînant l'aile, et attirer l'ennemi par l'espérance d'une prise facile, de manière

à ne point se laisser prendre, et cependant pas assez pour décourager le chasseur, afin de l'écarter du lieu qui recèle la couvée. De l'autre côté, la femelle part après le mâle, s'éloigne davantage, et toujours dans une direction opposée ; à peine s'est-elle abattue, qu'elle revient sur-le-champ, en courant le long des sillons, et s'approche de ses petits, qui sont blottis, chacun de son côté, dans les herbes ; elle les rassemble promptement, et, avant que le chien qui a suivi le mâle revienne, elle les emmène fort loin sans que le chasseur ait entendu le moindre bruit.

La chasse aux perdrix commence vers le 1er septembre ; c'est à cette époque que les perdreaux sont nombreux, et qu'il leur vient des *mailles* ou mouchetures sur la poitrine. On dit, en termes de chasseur, *A la Saint-Jean, perdreau volant*, et *à la Saint-Denis, les perdreaux sont perdrix*. Les jeunes perdreaux qui n'ont point encore de mailles, se nomment *pouillards*, et un véritable chasseur ne les tire pas, leur chair étant de mauvais goût ; il ne veut pas qu'on puisse lui reprocher de *manger son blé en herbe*.

La manière la plus agréable de chasser les perdrix est avec un chien couchant bien dressé, soit que plusieurs chasseurs marchent ensemble en front de bandière, soit qu'on chasse seul. Lorsqu'un chien docile quête sagement et qu'il a le nez fin, il évente de loin ce gibier, dont le fumet, suivant Vanière, a du rapport avec celui du chevreuil, et lorsqu'il forme un arrêt, on s'avance à portée, on tourne son chien, et on fait lever la perdrix, qui, en partant, décrit un demi-cercle avant de prendre son vol horizontal.

Je ne suis point de l'avis des chasseurs qui commandent à leurs chiens en arrêt de sauter sur la pièce en leur disant : *Pille!* Cette méthode est vicieuse; elle a l'inconvénient d'habituer le chien à forcer son arrêt, qui doit être toujours ferme et inébranlable, même après le départ de la pièce.

Il est d'usage, parmi les chasseurs qui se livrent à cet amusement par plaisir et non par spéculation, de ne point tirer sur l'arrêt d'un chien que l'on ne commande point, à moins qu'on n'y soit expressément invité par le maître du chien. Il est aussi d'usage, lorsqu'on chasse plusieurs ensemble, de ne point quitter son rang pour aller relever une compagnie qui vient de partir devant soi, parce qu'il est présumable qu'on en fera lever d'autres, et qu'on ne doit pas traverser la chasse ; mais lorsqu'on est seul ou deux ensemble, surtout dans l'arrière-saison, il est essentiel de bien examiner la remise des perdrix, de s'y porter de suite pour tâcher de séparer la compagnie, et attaquer ensuite séparément les perdreaux qui la composent, et qui, étant isolés, tiennent beaucoup, et se font tuer en ne partant que les uns après les autres.

Il y a plusieurs variétés de perdrix grises ; il y en a de panachées, et même d'entièrement blanches. Ces variétés de couleur ne sont point constantes, et peuvent être attribuées à diverses causes secondaires et accidentelles dans le temps de la mue.

La surabondance des mâles monogames nuit beaucoup à la propagation de l'espèce, parce que les *célibataires* ou *surnuméraires*, très ardents en amour, cherchent partout les femelles, se battent avec les

heureux rivaux, et cassent les œufs des couveuses.

Dans les cantons peuplés de gibier, on a soin de *décoqter* et de ne plus tirer sur les femelles après le mois de février. Les coqs sont faciles à reconnaître dans un couple ou pariade, parce qu'en mars et en avril, ils se lèvent toujours les derniers, et que, lorsqu'on les apercoit à terre, ils portent la tête haute, tandis que la femelle le porte bas. Mais au commencement de mai, cette remarque n'est pas toujours juste, parce qu'alors les coqs se lèvent



quelquefois les premiers, et que la poule reste dans le fourré, où elle cherche à pondre.

Afin de ne point s'exposer à des méprises, on fait usage d'une chanterelle ou poule perdrix privée, pour attirer les coqs *paillards* et les tuer à coups de fusil. Cette chanterelle, mise dans une cage de toile percée de plusieurs trous, pour

que l'oiseau puisse passer la tête, est placée dans un champ découvert, à quinze pas d'un fossé où se tient caché le *décoqteur*. Le matin, avant le lever du soleil, et le soir après son coucher, les coqs paillards arrivent au chant de la femelle, non en volant, mais en faisant de petis bonds de côté; et ils sont tellement enflammés, que souvent ils ne fuient pas après avoir essuyé plusieurs coups de fusil. Cette chasse ne dure, le matin et le soir, tout au plus qu'un quart d'heure; car, avant et après le moment propice, les mâles qui entendent la chanterelle ne bougent pas, et semblent attendre l'heure du berger.

La perdrix grise de passage (*tetrao damacenus*) est plus petite d'un tiers que la perdrix grise ordinaire; son plumage est à peu-près le même, et la différence essentielle que l'on remarque entre ces deux espèces, indépendamment de la grosseur, c'est que cette petite perdrix a le bec plus allongé et les pieds jaunes. Elle habite les coteaux élevés, qu'elle abandonne vers l'automne pour voyager en grandes compagnies et chercher les expositions du midi, où elle passe une partie de l'hiver, lorsqu'on ne l'inquiète point. Ces perdrix se montrent de temps en temps en différentes provinces de la France; j'en ai tué quelquefois dans le mois d'octobre sur les côteaux abrités de la Provence, où elles ne sont que de passage. Elles partent de très loin, et leur vol élevé ressemble à celui d'une bande de pigeons ramiers.

La perdrix rouge (*tetrao petrosus*) est un peu plus grosse que la perdrix grise. Le plumage de ce gallinacé est plus tranchant; ses couleurs sont plus

vives, les mailles de la poitrine plus larges ; il a les pieds et le bec d'un rouge cerise.

On rencontre rarement en plaine ces perdrix, qui se plaisent dans les pays montagneux, les terrains élevés et le penchant des collines couvertes de bruyères et de broussailles, où elles font leur nid. La pariade, la ponte et l'incubation ont lieu aux mêmes époques que celles des perdrix grises ; mais le mâle, qui se distingue par un ergot, n'a point pour sa femelle le même attachement; car, après l'avoir fécondée, il la délaisse et ne prend aucun soin de la couvée.

Les perdrix rouges se réunissent en compagnies, et lorsqu'on les chasse, elles s'élèvent difficilement, et ne partent point ensemble. Leur vol est lourd et bruyant; leur instinct est de plonger dans les précipices lorsqu'on les surprend sur les montagnes, de regagner de suite, en piétant, le sommet, et lorsqu'on va à leur remise, on ne les y trouve plus.

Le naturel des perdrix rouges est sauvage. Il est des cantons qu'elles n'abandonnent jamais. L'amour de la patrie est tellement inné dans cette espèce, que l'on a tenté vainement d'en peupler des cantons boisés, et à peu près analogues à ceux où elle multiplie. On a fait couver plusieurs fois dans les environs de Paris, sous des poules domestiques, des œufs que l'on apporte de la Touraine, et qui ont parfaitement réussi. On a donné ensuite la liberté aux perdreaux volants; et bien que ces jeunes oiseaux n'eussent aucune connaissance des contrées où vivent leurs pères et mères, ils sont retournés presque tous, deux mois après, dans les cantons de la Touraine, où ils ont été pondus. C'est un fait

qui peut être attesté par beaucoup de personnes qui ont essayé d'en peupler leurs parcs.

La bartavelle (*tetrao rufus*). « Il y a autant de différence entre les bartavelles et les perdrix rouges, qu'il y en a entre les cardinaux et les évêques, » dit l'*Almanach des Gourmands*. Cette comparaison singulière est fondée sur la grosseur de la bartavelle, sur la préexcellence de son fumet, et sur la supériorité de son plumage. En effet, elle est aussi grosse qu'une poule ordinaire; sa chair est très délicate et très recherchée des enfants d'Épicure, et son plumage est plus beau que celui de la perdrix rouge, à laquelle elle ressemble sous beaucoup de rapports. Ses habitudes, son instinct sont les mêmes. Originaire de la Grèce, où elle est très commune, elle habite sur les montagnes du midi de la France, où elle est assez rare. La chasse de cet oiseau est pénible, parce qu'il se tient dans les rochers, où il est difficile de le faire lever. Son vol est très pesant, et plus bruyant encore que celui de la perdrix rouge; mais il est rapide, et se dirige toujours vers le fond des vallons.

De la Caille

(*TETRAO COTURNIX*)

Il n'y a point d'oiseau dont l'espèce soit aussi nombreuse et aussi répandue que celle des cailles. Véritables cosmopolites, elles sont pour ainsi dire continuellement en voyage, et ne s'arrêtent dans les contrées qui leur conviennent que le temps nécessaire pour y jouir d'une douce température. Au

moyen de leurs migrations régulières, l'année n'est composée pour elles que de deux printemps et de deux étés; elles mettent en pratique l'aimable philosophie d'Épicure, en changeant de climat pour se trouver perpétuellement dans la saison des amours et de la fécondité.

On ne connaît en France qu'une seule espèce de caille, bien qu'il y en ait de beaucoup plus grosses les unes que les autres, et dont les nuances des mouchetures varient. Le mâle a les joues brunes, et un collier noir autour de la gorge; la femelle, plus



grosse que le mâle, a la gorge grise, sans collier, et la poitrine parsemée de taches noires. Le collier des jeunes mâles est blanc; c'est pour cette raison qu'on les nomme *colliers blancs*. Celles que l'on désigne par *cailles vertes* n'ont aucune nuance de cette couleur; c'est le nom générique que l'on donne aux cailles printanières qui arrivent dans les blés et les prés verts.

Les cailles séjournent, pendant l'hiver, dans les

nombreux archipels de la côte d'Afrique, et arrivent au centre de la France vers la fin d'avril. Comme elles ne voyagent que pendant la nuit, on a remarqué que la lune paraissait leur être nécessaire pour guider leur vol, et que, par cette raison, elles étaient plus abondantes lorsque le temps était serein pendant les pleines lunes d'avril et de mai.

Ils n'est point encore reconnu que les cailles nichent en Afrique pendant l'hiver, bien qu'on ait lieu de le présumer. Leur ponte ordinaire est, comme celle des perdrix, de douze à quinze œufs ; et si elle n'avait lieu qu'une fois par an, le nombre des cailles devrait être moins considérable que celui des perdrix, qui, dans leur état sédentaire ne sont point exposées aux accidents et aux dangers de toute espèce inséparables des longs voyages, tandis que ces oiseaux de passage sont extrêmement plus nombreux. Ce qu'il y a de positif, c'est que les cailles muent deux fois par an, et qu'en général, dans tous les oiseaux, la mue a lieu aussitôt après que les couvées sont assez fortes pour se passer des soins des pères et des mères. Un autre fait certain qui ferait croire à l'existence de la double ponte, c'est qu'à la fin de juin en voit paraître les *colliers blancs*, qui sont de la même espèce, et qui semblent être les cailleteaux africains, qui n'ont pu se mettre en voyage deux mois plus tard.

Le besoin de voyager est tellement inné dans cette espèce d'oiseau, que les cailleteaux que l'on élève avec facilité dans une volière sont tourmentés d'une inquiétude périodique, et frappent de la tête contre la toile qui leur sert de couverture pendant tout le temps qui correspond à celui des deux pas-

sages, c'est-à-dire pendant les mois d'avril et de septembre. Cependant elles supportent les plus grands froids : il en reste quelques-unes pendant l'hiver dans les expositions abritées et garnies d'herbes; on en a trouvé au mois de janvier dans les Alpes, le long des sources qui ne gèlent point, et où sans doute elles avaient été retenues par quelque cas fortuit.

Le mâle de la caille est polygame; il recherche avec une ardeur extrême les femelles. Il a deux chants pour les appeler; l'un, concentré, ressemble à celui d'un chat qui prononcerait *mamaou! mamaou!* l'autre, plus éclatant, se fait entendre de loin et semble dire ces mots : *paye tes dettes*. De tous les gallinacés cet oiseau est le plus lascif; c'est la connaissance qu'avaient les anciens du tempéramment des cailles qui a donné lieu au préjugé de leur attribuer des propriétés communicatives. Il était d'usage de mettre une pariade de ces oiseaux dans la chambre de deux jeunes époux.

Lorsque les cailles arrivent au printemps, on se sert d'un appeau à main, ou mieux encore d'un appeau à cane qui imite le chant de la femelle. Quand le mâle répond, on tend un hallier ou une nappe dans un endroit convenable, et si le chant de l'appeau contrefait bien le *tigriou, tigriou* que prononce la femelle, on peut être assuré que le mâle se rendra aussitôt, en courant, sous la nappe, dans laquelle il s'emmaillera lorsqu'on le fera partir.

On chasse les cailles au fusil, avec un chien couchant, une heure après le lever du soleil, dans les chaumes garnis d'herbes, dans les prés, dans les avoines, les sarrasins et les millets. Elles ne se tien-

nent point en compagnies comme les perdrix ; elles vivent isolées ; et si plusieurs s'élèvent à la fois, elles prennent chacune une direction indépendante. La caille tient beaucoup devant le chien, lorsqu'il fait chaud ; elle pousse un petit cri d'effroi en partant ; son vol est bas, rarement avec crochet, mais avec un balancement de gauche à droite, qu'il faut suivre sans se presser. Ce tiré est des plus faciles, et c'est le cas de *laisser filer*. Il me rappelle un vieux garde que nous avions surnommé *Laissez-filer*, parce qu'il ne manquait jamais de répéter ces mots de prédilection lorsqu'une pièce se levait à quelque distance que ce fût du chasseur.

Il est aisé d'apercevoir les cailles à terre dans les chaumes, sous l'arrêt d'un chien bien dressé, et l'on se permet quelquefois de les tirer dans cette position, quand on veut donner une leçon à son chien pour affermir son arrêt. Dans ce cas, il ne faut les ajuster qu'à la partie supérieure de la tête. Lorsque le chien est sage, on peut se servir d'une petite tirasse pour couvrir le chien et prendre la caille vivante.

Le Râle de genêt.

(*RALLUS CREX.*)

Le râle de genêt est connu vulgairement sous le nom de *roi des cailles*, bien qu'il n'y ait entre ces deux espèces d'autre rapport que celui du plumage, qui néanmoins est plus brun et plus roussâtre sous le ventre, et plus fauve sous les ailes des râles.

Le nom de *crex*, que les anciens ont donné au râle, est une onomatopée du chant *krĕc*, *krĕc*, *krĕc*,

que cet oiseau fait entendre pendant le mois de mai, époque de ses amours. Il est facile de l'attirer dans des pièges, en imitant son chant au moyen d'un gros peigne de bois, sur la pointe des dents duquel on frotte une clef ou le dos d'une lame de couteau.

Le râle est un oiseau de passage, qui arrive et part aux mêmes époques que les cailles ; c'est ce qui a pu faire croire que, étant plus gros, il leur servait de conducteur. Le fait est que, n'étant point de la même espèce, ils ne voyagent point ensemble ; que cet oiseau, étant pour ainsi dire de marais, suit les bords des rivières, les joncs touffus, les prairies humides, les endroits ombragés par les grandes herbes.

Lorsqu'un chien rencontre un râle, on peut le reconnaître à la vivacité de sa quête, au nombre des faux arrêts, et à l'opiniâtreté avec laquelle l'oiseau tient et se laisse serrer de près. Un chien sage ne parviendra pas à le lever ; car, après avoir couru dans l'herbe, le râle se blottit, laisse passer le chien, revient sur sa voie, donne le change, et ne s'élève qu'à la dernière extrémité, en laissant pendre ses longues jambes. Son vol n'est point lourd comme on le dit, mais il est très lent, et ne fait pas plus de bruit que celui d'un papillon. Ses remises sont courtes ; mais c'est inutilement qu'on va l'y requêter ; il est déjà à plus de cent pas lorsque le chasseur arrive.

Ce gibier acquiert beaucoup de graisse à la fin de l'été. Sa chair est exquise, et réunit la délicatesse de plusieurs fumets les plus fins : c'est pour cette raison que l'on dit que *le râle est un morceau de roi.*

La Bécasse.

(*SCOLOPAX RUSTICOLA.*)

Le nom de *bécasse* désigne d'une manière exacte cet oiseau, dont le bec droit, rond, obtus, est long de trente lignes. Le mot *scolopax* des Latins a la même signification.



L'extrémité arrondie de la mandibule supérieure de la bécasse est composée d'une substance charnue plutôt que cornée, semblable à la truffe du chien, et susceptible d'une espèce de tact propre à démêler l'aliment convenable dans la terre fangeuse. Ce privilège d'organisation a été donné aux *scolopaces*, qui fouillent la terre humide pour y trouver leur pâture.

L'espèce de la bécasse est universellement répandue ; on la trouve dans les contrées méridio-

nales et septentrionales du nouveau continent, et dans toute l'Europe, depuis l'Italie jusqu'en Sibérie.

La bécasse se tient pendant l'été sur les hautes montagnes des Pyrénées et des Alpes ombragées de bois, où elle fait sa ponte et élève sa famille ; et lorsque les premiers frimas l'empêchent d'enfoncer son long bec dans la terre humide pour y chercher les vers qui forment sa seule nourriture, elle descend dans les buissons des collines inférieures, et jusque dans les bois de la plaine. Cet oiseau de passage n'émigre point de contrées en contrées; ses voyages se font en hauteur dans la région de l'air, et non en longueur, comme les migrations des autres oiseaux. Ils ont lieu pendant la nuit, et quelquefois pendant le jour, par un temps sombre. Les bécasses vont une à une, ou deux ensemble, et jamais en troupes; elles s'abaissent dans les endroits humides, abondants en terreau et en feuilles tombées ; elles s'y tiennent tapies pendant le jour, et n'en sortent qu'à l'entrée de la nuit pour se répandre dans les clairières ou les prés humides, sur la rive des bois.

L'instinct de cet oiseau est obtus et sans malice; il n'a ni ruse ni méfiance; aussi donne-t-il dans tous les pièges qu'on lui tend. Sa stupidité est passée en proverbe : elle sert de terme de comparaison lorsqu'on veut désigner une personne bornée et étourdie.

Le passage de la *remonte*, au printemps, a lieu au commencement de mars, et celui de la *descente* d'automne, vers la lune de novembre, que pour cette raison les chasseurs ont nommée *la lune des bécasses*.

On chasse devant soi la bécasse dans les bois

avec un chien couchant; comme elle laisse beaucoup de fumet, les chiens la quêtent avec ardeur. Elle tient beaucoup sous l'arrêt. Son vol est bruyant, en s'élevant jusqu'au-dessus des taillis ; mais il cesse de l'être lorsqu'elle file le long d'une futaie. Il n'est ni élevé ni soutenu; car, à deux cents pas, la bécasse s'abat comme une masse qui tombe, ensuite elle *piète* avec vitesse, surtout lorsqu'elle a été levée plusieurs fois.

On chasse la bécasse en battue. Les tireurs se placent, de distance en distance, dans les allées et les carrefours, pendant que des traqueurs, armés de bâtons, reviennent sur eux en faisant beaucoup de bruit, et en frappant sur les cépées pour faire lever les bécasses. Ils les signalent par le mot *bécasse!* fortement prononcé.

On va quelquefois attendre la bécasse à la *passée*, à l'entrée de la nuit; elle sort du bois, et se dirige, vers les prairies humides. On va se poster, au soleil couchant, vers les endroits qu'elle doit traverser, et on la tire au vol. Il est nécessaire, pour faire cette chasse, de bien connaître les localités.

La chair de la bécasse est noire, et d'un goût excellent. Elle est très recherchée ; c'est pour cette raison qu'on lui tend toutes sortes de pièges qu'elle ne sait éviter. Les principaux sont les pénetières tendues dans les allées et les passées, les collets de crin, les lacets, que l'on place dans les endroits que l'on sait être fréquentés par ces oiseaux.

On ne connaît qu'une seule espèce de bécasse, bien qu'il y en ait de beaucoup plus grosses les unes que les autres. Les variétés des couleurs de quelques-unes, telle que la *bécasse blanche*, aux bec

et pieds jaunes ; la *bécasse rousse*, la *bécasse isabelle*, ne forment point des espèces différentes. Ces variétés sont rares, et lorsqu'on en rencontre quelqu'une, c'est plutôt un objet de curiosité, qu'un gibier différent ; car elles ont le même instinct, les mêmes habitudes et le même fumet.



La Grive

(*TURDUS.*)

On distingue quatre espèces de grives ; la première est la grive proprement dite ; la deuxième se nomme *draine ;* la troisième *litorne*, et la quatrième *mauvis.*

Le nom de *grive* a été donné à ces oiseaux parce que leur plumage est grivelé ou marqué de mouchetures régulières.

La chair des grives est d'un goût excellent, principalement en automne, lorsqu'elles mangent des baies de genévriers, qui leur donnent un fumet recherché. Les anciens Romains en faisaient encore plus de cas que nous, qui nous contentons de celles que l'on trouve dans la saison de la chasse. Les Romains conservaient les grives et les mauvis toute l'année, dans des volières immenses qui en contenaient des milliers; et comme il ne faut pas que des esclaves voient trop clair, ces volières étaient disposées de manière à ce qu'il ne pût y pénétrer que le jour nécessaire pour leur faire distinguer les aliments dont on les nourrissait, consistant en une pâtée de millet, de figues broyées, de farine, de baies de myrte, de lierre, de laurier.

Les grives passent l'été dans les bois, sur les hautes montagnes abondantes en genevriers et autres arbustes produisant des baies, qui sont le fond de leur nourriture ; c'est de là qu'est venue la dénomination de *baccivores*. Elles descendent en grand nombre, mais non pas réunies en troupes, vers les premiers froids d'automne, dans les vallons et dans les vignes, dont elles mangent les raisins, et continuent ensuite leur voyage pour chercher des expositions méridionales pendant l'hiver. C'est la saison où l'on en prend une quantité considérable aux filets et aux pièges de toutes espèces qu'on leur tend ; car ces oiseaux sont peu rusés.

Le Merle

(*TURDUS MERULA*.)

Cet oiseau, d'un beau noir, est de la famille des grives, mais d'une espèce différente. Le merle ne voyage point comme les grives ; il ne quitte point nos bosquets pendant l'hiver, surtout lorsqu'ils sont plantés d'arbres et d'arbustes conifères, tels que des épicéas, des sapins, des pins, des tuyas, des cyprès, des genévriers et des sabiniers dans lesquels ils cherchent un abri. Les merles de Corse sont les plus estimés, à cause des baies de lauriers qui parfument leur chair. En général, le merle est peu recherché en France pour la table; et l'on dit proverbialement *qu'à défaut de grives on mange des merles.*

CHASSE AUX PETITS PIEDS

Un ancien proverbe dit : *Il ne faut point tirer sa poudre aux moineaux*, et les chasseurs expérimentés répètent avec dédain : *Il ne faut point tirer sa poudre aux moineaux ;* cependant cette chasse a son agrément lorsqu'on est possesseur d'une belle prairie que traverse, en serpentant, une petite rivière ombragée par de grands arbres, et bordée de bouquets de bois détachés. C'est dans ces sites agréables que, vers l'automne, les chasseurs adolescents et les jeunes dames peuvent exercer la justesse de leur coup d'œil et développer leurs facultés physiques.

Les oiseaux que l'on doit tirer de préférence sont les becfigues, qui, au mois de septembre, se tiennent dans les regains, et en se levant vont se percher, lorsqu'ils sont gras, sur les branches basses des saules. En général, les oiseaux qui se perchent sur les arbres élevés sont maigres. On trouve l'ortolan non point dans les jardins, ainsi que son nom l'indique, on ne sait trop pourquoi, mais dans les champs d'avoine et de millet. Les pieds-noirs, qui se perchent sur les sommités des grandes herbes; les fourmiliers, sur les branches sèches de vieux arbres, où ils font des contorsions singulières avec le cou; la jolie lavandière, qui balance continuellement sa queue; le motteux, qui se pose sur les tas de pierre; le rouge-gorge et la fauvette, qui buissonnent, sont des insectivores d'un goût très déli-

cat et fort recherchés par les gourmands pour la finesse de leur fumet. On aurait pu comprendre encore dans cette table de proscription le chantre des bosquets, si, par la douceur de ses modulations, le rossignol ne semblait nous prier de lui faire grâce. La tendre fauvette ne mérite point la faveur de l'exception. Cet oiseau frugivore se fait une couverture de graisse à nos dépens avec la pulpe charnue des plus beaux fruits de nos vergers, et cause autant de dégâts en automne, surtout sur les figuiers et les groseillers, que la petite mésange, qui détruit au printemps les boutons naissants des arbres fruitiers.

Lorsque l'on aura acquis quelque expérience dans le tir des oiseaux posés, on pourra exercer son adresse sur les alouettes en les tirant au vol. Pour s'épargner la peine de les poursuivre à travers les chaumes, on pourra, lorsque les premières gelées blanches commenceront à paraître, se servir avantageusement du miroir pour les attirer pendant une belle journée d'automne.

Ces miroirs sont composés d'une réunion de facettes polies, disposées sur une pièce de bois convexe de six pouces de long, pivotant sur un piquet, et tournant au moyen d'une double ficelle, ou bien, ce qui est plus commode, par le mécanisme d'un petit tourne-broche. Les alouettes, émerveillées des rayons lumineux du soleil réfléchis par les facettes en mouvement, viennent de très loin admirer ce phénomène nouveau pour elles, et, planant au-dessus pour se mirer, sont victimes de leur curiosité.

Lorsque les chasseurs auront l'habitude d'abattre les alouettes au miroir, ils esaieront de les tirer

au *cul-levé*. Cette chasse est beaucoup plus difficile, car cet oiseau part de loin, rase la terre, fait plusieurs crochets, et ne s'élève que lorsqu'il est hors de portée. Quand on est parvenu à tirer passablement l'alouette au *cul-levé*, on trouvera facile le tir de la perdrix, de la caille, et même de la bécassine, dont le vol a beaucoup de rapports avec celui de l'alouette au départ.

L'hirondelle.

(*HIRUNDO RUSTICA*.)

Les hirondelles ne peuvent être considérées comme un gibier, et c'est à tort que des chasseurs leur font une guerre cruelle et ridicule en les tirant au fusil ; en vain objectent-ils que cet amusement a pour but d'exercer leur adresse, en suivant de l'œil la flexibilité des mouvements de ces oiseaux dans les directions variées de leur course vagabonde au sein des airs ; un moment d'attention suffira pour leur démontrer que l'exercice du tir de l'hirondelle ne produit que de bien faibles résultats, parce que son vol n'a aucune des allures des oiseaux que l'on chasse, en y comprenant même la bécassine, qui fait plusieurs crochets après son lever.

La destruction de ces innocents animaux, loin d'être utile, est au contraire très nuisible à l'agriculture, parce qu'ils nous délivrent du fléau des cousins, des papillons, des charançons, et de plusieurs autres insectes dévastateurs des jardins, des moissons et des vergers, et que ces insectes se multiplient dans un pays à proportion que le nombre des hirondelles et autres insectivores y diminue.

DES OISEAUX

QUE L'ON TROUVE ACCIDENTELLEMENT DANS LES BOIS

Il est d'usage, lorsqu'on chasse en compagnie sous bois avec des chiens courants, de ne pas faire feu sur d'autre bête que l'animal de meute ; cependant, la retraite sonnée, on peut tirer les oiseaux de proie, tels que le faucon, l'épervier, les buses, les geais, les corbeaux, les pies. Lorsqu'on habite la campagne à la proximité des bois, on peut s'amuser à tirer les gros oiseaux. Voici les noms de ceux que l'on rencontre communément.

Des Pigeons.

Le genre *columbacé* se compose de quatre espèces; savoir : le *ramier*, le *biset*, le *pigeon de colombier* et la *tourterelle*. Les races très nombreuses des pigeons de volière sont les produits de la domesticité des races croisées de ramiers, de biset et de tourterelle.

Le ramier (*columba palumbus*) est le plus gros des pigeons sauvages; il a la gorge de couleur vert-cuivre, chatoyant, le bec jaunâtre et les pieds rouges. Cet oiseau de passage arrive en février, et s'établit dans les bois de haute futaie. Il fait son nid sur les grandes branches des arbres; sa ponte est de deux œufs blancs, qui sont couvés alternativement par la femelle et le mâle, qui partage les soins du ménage. Ces pigeons se réunissent en grandes troupes vers l'automne, et nous quittent vers la fin d'octobre, pour chercher une température plus douce.

Le biset (*columba œnas*), plus petit d'un tiers que le ramier, a le corps d'un bleu-cendré, le bec rose et les pieds rouges. Il arrive en mars, habite les endroits ombragés des forêts, et fait sa ponte dans le creux des vieux arbres. L'incubation est partagée par le mâle, qui a pour sa femelle les mêmes attentions que le ramier.

La tourterelle (*columba turtur*) est de couleur brune variée de roux, avec un collier noir. Elle arrive un mois plus tard que les bisets, et repart à la fin d'août. Elle a les mêmes habitudes que les ramiers, fait son nid sur les grandes branches des arbres. Ces oiseaux se réunissent en troupes vers l'automne.

Toutes les espèces de pigeons ont des qualités qui leur sont communes : l'amour de la société, l'attachement à leur semblable, la douceur de mœurs, la propreté et l'art de se donner des grâces en roucoulant, qui supposent l'envie de plaire; les baisers timides d'abord, et qui deviennent bientôt intimes et pressants. Il est curieux d'observer leurs agaceries. Le ramier mâle piaffe autour de sa femelle, et se donne des grâces; mais le mâle tourterelle, au lieu de piaffer, salue la sienne une vingtaine de fois en s'inclinant avec vivacité, et si bas, que son bec touche la terre ou la branche sur laquelle il est posé. La femelle paraît d'abord y être insensible; mais peu après elle se rend, et lorsqu'elle éprouve le feu des premières approches, elle ne cesse de brûler; elle suit son mâle, multiplie ses baisers, l'excite par ses caresses, et l'entraîne au plaisir jusqu'au temps de la ponte.

Le coucou (*cuculus canorus*). Suivant l'ancienne

mythologie, Jupiter, pour plaire à Junon, se transforma en coucou : de là sont venus les contes ridicules qui, malgré leur absurdité, se sont accrédités depuis plus de vingt siècles, et égaient encore aujourd'hui, par métaphore, les mauvais plaisants.

La principale singularité de l'histoire de cet oiseau est l'habitude, bien constatée par l'observation, qu'il a de pondre un ou deux œufs dans le nid d'autrui, et de laisser à une mère étrangère le soin de couver et d'élever les petits provenant de ces œufs.

Le coucou est de la grosseur d'un petit émouchet, auquel il ressemble par le plumage; mais il n'est pas oiseau de proie, car il est dépourvu de serres, et n'a point le bec crochu. Il se nourrit de chenilles, d'araignées, de coléoptères et autres insectes dont il est friand. Il devient très gras au commencement de l'automne, par la raison que, n'ayant pas le talent de la nidification, et se dispensant de couver et de nourrir ses petits, exempt des soins du ménage, il passe ses journées en Roger-Bontemps, mange et dort; aussi est-il devenu l'emblème de la fainéantise.

La Huppe

(*UPUPA EPOPS.*)

Si le coucou est le symbole de la fainéantise, la huppe était, chez les Égyptiens, l'emblème de la piété filiale. Ce joli oiseau est très reconnaissable à la belle huppe qu'il porte sur sa tête, et qu'il relève lorsqu'un objet l'étonne ou l'épouvante. Les Italiens le désignent par *galletto di montagna*, et recherchent

sa chair, qui ne serait pas mauvaise, si elle n'avait une odeur de musc assez forte. En France, la huppe n'est point considérée comme gibier. Elle vient dans les vergers, se laisse approcher de près, mais évite les pièges qu'on lui tend.

Le Loriot

(*ORIOLUS GALBULA.*)

Cet oiseau est de la grosseur d'un merle. Le mâle est d'un beau jaune sur tout le corps, le cou et la tête; les ailes sont noires. Le loriot est peu sédentaire; il arrive au printemps, et repart à la fin d'août. La contexture de son nid est des plus ingénieuses; et si l'hirondelle est le maçon des oiseaux, on peut dire que le loriot en est le tisserand. Il l'attache à la bifurcation d'une petite branche sur un arbre élevé, et il l'enlace fortement autour des deux rameaux, avec des brins de chanvre qu'il se procure dans les champs; il tapisse l'intérieur avec de la mousse, de la laine et des matières molles pour recevoir la couvée.

Le loriot se nourrit d'insectes, de scarabées, de vermisseaux et de différentes baies; il est très avide de cerises et de mûres. En Piémont, où l'on élève beaucoup de vers à soie, les loriots sont très abondants et fort gras dans le mois d'août, parce qu'ils ne quittent point les mûriers, qui leur donnent une nourriture sucrée qui leur plaît, et dont ils sont très friands.

L'Étourneau.

(*STURNUS.*)

L'Étourneau, plus connu sous le nom de sansonnet, est tellement né pour la société, qu'il ne saurait vivre seul en liberté, et qu'il se met en compagnie avec des espèces différentes, s'il n'en trouve point de la sienne. C'est ainsi qu'on le voit se mêler avec les corneilles, les litornes et même les pigeons.

Les étourneaux se rassemblent en grandes bandes vers l'automne, et suivent volontiers les troupeaux de moutons, les bœufs et le gros bétail dans les prairies; ils *piètent* entre leurs jambes pour chercher les vers et les insectes, et se posent même quelquefois sur le dos des vaches. Ces bandes d'oiseaux ont une manière de voler qui leur est propre, et qui semble soumise à une tactique uniforme et régulière. C'est un tourbillon qui agit et pivote sur son centre. Ces mouvements sont avantageux contre les entreprises de l'oiseau de proie, qui se trouve embarrassé par leur nombre, inquiété par leurs battements d'ailes, étourdi par leurs cris, et déconcerté par leur ordre de bataille.

On prend ces oiseaux avec des nappes tendues dans des prairies, et que l'on ferme de très loin; car l'étourneau est très méfiant. Sa chair n'est point bonne à manger; elle a une odeur très forte de musc.

CHASSE AUX MARAIS

Cette chasse offre beaucoup d'attraits aux amateurs par la variété du gibier qu'on y rencontre ; et comme presque tous les oiseaux aquatiques ne sont que de passage dans nos contrées, on ne pense qu'au plaisir d'en tuer la plus grande quantité, sans veiller à la conservation des espèces, ainsi qu'il est prudent de le faire pour les faisans, les perdrix, etc, Les grands roseaux et les endroits couverts tiennent continuellement en suspens l'espérance du chasseur, qui peut le lendemain battre les mêmes cantons avec l'espoir du succès.

Parmi les animaux sur lesquels la nature à répandu ses bienfaits, les oiseanx de marais sont ceux qui ont eu le moins de part à ses dons : leur instinct est réduit aux sensations les plus grossières, et leur naturel se borne à chercher gloutonnement leur pâture dans la vase ou la terre fangeuse des marécages. Aucun d'eux n'a ni les grâces ni la gaieté des oiseaux des champs ; ils ne savent point s'amuser, se réjouir eutre eux par de doux ébats sur la terre ou dans les airs, se jouer dans les rameaux, ni même s'y reposer. La conformation de leurs pieds s'y oppose ; ils gisent à terre ou sur la surface de l'eau, et leur vol n'est qu'une fuite d'un marécage à l'autre. C'est ainsi que vivent les scolopax.

La Poule d'eau.

(*FULICA CHLOROPUS.*)

On connaît, dans nos contrées, trois espèces de foulques ou poules d'eau : la grande, de la grosseur d'une poule ordinaire; la moyenne, de la grosseur d'un pigeon ; et la petite, qui n'est pas plus grosse qu'une alouette. Le plumage en général de ces trois espèces est d'un gris de fer sombre, nuancé de



blanc sous le corps, et gris brun verdâtre en dessus. La tête est surmontée d'une plaque membraneuse ; le bec, ressemblant à celui des gallinacés, est jaune à la pointe, et rouge à la base : les pieds, à demi palmés, sont verdâtres et armés d'ongles aigus.

Les poules d'eau habitent les mares et les étangs garnis de joncs et de roseaux, où elles se cachent. Il est difficile de les faire lever; car elles plongent

et se tapissent au fond des broussailles. Mais, lorsqu'elles sont obligées de prendre leur vol, elles laissent pendre leurs grandes jambes comme les râles de genêt.

Ces oiseaux n'émigrent point pendant l'hiver; ils quittent les pays froids et les montagnes pour se rendre dans les plaines où se trouvent des sources d'eau qui ne gêlent point. Ils remontent, en février, dans les pays plus élevés; c'est à quoi se bornent leurs voyages. Leur chair est noire, et a un goût de marécage qui ne la rend pas agréable.

La Bécassine.

(*SCOLOPAX GALLINAGO.*)

La bécassine est de la grosseur du merle et ressemble à la bécasse sous les rapports extérieurs Son long bec et son plumage, à quelques teintes près, l'auraient fait regarder comme une petite bécasse, si les habitudes naturelles de ces oiseaux n'étaient totalement opposées.

La bécasse habite les grands bois sur les hautes montagnes; la bécassine, au contraire, semble fuir les bois et les hauteurs, et se tient dans les endroits marécageux des prairies, dans les vastes marais, dans les herbages et les osiers qui bordent les rivières.

Les bécassines se montrent en automne et au printemps, et disparaissent pendant les grands froids; elles se retirent alors vers les sources d'eau qui ne gèlent pas.

On compte plusieurs espèces de bécassines, dont

les principales sont la *muette* ou *royale*, qui est de la grosseur d'un pigeon; la *bécassine ordinaire*, de la grosseur du merle; et la *sourde*, qui est plus petite de moitié que la bécassine ordinaire.

La bécassine royale est assez rare; son vol est lourd, bruyant et peu élevé. Elle part de près sans chanter, et file comme une caille, sans balancement.

La bécassine commune est la plus généralement répandue. Elle ne se laisse pas approcher; elle part comme un trait, jette, en prenant son essor, un petit cri court et sifflé, fait plusieurs crochets, ensuite file comme un martinet.

La petite sourde, au contraire, se tient cachée dans les roseaux, où il est difficile de la faire lever, à moins qu'on ne marche pour ainsi dire dessus. Son vol est court et bas; cependant quelquefois avec crochet : elle chante en s'élevant.

La bécassine est la pièce la plus difficile à tirer, à cause de la prestesse de ses mouvements. Comme tous les oiseaux remontent le vent en volant, semblables aux poissons qui remontent l'eau, on chasse ordinairement le vent au dos dans le marais, parce que la bécassine, qui d'abord fuit, ne manque pas de revenir sur le chasseur, qui peut la tirer à portée, soit par devant, soit en travers.

Les Barges.

(*SCOLOPAX LINOSA.*)

On connaît huit espèces de barges. La plus commune est de la grosseur d'un petit pigeon. So plumage est d'un gris uniforme; le ventre et le cro

pion sont blancs, les ailes noires. Cet oiseau se plaît dans les marais salants, et s'éloigne peu des rivages de la mer.

Les Chevaliers.

(*SCOLOPAX CÆLIDRIS.*)

L'étymologie de ce nom vient de ce que ces oiseaux sont fort hauts sur jambes, et que, bien plus petits de corps que les barges, auxquels ils ressemblent, ils ont les pieds aussi longs qu'elles. On en connaît de six espèces. Ils vivent dans les prairies humides et les endroits marécageux. Leur chair est estimée ; mais c'est un gibier assez rare, parce que l'espèce est peu nombreuse.

Le Vanneau.

(*TRINGA VANELLUS.*)

Cet oiseau paraît avoir tiré son nom du bruit qu'il fait avec ses ailes, et qui imite celui d'un van qu'on agite pour nettoyer le blé. Il est de la grosseur d'un pigeon, noir en dessus et blanc en dessous. Sa tête est surmontée d'une aigrette. Cet oiseau est fort gai et sans cesse en mouvement; il folâtre et se joue en l'air de mille façons. On en compte plus de quinze espèces.

Les vanneaux arrivent dans nos prairies en grandes troupes à la fin de février; ils courent dans les endroits marécageux pour y chercher des vers, qu'ils font sortir de leurs trous en frappant la terre avec leurs pieds. Les vanneaux sont très méfiants,

et se laissent difficilement approcher. Leur chair passe pour un gibier délicat.

Le Pluvier.

(*CHARADRIUS.*)

Cet oiseau est de la grosseur d'une tourterelle, son plumage, tacheté de jaune, entremêlé de gris-blanc sur un fond brun noirâtre. Les pluviers ne sont que de passage, et se retirent dans les régions les plus septentrionales pour y faire leur ponte. Ils paraissent en troupes nombreuses dans nos contrées pendant les pluies d'automne. C'est de là que leur est venu le nom de *pluviers.* Ils fréquentent, comme les vanneaux, les fonds humides et les terres limoneuses, où ils cherchent des vers et des insectes ; ils frappent la terre avec leurs pieds pour les faire sortir de leurs trous, et les saisissent aussitôt qu'ils se montrent.

On compte plusieurs espèces de pluviers. Les principales sont les *pluviers dorés*, les *pluviers à collier*, et le *guignard.* Cette dernière espèce est recherchée par les gourmands pour la bonté de sa chair, qui est plus délicate et plus succulente que lle des autres pluviers.

Le Râle d'eau.

(*RALLUS AQUATICUS.*)

Cet oiseau est plus petit que le râle de genêt. Le fond de son plumage est noirâtre, avec des bandelettes blanches. Il se tient toujours caché dans les

grandes herbes et dans les joncs, d'où il est difficile de le faire sortir; c'est là qu'il ruse devant le chien, et ne prend son vol qu'à la dernière extrémité. La chair de cet oiseau est moins délicate que celle du râle de terre; elle a un goût de marécage qui la rend peu agréable.

La Marquette.

(*RALLUS PORZANA.*)

Cet oiseau n'est pas plus gros qu'une alouette. Le fond de son plumage est d'un brun olivâtre, tacheté et nuancé de blanchâtre; ce qui lui a fait donner le nom de *râle perlé*. La marouette, plus connue sous le nom de *girardine*, a les mêmes habitudes que le râle d'eau; elle habite les mêmes lieux. Ces oiseaux sont si gras en automne, qu'on ne peut les lever, et qu'ils se laissent prendre à la main lorsqu'on les découvre dans le fourré.

La Macreuse.

(*ANAS NIGRA.*)

La *bernache* ou *macreuse* est l'oiseau sur lequel on a fait les contes les plus ridicules. Les fables que l'on a débitées sur sa prétendue production dans certains coquillages appelés *conques anatifères*, son tout à fait absurdes.

On sait aujourd'hui, à n'en pas douter, que la macreuse est de la famille de l'oie. Sa taille, plus petite et plus légère, ressemble à celle du canard; son plumage est d'un noir luisant; le ventre seul

est de couleur terne. Elle fait sa ponte dans les contrées les plus septentrionales. Il y en a beaucoup en Écosse et dans les Orcades.

Les macreuses arrivent en grandes bandes pendant l'hiver, par un vent du nord, sur les côtes de la Picardie et de la Provence, où on leur fait la chasse. C'est surtout près de Marseille où cet amusement a une espèce de vogue. Les mots *Étang de Berre* sont inséparables de celui de macreuse. Cet étang est situé près du village de Marignane, qui était, à ce qu'on dit, l'hôpital général de l'armée de Marius, et son église un vieux temple de Diane chasseresse. Cette belle nappe d'eau a quatre lieues de longueur sur deux de largeur. C'est là que les macreuses arrivent en si grande quantité, que la surface de l'eau en est couverte. Les chasseurs des environs, qu'on nomme du *terradou*, s'y rendent au jour fixé pour les grandes battues. Les tireurs, qu'on nomme *piétons*, bordent la rive de l'étang du côté de la mer, pendant que d'autres chasseurs, montés sur des bateaux, se portent sur le front des macreuses, les resserrent dans un angle ; et, lorsque cette masse d'oiseaux est obligée de s'élever et de traverser la ligne des tireurs, elle reçoit la double fusillade qui diminue les rangs de ces noirs bataillons. On répète la même manœuvre plusieurs fois pendant la journée, et l'on tue plusieurs milliers de ces animaux, lorsque les battues sont bien conduites et le temps propice.

Du Cygne.

(*ANAS CYGNUS.*)

L'aigle et le lion tiennent le sceptre parmi les animaux de la terre et des airs. Le cygne est le roi des oiseaux aquatiques. La beauté de ses formes, la grâce de ses mouvements, la blancheur de son plumage, la noblesse de son port, la douceur de son naturel, lui donnent une supériorité incontestable sur les autres animaux qui peuplent la surface des mers, des rivières et des étangs. Ces oiseaux de passage ne se rencontrent dans nos provinces que dans les hivers très rigoureux. Les Anglais ont tant de vénération pour ces oiseaux, que, lorsqu'ils s'abattent sur la Tamise, il est défendu, sous les peines les plus sévères, de les tirer.

De l'Oie.

(*ANAS CYCNOIDES.*)

L'oie occupe, après le cygne, le premier rang parmi les oiseaux aquatiques. Ces oiseaux passent en France, en grandes bandes, vers la fin d'octobre. L'hiver, qui commence à s'établir sur les terres du nord où ils ont passé l'été, détermine leurs migrations. Leur vol est toujours très élevé ; le mouvement en est doux, et ne s'annonce par aucun sifflement ; il a lieu dans un ordre géométrique, sur deux lignes obliques formant un angle. Cet arrangement leur est commun avec les grues, les canards et autres oiseaux voyageurs dont le vol est élevé.

La chair de l'oie, chargée de graisse, est d'une digestion difficile.

Des Canards et des Sarcelles.

(*ANAS*).

On compte dans cette nombreuse famille plus de vingt espèces de canards et de sarcelles. C'est vers la fin d'octobre que paraissent en France les premiers canards. Leurs bandes, d'abord petites, sont suivies en novembre par d'autres plus nombreuses. On reconnaît ces oiseaux par leur vol élevé, et aux angles réguliers que leur troupe trace par sa dis-



position dans l'air. Lorsqu'ils sont tous arrivés, ils voltigent d'un étang et d'une rivière à une autre : c'est alors que les chasseurs peuvent en faire de bonnes captures; mais, après les dégels de février, ils quittent nos contrées, et se rendent dans le Nord, où ils font leur ponte pendant l'été. Cependant il reste en France quelques couples de canards qui nichent dans nos marais; ils établissent leur nid au milieu des étangs, dans les touffes de joncs. Leur ponte est de douze à quinze œufs. Les canetons, couverts d'un duvet jaune, vont à l'eau en naissant. Ils prennent le nom d'*halbran* lorsqu'ils commencent à voler; c'est seulement alors qu'on doit leur faire la chasse, en les surprenant le matin près des mares où ils se tiennent, ou bien en les quêtant avec un épagneul ou un griffon bons fourrageurs, qui les font sortir des joncs.

Pendant le passage des canards, chaque pays a une manière de leur faire la chasse adaptée aux localités. Celle qui est le plus généralement en usage consiste à les attirer le soir, à la chute du jour, au bord des eaux, en y plaçant des canards provocateurs que l'on attache à des piquets à portée d'une hutte dans laquelle le chasseur se tient caché et les attend, pour tirer sur les bandes qui passent, et qui ne manquent pas de s'abattre, y étant invitées par les cris réitérés des traîtres appelants.

Le martin pécheur.

(*ALCEDO HISPIDA*.)

Le plumage de cet oiseau, qui est de la grosseur d'une alouette, est sans contredit le plus beau de nos climats, et il n'y en a aucun en Europe qu'on puisse lui comparer pour la richesse et l'éclat des couleurs, qui réunissent les nuances de l'arc-en-ciel au brillant de l'émail. Les plumes scapulaires et du dessus de la queue sont d'un bleu clair; la tête et le dessous du cou sont pointillés de taches claires sur un fond d'azur. Sa poitrine est d'un roux tirant sur le rouge ardent; le dessus de ses ailes d'un vert aigue-marine; ses pieds, de couleur pourpre, ont une forme singulière par la disposition des doigts; son bec, long et épais à sa base, est terminé en pointe. Son vol est très rapide, bien que son envergure ait peu d'étendue. Il suit ordinairement les bords de la mer et les contours des ruisseaux, en rasant la surface de l'eau. Il ne vit que de poissons, et son adresse pour pêcher est surprenante; il se tient ordinairement sur une branche

sèche au-dessus de l'eau, ou sur quelque pierre saillante, pour épier sa proie; c'est de là qu'il plonge en se laissant tomber, et qu'il saisit avec son bec le petit poisson, qu'il porte ensuite à terre pour l'avaler à son aise.

Le martin-pêcheur était connu des anciens sous le nom d'*alcyon*, et c'est l'oiseau, après le phœnix, auquel leur imagination a attribué les propriétés les plus merveilleuses.

On sait que cet oiseau est notre martin-pêcheur qu'il ne fait point de nid, et qu'il se contente de déposer ses œufs dans des trous sur le rivage des fleuves et des rivières, où, faute de prévoyance, ils sont quelquefois submergés.

VÉNERIE

COMPOSITION D'UN ÉQUIPAGE DE COURANTS.

Les équipages de chiens courants sont plus ou moins nombreux. Ceux qu'on emploie pour une grande chasse sont ordinairement de cent douze chiens, que l'on divise en *meute* et en *relais*, subdivisés par *hardes*, et chaque harde en *couples*. Il est essentiel que chaque relais soit assorti pour le pied, la vitesse et les qualités reconnues ; et lorsqu'un piqueur s'aperçoit qu'un chien a acquis des qualités, il doit le faire monter de grade et le faire comprendre dans le relais supérieur. On voit ci-après la composition des relais :

Chiens de meute choisis parmi les plus vites et les plus vigoureux.	50
Premier relais de la vieille meute : ce sont les meilleurs après les chiens de meute.	26
Deuxième relais, qu'on nomme *de seconde*. . . .	20
Troisième relais, qu'on nomme *les six chiens*, quoique le nombre soit plus considérable : il est composé des plus sages et des moins allants. Ce sont les vétérans des autres relais. On s'en sert pour attaquer et frapper aux brisées. Après le *lancé*, on les retire et on les renvoie au chenil.	16
TOTAL.	112

Du Cerf.

(*CERVUS ELAPHUS.*)

Paisible habitant des forêts, qu'il embellit par sa présence, le cerf jouirait dans ces paisibles retraites d'un sort tranquille et heureux, sans la guerre que lui font les hommes. Sa force, sa vitesse, sa taille

svelte et élégante, sa démarche fière et la superbe végétation qui pare sa tête, sont de malheureux avantages qui le rendent souvent la victime des chasseurs.



Le pelage ordinaire du cerf est le fauve, bien qu'il y en ait de bruns, de roux, et même de blancs.

La femelle, qui se nomme *biche*, porte huit mois environ, et ne produit qu'un *faon*, qui conserve ce nom jusqu'à six mois. A cette époque il lui survient sur la tête, qu'on nomme *massacre*, deux bosses, et il prend le nom de *hère*, jusqu'à ce que les bosses allongées en *dagues* lui fassent prendre le nom de *daguet*. Au commencement de la troisième année, les dagues tombent d'elles-mêmes, et le cerf pousse une

seconde tête dont chaque *perche* jette deux ou trois *branches* qu'on désigne par *andouillers*. L'animal prend alors le nom de *jeune cerf;* et comme à chaque printemps le bois du cerf se renouvelle, et qu'il pousse à chaque perche un nouvel andouiller, dans la sixième année, on le nomme *cerf dix cors*, et ensuite *grand vieux cerf.*

La végétation annuelle que la nature produit sur le *têt* de cet animal est admirable. Elle paraît provenir de la surabondance de la nourriture organique dans les muscles; c'est le signe de la puberté, à l'instar de la barbe de l'homme. Les biches en sont privées.

Le cerf a l'œil bon, l'odorat exquis, et l'ouïe excellente; il rumine comme le bœuf, dont il a la conformation intérieure. Sa voix est forte; il crie et *raït* lorsqu'il est en amour; le tapage qu'il fait alors a quelque chose d'effrayant au milieu du calme de la nuit.

On ne tire jamais le cerf; on le force à courre.

Le Daim.

(*CERVUS DAMA.*)

Aucune espèce n'est plus voisine d'une autre que l'espèce du daim ne l'est de celle du cerf; cependant, ces animaux, qui se ressemblent sous plusieurs rapports, ne vont point ensemble, ne se mêlent jamais et ne forment aucune race intermédiaire. L'espèce du chamois est celle qui en approche le plus. La taille du daim est plus petite; il est d'une nature moins robuste et moins agreste.

Les daims sont peu communs dans les forêts; on

les élève dans les parcs, où ils sont, pour ainsi dire, à demi domestiques.

Il y a plusieurs variétés de daims dont le pelage varie beaucoup; celui du daim ordinaire est en été d'un brun fauve, tacheté de blanc sur le dos, avec une raie noire sur l'épine dorsale, comme celle que l'on remarque sur l'âne, et de blanc sous le ventre; mais en hiver le pelage du dos devient d'un brun foncé uniforme. La queue, noire en dessus et blanche en dessous, s'étend jusqu'aux jarrets; il la redresse en éventail sur les reins lorsqu'il bondit.

Le bois du daim, plus courbé en dedans que celui du cerf, est plus léger, faible, aplati, large et garni d'andouillers. Il met bas sa tête aux mêmes époques que le cerf, et il est le même temps à la refaire : tout ce qui la compose se nomme comme pour le cerf.

Les daims aiment la société de leurs semblables; ils demeurent ensemble, et restent en hardes presque toute l'année. Lorsqu'ils se trouvent en grand nombre, ils forment ordinairement deux troupes distinctes et séparées, qui bientôt deviennent ennemies, et se disputent les endroits plus abondants en pâturages. Chacune de ces troupes a son chef qui marche le premier : c'est le plus fort et le plus âgé; il est suivi de son lieutenant, qui conduit le bataillon, disposé à attaquer l'autre troupe. Ces combats sont singuliers par l'ordre qui parait y régner. Baissant tous la tête en même temps, ils se chargent avec courage, entrelacent leurs andouillers, se soutiennent les uns les autres, et ne se croient pas vaincus par un seul échec. Le combat se renouvelle tous les jours, jusqu'à ce qu'enfin les plus forts, rompant les rangs de leurs ennemis, les

obligent à fuir et à abandonner le vallon, sujet de leur querelle.

On ne se sert point ordinairement du limier pour détourner le daim ; on se contente de faire fouler les enceintes par les vieux chiens, et on découple ensuite les relais de meute après le lancé. Le reste de cette chasse ressemble en tout point à celle du cerf ; mais comme les émanations du daim sont plus légères, fugitives, et qu'elles laissent sur la terre et aux portées des impressions moins fortes, cette chasse présente plus de difficultés. Le daim se *forlonge* rarement ; il ruse sans cesse, fait des retours, des *ourvaris*, et s'accompagne souvent. Pour se faire méconnaître, il fait le boiteux, et ne va que sur trois jambes, et ensuite porte la tête haute, redresse la queue et bondit lestement, comme s'il venait d'être lancé ; mais lorsqu'il a employé toutes ses ruses, il prend un dernier parti, et se jette dans l'eau, où le terrible *hallali* lui annonce que pour lui les chants vont bientôt cesser.

Le Chevreuil.

(*CERVUS CAPROSUS.*)

Le chevreuil a moins de hauteur, de force et de noblesse que le cerf ; mais il a plus de grâce, de vivacité ; il est plus leste, plus gai, plus éveillé ; sa forme est plus arrondie, plus élégante, ses yeux sont plus beaux, plus brillants, ses membres plus souples, ses mouvements plus prestes ; il bondit sans effort avec autant de force que de légèreté

Son pelage, d'un roux fauve pendant l'été, devient plus foncé en hiver ; il est toujours propre

et lustré, parce qu'il ne se roule jamais dans la fange.

La femelle se nomme *chevrette* ; elle porte cinq mois et demi, et met bas deux faons, l'un mâle et l'autre femelle, qui, élevés et nourris ensemble, ont un tendre attachement l'un pour l'autre. Après



six mois, ils prennent le nom de *chevrotins*, et six mois plus tard, la tête des jeunes mâles commence à paraître sous la forme de deux petites dagues, on les nomme alors *daguets* Après la seconde année, chaque perche jette deux andouillers, l'un en avant, l'autre en arrière, et ils prennent le nom de *brocards*, et comme il pousse de nouveaux andouillers les années suivantes, le brocard devient *dix-cors*, et ensuite *vieux brocard.*

Le bois du brocard est garni de poils qui tombent peu à peu. Quelques chasseurs prétendent que la demi-tête de cet animal est un mets excellent

lorsqu'elle est préparée convenablement. Le chevreuil met bas sa tête à la fin de l'automne, et la refait pendant l'hiver.

Rien n'égale la finesse de la chevrette pour dérober ses jeunes faons, lorsqu'ils sont menacés de quelque danger ; par un mouvement rapide comme l'éclair, elle les cache dans le fourré, fait face aux chiens, se fait chasser, et, par la rapidité de sa course, les éloigne de l'objet de ses affections.

Le chevreuil n'attend pas pour ruser que la force lui manque ; lorsqu'il sent, au contraire, que les efforts d'une fuite précipitée ont été sans succès, il revient sur ses pas, retourne, revient encore ; et lorsqu'il a mêlé les émanations présentes avec les émanations passées, il se sépare de la terre par un bond de côté, se met ventre à terre, et laisse, sans bouger, passer près de lui la troupe entière de ses ennemis ameutés.

La chasse à courre de chevreuil est très agréable. Cet animal, fin et rusé, par ses détours et ses bonds, amuse, intrigue et déroute parfois le plus malin veneur, de la main duquel il s'échappe au moment où on croit le tenir. On le détourne avec le limier de la même manière que pour le cerf ; on le fait quelquefois lancer à trait de limier ; et lorsqu'il est debout, on découple les relais de chiens vites, pour ne pas lui donner le temps de ruser.

Pour tirer le chevreuil devant les chiens, on s'y prend de la même manière que pour le lièvre, dont les artifices sont à peu près les mêmes. Cependant cette chasse présente plus de difficultés, parce que les ruses du chevreuil ont toujours lieu dans le couvert, tandis que le lièvre se fait battre en plaine.

Il faut être très habile pour le tirer à la course, surtout lorsqu'il traverse un chemin ou une clairière : il passe comme une ombre ; il est difficile de le doubler, parce que, sur le premier coup, il fait le serpenteau et disparaît comme l'éclair. Le plus sûr moyen pour le tirer est de l'attendre au retour ; car il ne manque jamais de revenir dans son canton.

Les braconniers attendent le chevreuil à l'affût, le soir et le matin, sur la lisière du bois ; ils contrefont le cri des jeunes faons, qui imite les syllabes *mi... mi... mi... mi*, et attirent les chevrettes à portée de faire feu.

Lorsqu'on veut s'épargner le désagrément de tuer une chevrette, ce qu'on ne doit jamais se permettre, on chasse alors le chevreuil en battue. Des traqueurs foulent les enceintes, et les tireurs, postés sur la lisière et aux débouchés des routes et carrefours, laissent passer les chevrettes, et ne font feu que sur les chevrotins qui les suivent ou sur les brocards, très reconnaissables à leur tête.

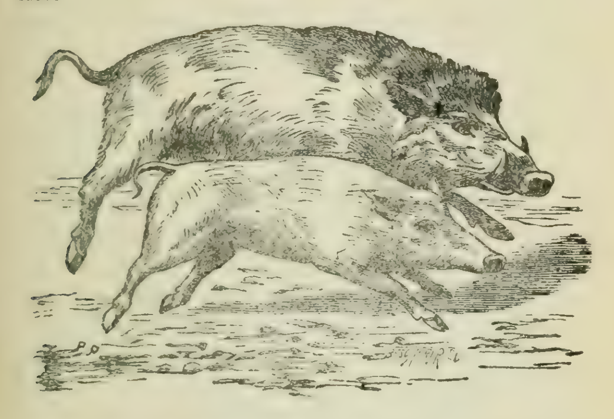
Le Sanglier.

(*SUS SCROFA FERUS.*)

Le sanglier ne diffère du cochon domestique qu'en ce qu'il a les défenses plus grandes et plus tranchantes, les *écoutes* (oreilles) plus courtes, le *boutoir* (le nez) plus fort, la *hure* (tête) plus longue, les *soies* (poils) plus grosses et rudes, la queue plus courte et droite, les pieds, appelés *traces*, plus courts.

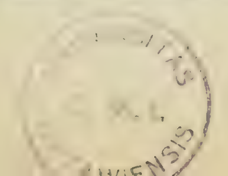
Les imperfections de la forme de ce quadrupède semblent influer sur son naturel ; toutes ses habitudes sont grossières, ses inclinations farouches, sa

voix désagréable, ses goûts immondes. Toutes ses sensations se réduisent à une luxure furieuse et à une gourmandise brutale. Sa voracité dépend du besoin continuel qu'il a de remplir la grande capacité de son estomac, et la grossièreté de ses appétits, de l'imperfection des sens, du goût et du toucher.



La dureté de la peau du sanglier et l'épaisseur de la graisse qui couvre son corps, le rendent peu sensible aux coups. Cette imperfection du toucher est quelquefois augmentée par la *ladrerie*, maladie qui le rend absolument insensible, et qu'on attribue à sa malpropreté et à la corruption des eaux infectes dans lesquelles il se vautre. C'est pour cette raison que sa chair a été interdite aux Orientaux et aux Israélites.

Le jeune sanglier se nomme *marcassin* jusqu'à six mois, et ensuite *bête rousse*. A un an, il est *bête de compagnie*. Au mâle on donne le nom de *ragot* ju-



qu'à trois ans. A trois ans accomplis, il est *sanglier tiers-an;* à quatre ans on le nomme *quartan* ou *quartanier*; à cinq ans, *grand sanglier;* enfin à six ans, *grand vieux sanglier*, ou *miré*, ou *solitaire*. Le ragot, le tiers-an et le quartan sont les seuls qui soient à craindre. Les vieux sangliers sont moins dangereux, parce que leurs défenses sont recourbées, usées et peu tranchantes. La femelle porte le nom de *laie*.

Le sanglier se tient presque toujours dans les demeures les plus fourrées, garnies d'épines, et de préférence dans les endroits humides; c'est là qu'il se couche pendant le jour. Son lit se nomme *bauge;* il en sort le soir pour aller chercher des glands, des châtaignes, des fruits sauvages, des racines, des grains, et surtout les vers de terre, qu'il aime beaucoup. Il fouille profondément la terre avec son boutoir; les champs, les prés et les vignes qui avoisinent les bois qu'il fréquente sont quelquefois dévastés et ravagés dans une seule nuit par ces animaux destructeurs.

Pendant l'été le sanglier quitte les grands *forts* pour se mettre sur le bord des forêts, à portée des grains et de l'eau, où il va prendre *souil* plusieurs fois dans la journée.

Dans les grandes vèneries on se sert d'un équipage particulier, qu'on nomme *vautrait*, pour chasser le sanglier. La meute est ordinairement de quarante chiens courants, forts et hardis, et dressés uniquement contre cet animal, pour le forcer à courre. On le détourne de la même manière que le cerf; le limier qu'on y emploie a besoin d'être mieux instruit. On dispose les relais de chiens courants comme pour toute autre chasse, et on leur parle dans les

mêmes termes. Si on a des levriers ou des mâtins pour *coiffer* le sanglier, on les place aux *accourres*, dans les débouchés d'un buisson à l'autre.

La chasse du sanglier se fait à force ouverte avec des chiens, ou bien par surprise pendant la nuit au clair de la lune : comme il ne fuit que lentement, qu'il laisse beaucoup de sentiment, qu'il se défend contre les chiens et les blesse dangereusement, il faut être toujours près d'eux pour les secourir au besoin. Un tiers-an est difficile à forcer, parce qu'il court très loin sans s'arrêter ; au lieu qu'un sanglier plus âgé ne fuit pas autant, se laisse chasser de près, n'a point peur des chiens, et s'arrête souvent pour leur faire tête en s'acculant contre un arbre ou une cépée.

Pour attaquer ces animaux, il faut se placer dans le meilleur poste, être à cheval, et armé d'un bon fusil chargé à balle. Il n'est point vrai que le sanglier blessé accourt au bruit et à la voix des chasseurs ; il est toutefois prudent de ne point lui barrer le passage, mais de s'écarter pour lui donner le temps de fuir.

On peut en hiver suivre le sanglier à la piste quand il a neigé; et lorsqu'on observe qu'il s'est arrêté dans un fourré touffu, des hommes armés de bâtons l'en font sortir, et le poussent vers les chasseurs embusqués, qui le tirent lorsqu'il passe à belle portée.

Le Loup.

(*CANIS LUPUS.*)

Le loup ressemble au chien sous les rapports extérieurs ; il paraît être modelé sur la même forme.

Ses membres sont plus fermes et moins souples, et la conformation de l'épine dorsale est la même dans le loup que dans le chien. C'est à tort que l'on croit qu'il ne peut se retourner ; il ne lui manque que de la souplesse. Mais si la forme est semblable, le naturel est en raison inverse ; car le caractère du loup est aussi affreux que celui du chien est doux et caressant. Ennemis par instinct, l'antipathie qui règne entre ces deux espèces est un effet de la nature. Un jeune chien frissonne au premier aspect du loup ; il fuit à l'odeur seule, qui, bien qu'inconnue, lui répugne si fort, qu'il vient en tremblant se ranger entre les jambes de son maître et implorer sa protection. Un mâtin, un dogue, qui connaît ses forces, se hérisse, s'indigne, l'attaque avec courage, et fait tous ses efforts pour se délivrer d'une présence qui lui est odieuse ; ils ne se rencontrent jamais sans se fuir ou se combattre à outrance.

Le loup ne se nourrit que de chair, et mange les charognes les plus infectes, lorsqu'il ne peut saisir quelque proie vivante. Naturellement grossier et poltron, il devient ingénieux par besoin, et hardi par nécessité. Également fort, rusé et vorace, il attaque les animaux plus gros que lui, tels que les vaches, les chevaux, les ânes, mais il prend toujours des précautions avec ceux qui peuvent se défendre. Il craint pour lui, et ne se bat que par nécessité. Si c'est un cheval ou un âne, il l'attaque par devant ; il semble que la nature lui indique le danger d'une ruade ; si c'est une vache, il la surprend par derrière, et la saisit au pis pour la porter en terre ; si c'est un chien, il le prend à la gorge, de peur d'être mordu, et pour l'empêcher de crier.

Le loup n'aboie pas, il hurle ; sa voix est lugubre, son aspect sauvage, son regard farouche, son odeur insupportable, et son existence une calamité.

Le gouvernement a établi dans quelques départements un lieutenant de louveterie qui doit entretenir à ses frais un équipage de chiens et de chevaux pour la chasse au loup. Les préfets des départements prennent des arrêtés pour faire des battues, et des primes d'encouragement sont accordées pour chaque tête de loup tué. Toutes ces dispositions sont sans doute fort prudentes ; il serait à désirer qu'on les mît plus souvent à exécution.

Lorsqu'une battue générale est ordonnée, les autorités locales sont requises de fournir le nombre de tireurs et de traqueurs convenable, et ceux qui s'y refusent sont passibles des peines correctionnelles. Les garde-chasse, champêtres et les gendarmes doivent y assister, et conduire les tireurs et les traqueurs sous le commandement du lieutenant de louveterie. Après avoir placé à bon vent la ligne des tireurs sur les lisières du bois, les fonds et les ravins, passages ordinaires des loups, on fait fouler l'enceinte par les traqueurs, qui, par leurs cris de *harlou! harlou! harlou!* pousseront l'animal vers le front du tir, et si la battue est bien conduite, il est rare qu'elle n'ait pas des résultats satisfaisants.

Lorsqu'on a un bon équipage de chiens courants, on peut forcer les louvats, mais jamais les vieux loups, qui sont infatigables, malgré les relais que l'on pourrait découpler, à moins que l'on ne plaçât dans les accourres, entre deux bois, quelques relais de grands levriers pour les atteindre, les harceler, et donner le temps aux courants d'arriver : mais

alors il faut suivre à cheval la chasse, appuyer les chiens, leur porter secours en donnant la mort à l'animal ; car il ne lâche jamais prise, et ses dentées sont profondes et solides.

Le meilleur moyen de détruire les loups en hiver est de les empoisonner avec de la noix vomique. On choisit alors un vieux chien à qui on en a fait avaler une forte dose, et après sa mort on le farcit de cette

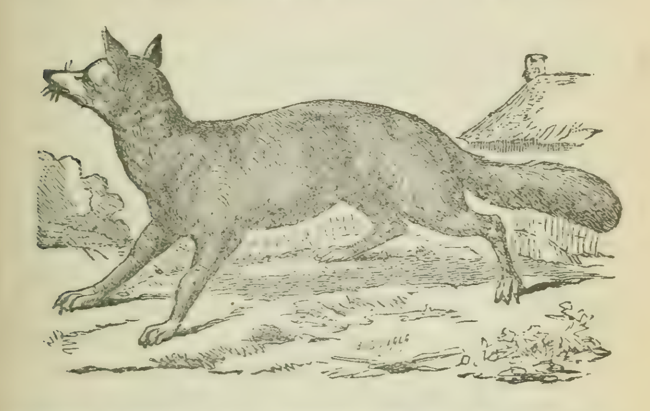


matière en poudre, on l'enterre ensuite dans du fumier, afin que le poison s'immisce avec les chairs par la fermentation ; quelques jours après on le place au milieu d'un champ, sur une hauteur, s'il est possible, à quelque distance du bois, mais loin des arbres, qui pourraient donner de la méfiance aux loups. On visite chaque matin si quelque animal a donné au carnage ; on y trouve quelquefois des renards.

Dans les forêts, on fait usage de grands traque-

nards. Ces moyens ne sont point sans inconvénient, parce que, ces pièges devant être cachés, il peut arriver que des bêtes fauves, des chiens et même des hommes s'y prennent. On doit alors choisir des lieux peu fréquentés.

En Allemagne et dans les Alpes, on dispose des affûts près des maisons de campagne pendant l'hiver. On se sert pour appât du cadavre d'un chien, au



travers duquel on fait passer un pieu que l'on fiche en terre, afin que le loup ne puisse emporter la proie. On arrange sous un hangar à portée, deux fusils chargés de chevrotines, que l'on pointe pendant le jour sur l'appât, et lorsque pendant la nuit on s'aperçoit que quelque loup y touche, on lâche en même temps les deux détentes.

Chasse à l'hameçon. Ayez des hameçons assez forts et très aigus; attachez-les chacun à une corde de la grosseur d'un doigt; accrochez un morceau de chair à vos hameçons; pendez-les ensuite à un arbre

de manière que le loup puisse y atteindre en se levant un peu, et happer l'appât. En multipliant les hameçons, on pourrait prendre plusieurs loups en même temps.

Le Renard.

(*CANIS VULPES.*)

Le loup et le renard sont, parmi les espèces canines, les animaux qui ont une réputation la plus méritée de ruse, de finesse, et l'on pourrait ajouter de férocité relative. Le loup, plus fort et plus agreste, a les manières grossières, les inclinations perverses ; il vit dans les forêts, loin des habitations, et attaque de préférence les grosses bêtes pour satisfaire sa voracité et assouvir sa fureur pour le carnage. Le renard, plus astucieux, ne fait la guerre qu'aux animaux plus faibles que lui, tels que le lièvre, le lapin, les gallinacées et le menu gibier. Ce que le loup fait par la force, le renard l'exécute par l'adresse, et réussit plus souvent ; il emploie plus d'esprit que de mouvement ; ses ressources sont dans sa tête. Fin autant que circonspect, ingénieux et prudent, il varie sa conduite ; il a des moyens de réserve qu'il sait n'employer qu'à propos. Il est doué d'un sentiment supérieur pour les combinaisons suivant les temps, les lieux et l'espèce de ses ennemis ; il ne se fie pas à la vitesse de sa course pour veiller à sa conservation, il se pratique un asile commode et profond dans la terre, où il se retire dans les dangers pressants. Les lieux qu'il choisit ordinairement sont les bois à portée des hameaux, d'où il peut entendre le chant du

coq ; c'est au bord de son terrier qu'il l'écoute, qu'il tourne la langue autour de son museau pour savourer d'avance le plaisir d'atteindre sa proie ; c'est là qu'il combine ses opérations ; il prend ensuite habilement son temps, s'approche des habitations, dérobe sa marche dans les blés, se glisse, se traîne, et surprend à l'improviste les volailles dans les basses-cours ; il se retire lestement en emportant sa proie, qu'il va cacher dans quelque trou, ou qu'il porte dans son terrier.

Le renard est le fléau du gibier, d'autant plus redoutable, que la nature l'a doué de la même finesse de nez que le chien, et qu'il y joint une adresse et une astuce qui lui sont particulières. Il prend les lièvres au gîte ; quand il les évente, il s'approche à petits pas, le ventre à terre, jusqu'à ce qu'il soit à portée de s'élancer sur sa proie. Il n'est pas moins alerte pour surprendre les lapins sur le bord du terrier. Il déterre les lapereaux dans les rabouillères, et les dévore ; et comme il rôde sans cesse pendant la nuit, et même quelquefois pendant le jour en été, il découvre les nids de faisans, de perdrix, de cailles, prend la mère sur les œufs, et détruit une quantité prodigieuse de gibier.

Quelquefois, pendant la nuit, deux renards se réunissent pour chasser de concert le lièvre. Un d'eux le suit en criant sur la voie comme un chien courant, c'est-à-dire en glapissant par intervalles, pendant que l'autre, placé et rasé contre la terre à quelque passage, attend le lièvre et le happe. Ils chassent de même le lapin ; alors c'est au terrier que se poste celui qui remplace le chasseur. Comme le renard est fort vite et très adroit, il est rare

qu'il manque la proie qu'il a guettée. Si par hasard elle vient à lui échapper, il ne court pas après elle; honteux de sa maladresse, il se replace à l'endroit où il était tapi, s'élance sur la place où était sa proie, comme pour se rendre compte de la cause de sa mésaventure, et il répète plusieurs fois la leçon, afin d'être plus heureux une autre fois.

Lorsque le renard trouve des piéges tendus pour prendre les merles, les grives, les bécasses, il devance l'oiseleur, emporte le gibier pris, et revient visiter les lacs plusieurs fois par jour.

On dit que pour dernière ressource, lorsque le renard n'a pu se terrer et qu'il est pressé par les chiens, il lâche ses excréments, dont l'odeur infecte ralentit l'ardeur de ses ennemis, et que, dans le même dessein, il urine sur sa queue, qu'il secoue, en courant, au nez des chiens qui le poursuivent. Je ne crois point que ce soit une ruse de la part du renard; on doit attribuer à la peur cette aspersion singulière, car on sait que ce sentiment a sur les animaux des effets laxatifs.

La chasse du renard aux chiens courants est très agréable, parce que cette voie ayant beaucoup de sentiments, on éprouve rarement des défauts, et que le renard perce toujours avant que de ruser. Lorsqu'on se propose de faire cette chasse, on doit, au milieu de la nuit, faire boucher toutes les gueules des terriers qui sont connues, et dans la matinée on va le quêter avec les chiens, car on ne le détourne pas. Dès qu'il est lancé, son premier soin est de revenir à son terrier, où, ne pouvant entrer, il se détermine à se faire battre dans le bois, mais non sans employer beaucoup de ruses pour se défaire

des chiens. Ceux-ci ont de bons auxiliaires dans les pies, les geais, les pinsons, qui, en volant d'un arbre à l'autre, suivent l'animal, indiquent par leurs cris la marche furtive du fugitif, et par leur effroi dénoncent leur ennemi commun.

Lorsqu'il se terre, on emploie des chiens plus petits, qu'on nomme *terreurs*, et qui entrent avec intrépidité dans les terriers, tiennent tête au renard, et l'empêchent de sortir. Alors des pionniers, dirigés par la voix des chiens, font des tranchées au moyen desquelles on parvient jusqu'au renard, on le saisit avec des tenailles, et après lui avoir cassé la mâchoire inférieure, on le relâche et on le fait fouler aux chiens. Aussi on emploie des briquets pour le tirer au fusil, et des bassets pour fouiller dans les terriers.

Lorsque le renard est terré dans des rochers et qu'on ne peut le faire sortir de sa retraite, on enfume le terrier de la manière indiquée ci-après.

On prend des mèches de coton de la grosseur du petit doigt, on les imbibe dans de l'huile de soufre, et, pendant qu'elles sont chaudes, on les roule dans de l'orpin en poudre; ensuite on les recouvre d'une pâte liquide de poudre à canon et de fort vinaigre. On conserve ces mèches humides dans des morceaux de linge trempés dans de l'urine.

Lorsqu'on veut en faire usage, on bouche toutes les issues du terrier, à l'exception de celles sous le vent, où l'on place les mèches, que l'on allume. L'odeur forte qui s'exhale de la fumée est poussée au fond du terrier et en pourchasse le renard, que l'on tire à coups de fusil. Si on préfère ne pas l'attendre, on bouche avec de grosses pierres toutes

les gueules, et on revient le lendemain chercher le renard étouffé à l'entrée du terrier.

On chasse le renard à l'affût pendant l'hiver, soit au bord des terriers, soit dans un lieu convenable où l'on place quelque pièce de carnage, ou mieux encore une poule vivante, afin d'y attirer les renards; on fait une traînée avec une fressure de mouton fraîche attachée au bout d'une ficelle; on la promène sur le terrier, et de là jusqu'à l'endroit de l'affût, en ayant soin de jeter de distance en distance des petits morceaux de pain frits dans de la graisse de volaille.

On tend, pour le renard, des traquenards, et autres pièges, et on les empoisonne avec des boudins composés d'une pâte faite avec du saindoux, de la noix vomique en poudre, assaisonnée de verre pilé et de sel de cuisine.

DICTIONNAIRE

DES

TERMES DE VÉNERIE

ET DE TOUTE ESPÈCE DE CHASSE

A

Abattures, plantes et taillis que l'animal abat en passant.

Abois. Quand l'animal fatigué s'arrête devant les chiens qui aboient sur lui, on dit qu'*il tient les abois*, ou qu'*il est aux abois*.

Aborder *la remise*; lorsque la perdrix ou le faisan se jette dans une remise, on doit l'aborder sous le vent.

Accompagné. Le cerf, pressé des chiens, *s'accompagne* d'autres cerfs, ou se mêle dans une harde de bêtes pour donner le change.

Accouer, vieux terme qui voulait dire s'approcher du cerf sur ses fins pour lui couper le jarret.

Accourcir *le trait*, le plier pour tenir le limier de plus court.

Accourres, plaines entre deux bois, où l'on place les chiens qui doivent *coiffer* l'animal au débucher.

Accul, extrémité des bois et forêts.

Acculs, partie des terriers des renards et blaireaux. Voy. Terrier.

Aigle. C'est le plus grand et le plus fort de tous les oiseaux de proie; il y en a de différentes espèces; le plus fort de tous est l'*Aigle Royal*, qui pèse dix à douze livres, et ses ailes ont jusqu'à huit pieds d'envergure.

L'*Aigle à queue blanche* se tient dans les forêts et se nourrit de quadrupèdes.

Le *Huart* reste sur les étangs, où il fait sa nourriture ordinaire d'oiseaux, de coquillages et de poissons.

Le *Læmer-geyer*, ou *Vautour des Agneaux*, qui est commun dans les montagnes de Suisse, mange beaucoup de moutons.

L'aigle choisit les rochers les plus escarpés pour faire son aire ou son nid, qui a quelquefois six pieds de diamètre.

Aiglures ou **Bigarrures**, taches qui bigarrent le dessus du corps des oiseaux.

Aiguillon, pointe qui se trouve au bout des fumées des bêtes fauves.

Aire, nid des oiseaux de proie.

Allaites, tettes ou brannes de la louve.

Aller *d'assurance*, c'est lorsqu'un animal va au pas, le pied serré, et sans crainte.

Aller *de bon temps*, se dit d'un animal qui a passé depuis peu de temps.

Aller *de hautes erres*, lorsqu'il y a sept ou huit heures qu'il est passé.

Allures, manière de marcher des animaux.

Alouette, oiseau très commun et délicat à manger; elle construit son nid à terre, et fait trois pontes par an ordinairement en mai, en juin et en juillet ; chaque couvée est de cinq ou six œufs. On prend les alouettes de bien des manières ; la plus usitée est au miroir ; la meilleure saison pour cette chasse est aux mois de septembre et octobre, surtout lorsqu'il fait du soleil après une gelée blanche.

Ameuter *les chiens*, les faire chasser ensemble.

Andouiller. C'est la première corne qui se trouve au bas du mairin cerf, de chaque côté ; celles d'au-dessus se nomment sur-andouillers, chevillures, cornettes, etc,

Appel, ce que l'on sonne pour appeler et pour rassembler les chiens.

Appuyer, encourager les chiens de la voix ou de la trompe.

Arrêt, se dit d'un chien qui reste immobile dès qu'il voit ou sent le gibier : le braque et l'épagneul sont les chiens d'arrêt les plus aisés à dresser.

Assemblée, lieu assigné pour le rendez-vous, où se trouvent tous les chasseurs.

Assentiment, odeur qui frappe le nez du chien, et qui le porte à se rabattre sur la voie d'un animal.

Assurance. Le cerf va d'assurance, c'est à dire, marche le pied ferme et sans crainte.

Attaquer, mettre les chiens sur un animal et le lancer.

Avaler *la botte* au limier, la lui ôter pour le laisser chasser en liberté.

Avancer. On dit qu'un cerf s'avance quand on voit, par ses allures, qu'il trotte.

Aubert, *cheval* dont le poil est un mélange confus de bai, de blanc et d'alezan.

Avorter, se dit d'une lice ou autre bête qui fait ses petits morts et avant terme.

B

Babillard, chasseur ou chien qui crie à tort et à travers.

Bai, *cheval* qui a le poil couleur de châtaigne rougeâtre; il y en a de différentes nuances.

Balancer. Les chiens balancent lorsqu'ils chassent avec crainte et incertitude.

Balancer, se dit aussi d'un animal chassé qui ne se soutient plus et qui chancelle.

Bancs, lit des chiens dans le chenil.

Barge, oiseau des marais salants, qui ressemble au courlis, mais qui est plus petit, et n'a pas le bec si long.

Bâtard, chien ou autre animal qui tient de deux espèces: on fait grand cas des chiens courants sortis d'un chien normand et d'une lice anglaise; ou d'un chien anglais et d'une lice normande, et que l'on nomme bâtards anglais ou normands.

Battre. On dit qu'un animal se fait battre, lorsqu'il se fait chasser dans le même canton sans percer.

Battre l'eau. Le cerf et le chevreuil fatigués vont dans l'eau pour ruser et se rafraîchir, ce qu'on appelle *battre l'eau*. Il y a une fanfare particulière pour annoncer que l'animal est à l'eau, et l'on n'en sonne la reprise que lors qu'il en sort.

Battue, chasse au fusil, qui se fait avec des traqueurs au bois ou en plaine.

Bauge, lieu où les bêtes noires se couchent et reposent pendant le jour.

Beau chasseur. On dit qu'un chien est beau chasseur lorsqu'il crie bien dans la voie, et qu'il porte bien sa queue.

Bellement, mot que l'on crie aux chiens pour les faire chasser sagement.

Bêtes, en terme de vénerie, on nomme *bêtes* les biches, *bêtes noires* les sangliers, et *bêtes carnassières* les loups, renards, putois, etc., etc.; on nomme aussi *bêtes rousses* les sangliers depuis six mois jusqu'à un an, et *bêtes de compagnie* depuis un an jusqu'à deux.

Biche, femelle du cerf.

Bicle ou **Bigle**, chien anglais, haut de quatorze ou quinze pouces.

Bilbaude. Chasser à la bilbaude, fouler ou quêter avec les chiens dans plusieurs enceintes lorsqu'il n'y a rien de détourné.

Bois, cornes de cerf.

Bois, *faire le bois*, aller en quête avec le limier pour détourner un animal. Quand le cerf a refait sa tête, il va la frotter pour détacher la peau velue qui la couvre; on appelle cela *toucher au bois* ou *frayer*.

Bond, saut d'une bête fauve.

Bondir, animal qui part à l'imprévu; on dit *bondir le change*.

Bosses, ce qui commence à pousser sur la tête du cerf lorsqu'il la refait.

Bouquin. Il faut, si l'on veut avoir beaucoup de levrauts, tuer, aux mois de janvier et février, des bouquins; car s'il y en a trop, ils écrasent les hases, et les tuent quelquefois.

Bouquiner, se dit du lièvre qui courre les hases.

Boutis, trous que le sanglier fait en fouillant et renversant la terre; plus le sanglier est grand, plus ils sont profonds.

Boutoir, nez, groin du sanglier.

Bousards, fumées du cerf en mars, avril et mai, semblables à des bouses de vache.

Braconnier, celui qui chasse le gibier qui ne lui appartient pas

Brailler, crier mal à propos.

Brandes, plantes et bruyères qui se trouvent dans les clairs et autour des forêts, et dont les cerfs mangent les pointes et la fleur.

Bricoler. Un chien bricole quand il s'écarte à droite et à gauche sans *rester collé* à la voie de l'animal qu'il chasse.

Bricoler se dit aussi d'un cheval qui passe adroitement entre les arbres.

Brisées, branches que les valets de limiers et les veneurs cassent et jettent à terre pour marquer la voie de l'animal; on en met le gros bout du côté où l'animal a la tête tournée.

Brocard, chevreuil mâle.

Broches, première tête du chevreuil.

Brosses, paquet de poil qui vient aux bêtes fauves sur le haut des canons des jambes de derrière en dehors.

Brousser, passer au travers du bois.

Brout, bourgeons et écorce du jeune bois que le cerf, le chevreuil et le daim mangent en avril et mai, et qui les enivre.

Brunir, le cerf brunit sa tête quand il en détache la peau velue qui la couvrait; et elle devient rouge, grise ou brune.

Bruyères, voy. Brandes.

Buisson, bois de peu d'étendue où le cerf se recèle d'ordinaire pour refaire sa tête.

Buisson creux, donner buisson creux, c'est faire rapport d'un animal rembuché dans une enceinte où l'on ne le trouve pas.

Buse, oiseau de proie gros comme une poule, qui se nourrit de lapins, de levrauts, de perdrix, de rats, de taupes et d'insectes.

Butor, espèce de héron gros comme un chapon, qui se tient sur les bords des étangs et dans les lieux marécageux : il crie en mettant son bec dans la boue et fait un bruit semblable au mugissement du taureau.

C

Canepetière, petite espèce d'*outarde*, qui n'est guère plus grosse qu'un canard : elle se nourrit d'herbes et de grains ; on la trouve sur des tas de pierre dans les plaines.

Ça-revaut, cri pour annoncer que l'animal chassé retourne sur lui.

Carrefour, endroit où aboutissent plusieurs chemins.

Casemate, trou d'environ deux pieds de diamètre, dans lequel les blaireaux et renards font tête aux bassets.

Castagneux, petite espèce de plongeon.

Catérolles ou **Raboulières**, trous où les lapines font leurs petits, et qu'elles rebouchent tous les jours.

Catiche, caverne ou retraite de la loutre au bord des rivières et des étangs.

Cavée, lieux creux dans une forêt, et entouré de montagnes.

Cendrée, très petit plomb pour la chasse des bécassines et des petits oiseaux.

Chair, les chiens sont bien à la chair, c'est-à-dire chassent bien.

Chambre du cerf, vieux terme pour dire son lit ou reposée pendant le jour.

Chamois, espèce de bouc et de chèvre sauvages.

Change, prendre le change c'est lorsque les chiens chassent un autre animal que celui qu'ils ont attaqué : *garder le change*, c'est au contraire lorsque les chiens ne quittent pas l'animal de meute, quoiqu'il en parte d'autres devant eux.

Charbonnières, places où l'on a fait du charbon, et que les cerfs choisissent souvent pour jouer et pour brunir leur tête.

Charretière, route dans les bois, par laquelle peut passer une charrette.

Chat-arrêt, chat domestique qui, ayant commencé à chasser, et pris goût au gibier, se retire dans les bois et garennes, où il fait grand dégât de gibier et de volaille.

Chenil, lieu où sont renfermés les chiens.

Chevalier, oiseau gros comme une bécassine, que l'on trouve par bandes sur les bords de la mer.

Chevillée, on dit qu'une tête est bien chevillée lorsque les andouillers sont beaux, longs, bien plantés et bien tournés.

Chiendent, herbe qui purge les chiens.

Chouette, oiseau de nuit dont le plumage est très bigarré et très joli.

Choupille, chien pour la chasse à tir.

Cigogne. Il y en a de plusieurs espèces, des brunes et des blanches : la brune est presque aussi grosse qu'une dinde ; elles se nourrissent de serpents, de grenouilles, etc. Les gens de la campagne, qui imaginent qu'un nid de cigogne porte bonheur à la maison qu'elles choisissent pour le faire, mettent des roues sur le haut de leurs cheminées pour les engager à l'y construire.

Cimier, croupes ou reins des bêtes fauves.

Clabaud, chien qui a les oreilles plates et longues.

Clairières, parties de bois dégarnies d'arbres.

Clapier, lieu entouré de murs, où l'on élève et nourrit des lapins pour peupler les garennes.

Coiffé. On dit qu'un chien est bien coiffé lorsqu'il a l'oreille bien plantée.

Coiffer. Dogues ou mâtins qui coiffent un loup ou un sanglier.

Collé à la voie. Chien qui ne s'écarte pas de la piste de l'animal.

Compagnie (*bêtes de*), sangliers à leur seconde année, qui vont par bandes.

Confiance (*chien de*), qui ne prend pas le change.

Connaissances, marques qui servent à distinguer et juger les animaux.

Connaisseur, celui qui juge bien un animal.

Contrepied, les chiens prennent le contrepied lorsqu'au lieu d'aller du côté où va l'animal, ils vont de celui d'où il vient.

Coq de bruyères, oiseau qui vit des fruits et grains qu'il trouve dans les bois et dans les bruyères ; il est gros comme une dinde.

Coq de perdrix, mâle de perdrix.

Cor de chasse, trompe ; on dit *sonner du cor* lorsque l'on sonne des tons de chiens ou des fanfares de chasse à pleine trompe, et *donner du cor* lorsque l'on sonne le radouci.

Cormoran, oiseau qui se tient sur la mer et à l'embouchure des rivières ; il est plus gros que le canard, et sa couleur est d'un noir verdâtre.

Corsage, forme du corps des animaux.

Costés, dehors du pied des bêtes fauves, depuis la pince jusqu'au talon.

Couard, chien poltron.

Couais, *tout couais*, terme pour faire taire les chiens qui crient mal à propos.

Couronne, haut de la perche du cerf, quand elle est faite en forme de couronne, ce qui s'appelle tête couronnée.

Courre. On dit ce pays est un *beau courre*, c'est-à-dire est beau et bon pour chasser.

Crainte. Les chiens balancent et chassent avec crainte quand ils sont incertains et craignent de faire une sottise.

Croassement, cri du corbeau.

Croiser les chiens, traverser la voie de l'animal qu'ils chassent.

Croiser la race des chiens, faire couvrir une chienne d'une race par un chien d'une autre.

Croix *du cerf*, os croisé qui se trouve dans le cœur du cerf.

Crouler *la queue*, se dit du cerf qui fuit.

Curée, régal que l'on fait aux chiens en leur donnant à manger l'animal ou partie de l'animal qu'ils ont pris. La *curée chaude* est celle qui se fait dans l'instant de la prise.

Cygne, oiseau d'eau qui est tout blanc, à l'exception du bec et des pattes qui sont noires.

D

Dagues, petites cornes qui viennent au cerf au commencement de sa seconde année; et l'on nomme **Daguet** l'animal qui les porte.

Danseur, chien qui voltige et qui ne se tient pas collé à la voie.

Debout, mettre un animal debout, le lancer.

Débuché, fanfare que l'on sonne lorsque l'animal chassé prend la plaine.

Débucher. On dit qu'un cerf, ou autre animal, débuche lorsqu'il sort du couvert pour prendre ou traverser la plaine.

Décéler. Un cerf se décèle lorsqu'il quitte le buisson où il s'était retiré pour refaire sa tête.

Déchaussures, égratignures que le loup fait à la terre après avoir jeté ses laissées.

Découpler, détacher les chiens pour leur donner la liberté de chasser.

Décousures, blessures de la défense du sanglier.

Détortoir, bâton dont se servaient autrefois les veneurs pour parer les branches.

Défaut, moment où les chiens cessent de chasser parce qu'ils ont perdu la voie.

Défenses, deux grosses et longues dents que les sangliers ont à la mâchoire inférieure.

Déharder, débarrasser les chiens qui se prennent dans leurs couples ou dans la harde.

Démêler *la voie*, trouver la voie de l'animal de meute au milieu d'autres animaux.

Demeure, endroit fourré et commode pour retirer les animaux.

Démontée, on dit qu'une perdrix est démontée lorsqu'elle a une aile cassée.

Dentée, blessure d'un coup de dent.

Déployer *le trait*, entrer en quête.

Dépouiller, enlever la peau d'un animal.

Dérober *la voie*. On dit qu'un chien dérobe ou *cèle la voie*, lorsqu'ayant la tête de la meute il chasse sans crier.

Derrière, terme pour arrêter les chiens, et les faire rester derrière soi.

Détourner, aller au bois et découvrir par le moyen d'un limier le lieu où reste un animal, et en faire l'enceinte pour le remettre.

Devants. Lorsque l'on a perdu la voie, on prend les devants du côté où l'on présume que l'animal a passé.

Dix-cors, cerf qui a sept ans.

Dix-cors-jeunement, cerf de six ans.

Dogues, chiens dont on se sert pour assaillir et coiffer les sangliers et loups.

Donner l'animal aux chiens, les découpler dessus et le leur faire chasser.

Donner à courre. On dit : c'est un tel qui a *donné à courre*, c'est-à-dire qui a détourné et remis l'animal que l'on chasse.

Dorées. Lorsque les fumées sont jaunes et luisantes on dit qu'elles sont dorées.

Dresser. On dit qu'un animal dresse par les fuites, lorsqu'après avoir fait plusieurs ruses, il fuit, il perce droit devant lui.

Dresser un chien, lui apprendre à chasser, à arrêter, à rapporter, etc.

Droit, prendre, tenir ou avoir le droit, c'est-à-dire que les chiens ne prennent pas le change, et sont sur la bonne voie.

Duvet, c'est ce qui couvre le dessous des plumes des oiseaux.

E

Ébat. Mener les chiens à l'ébat, les promener.

Écoquer, dans le temps de la pariade, on tue des coqs, dont le grand nombre serait nuisible à la couvée.

Effilé. Un chien s'effile pour chasser trop jeune, ou pour s'être donné quelque effort.

Efflanqué. Un animal fatigué s'efflanque, c'est-à-dire que ses flancs se retirent et sont comme des cordes.

Égalé *ou* **Égalures**, se dit des oiseaux qui sont mouchetés.

Élavé, poil qui n'a pas de couleur décidée et qui tire sur le gris sale.

Empaumure, haut de la tête du cerf qui ressemble à la paume de la main.

Enceinte, partie de bois dans laquelle est détourné l'animal.

Enguichure, entrée de la trompe dans laquelle on met l'embouchure.

Enlever *les chiens*, leur faire quitter une voie pour les mettre sur une autre ; ou leur faire quitter leur voie en criant et courant.

Entées, fumées qui se tiennent ensemble.

Épois, cors qui se trouvent au sommet de la tête du cerf.

Éponges, c'est ce qui forme le talon du cerf, du chevreuil et de tous les animaux qui ont le pied fourchu.

Épreinte, fiente de la loutre.

Équipage, le mot d'équipage de chasse comprend hommes, chevaux et chiens.

Ergoté, chien ergoté, qui a des ongles au-dessus du pied en dedans.

Erres, route du cerf : on dit qu'il va de *hautes erres*, quand il y a plusieurs heures qu'il est passé.

Esgail, rosée du matin.

Esclame, chien légèrement fait; on appelle, au contraire, goussant, celui qui a l'air pesant, court et matériel.

Étraquer, suivre un animal par la neige jusqu'à sa reposée.

Étriqué, chien qui a peu de corps et qui est haut sur jambes.

Étruflé, se dit des chiens qui ont un os de la hanche déplacé.

Éventer, prendre le vent, sentir de loin.

F

Faisanderie, enceinte de murs, dans laquelle on élève et entretient des faisans.

Faisandier, celui qui a soin des faisans.

Fanfare, airs que l'on sonne sur le cor, pour annoncer quelque chose.

Faon, petit du cerf, du chevreuil et du daim.

Faux-fuyant, petit sentier dans le bois pour les gens de pied.

Faux-marcher, se dit de la biche qui marche en biaisant, ou du cerf après qu'il a mis bas sa tête.

Faux-marqué, ou *mal semé*, cerf qui a plus de cors d'un côté que de l'autre.

Faux rembuchement, lorsqu'un cerf feint de vouloir

se rembucher dans un fort et qu'il en sort pour aller se mettre à la reposée dans un autre.

Filets *du cerf*, c'est la chair qui se lève au-dessus des reins : les *petits filets*, ou *filets mignons*, se lèvent en dedans.

Fins. On dit qu'un animal chassé est sur ses fins, c'est-à-dire prêt à être forcé.

Flatrer. Un lièvre et un loup se flatrent, c'est-à-dire se couchent à plat sur le ventre.

Flatrure, place où le loup ou le lièvre chassés s'arrêtent et se mettent sur le ventre.

Forhu, tons qui se sonnent avec force pour enlever les chiens et les faire venir à soi.

Forhu, parties intérieures du cerf, que l'on donne aux chiens au bout d'une fourche, après qu'ils ont fait curée du coffre.

Forlonger (se), c'est lorsqu'un animal prend une grande avance devant les chiens.

Forme, gîte du renard ou du lièvre.

Formées, fumées dures et bien faites.

Fort, canton de bois épais et fourré

Fouiller. Quand on croit qu'il y a des renards ou blaireaux dans un terrier, on y va avec des bassets et des outils ; on fait entrer les bassets dans la garenne, après avoir posté du monde à tous les trous qu'il suffit de boucher avec des morceaux de bois pour ne pas ôter la respiration aux chiens, à qui l'on parle en ces termes, en frappant des mains : *coule à ly, bassets, coule à ly, hou hou... hou hou...* L'animal, pour l'ordinaire, commence à tenir aux chiens dans la *maire*, alors on frappe sur la terre au-dessus de lui pour accélérer sa retraite et encourager les chiens, auxquels on parle toujours par la gueule du terrier; mais bientôt l'animal fatigué fait sa retraite dans *l'accul* après s'être encore défendu à l'entrée de la

fusée; quand, par le travail des chiens, on juge l'animal acculé, pour lors on commence la tranchée, qui ne doit jamais s'ouvrir le long de la fusée, mais en croix sur la fusée ; quand on sent que l'on approche de l'animal, on est sur ses gardes pour l'empêcher de forcer et de se sauver.

Fouillures, boutis, travail du sanglier.

Foulées ou **Foulures**, gazons ou herbes sur lesquels les animaux ont passé.

Fouler, quêter avec les chiens lorsqu'on n'a point de brisée et rien de détourné.

Fouler. Lorsqu'un animal est pris ou mort, on le laisse fouler ou piller aux chiens.

Frapper à *la brisée*, faire entrer les chiens dans l'enceinte pour lancer l'animal.

Frapper à *route*, faire suite avec le limier.

Frayoirs, arbres et branches contre lesquels les cerfs vont frayer.

Fuir. On dit qu'un animal s'en va fuyant pour dire qu'il galope.

Fuites, voie du cerf qui va fuyant.

Fumées, fiente des bêtes fauves.

Fumer. Il y a plusieurs manières de fumer les renards : les uns prennent des mèches de coton de la grosseur du petit doigt, que l'on imbibe dans de l'huile de soufre où l'on jette du verre pilé ; on les roule pendant qu'elles sont chaudes dans de l'orpin en poudre, ou arsenic jaune ; on fait une pâte liquide de vinaigre fort et de poudre à canon, dans laquelle on trempe plusieurs fois les mèches jusqu'à ce qu'elles soient couvertes de cette dernière composition; puis on met tremper pendant vingt-quatre heures, dans de l'urine, des morceaux de linge dont on enveloppe chaque mèche ; on bouche tous les trous au-dessous du vent, à l'exception de celui dans lequel on met la mèche

que l'on allume, et dont la fumée fait sortir tout ce qui se trouve dans le terrier; c'est alors qu'on tue les renards à coups de fusil, ou qu'on les prend dans des panneaux ou dans des bourses que l'on a mis sur toutes les gueules. Il y en a qui bouchent généralement toutes les gueules, même celle par laquelle on a mis les mèches, et qui reviennent le lendemain chercher les renards, que l'on trouve étouffés à l'entrée du terrier.

Furet, espèce de belette, ennemi déclaré des lapins; il y en a de fauves et de blancs; on les nourrit avec du lait dans lequel on met de la mie de pain; on les loge dans des tonneaux sur de la paille; on les porte à la chasse dans un sac, et on les lâche dans le terrier après l'avoir entouré de panneaux, ou en avoir couvert les gueules avec des bourses, dans lesquelles les lapins se prennent en voulant se sauver. Il arrive quelquefois qu'un furet s'endort dans le terrier, après avoir bu le sang d'un lapin qu'il a étranglé; dans cette occasion, on allume du feu à l'un des trous du terrier, et la fumée réveille le furet et le fait sortir.

Fusée, partie du terrier des renards.

Fusée. Vermiller en fusée, c'est lorsque le sanglier fait une espèce de sillon en vermillant.

Futaie, bois qui a plus de quarante ans; le bois de quarante ans se nomme *futaie sur taillis*; depuis quarante ans jusqu'à soixante ans, *demi-futaie;* entre soixante et cent vingt ans, *jeune* et *demi-futaie*; au-dessus de deux cents ans, *haute futaie sur le retour.*

G

Gabets, taons, ou gros vers qui rongent le cerf entre cuir et chair.

Gagnages, terres ensemencées dans lesquelles les animaux vont faire leur nuit.

Gardes, ergots du sanglier au-dessus du talon.

Garenne, lieu où l'on entretient beaucoup de lapins

Gare-gare, cri pour annoncer que le cerf part de la reposée, et qu'on l'a entendu.

Gélinotte, poule des bois.

Gibier, nom que l'on donne aux quadrupèdes et aux oiseaux que recherchent les chasseurs.

Giboyer, chasser au fusil.

Gîte, place où repose le lièvre dans le jour.

Goëland, oiseau qui se trouve sur les bords de la mer, où il se nourrit de poissons.

Gorge. On dit qu'un chien a une belle gorge, pour dire qu'il crie bien.

Gorge, donner gorge aux oiseaux de proie, leur donner à manger.

Goussaut, chien trop court et pesamment construit.

Gouttières, raies creuses qui sont le long de la perche ou mérain de la tête des cerfs, des daims et des chevreuils.

Grais, excroissances que les sangliers ont à la mâchoire supérieure.

Grêle, sonner du grêle, c'est sonner des tons perçants et hautains.

Grisard, canard de mer gros comme une oie.

Grue, oiseau de passage.

Gueule, chien chaud de gueule, qui crie sur la moindre voie, ou dès qu'il voit les autres s'agiter et mettre le nez à terre.

H

Haire, jeune cerf d'un an.

Hallali, moment où l'on prend l'animal et où les chiens le portent à terre.

Hallali, fanfare que l'on sonne pour annoncer que l'animal se rend.

Hampe *du cerf*, sa poitrine : on la lève quand le cerf est en venaison, et elle est très bonne à manger.

Harde, troupe d'animaux rassemblés.

Harde *de chiens*, plusieurs couples de chiens attachés ensemble.

Harde, longue corde qui sert à mener les chiens pour un relais.

Hardouées, cépées de menu bois que les cerfs brisent et tordent comme des harres.

Hase, femelle du lièvre.

Hausser le nez à son limier, c'est lui faire rapprocher une vieille voie.

Haut nez. Chien de haut nez, qui a le nez fin et qui rapproche et suit une voie, quoique de hautes erres.

Haye, cri pour arrêter les chiens qui font une sottise et lorsqu'ils ne sont point sur l'animal de meute.

Héron, oiseau de marais qui vit de poisson.

Herpailles, nombre de biches assemblées.

Hou-l'eau, terme pour engager les chiens à boire.

Houper, *vieux terme*, pour dire appeler.

Houret, mauvais chien.

Hourvari, on dit qu'un animal fait un hourvari, lorsqu'il ruse pour tromper les chiens et retourner sur ses mêmes voies.

Hourvari, cri pour redresser les chiens ; et on leur sonne un hourvari.

Houzures, crottes que le sanglier met sur les branches où il se frotte.

Hurlement, cri du loup.

J

Jappement, cri du chien.

Jarret, partie de l'animal qui sépare la cuisse de la jambe : on dit qu'un chien a beaucoup de *jarret*, pour dire qu'il court vite et longtemps.

Jeter. Un cerf jette ses fumées, c'est-à-dire se vide.

Jeter sa tête. Le cerf jette tous les ans sa tête, *la met bas*, au mois d'avril.

Jouette, trou que le lapin fait en jouant et qui n'a pas de profondeur.

L

Laie, femelle des sangliers.

Ladre, nom que l'on donne aux lièvres qui habitent les endroits marécageux.

Laissées, fientes du loup.

Laisses, fientes du sanglier.

Lambeaux, morceaux de peau velue qui couvraient la tête du cerf dans sa renaissance, et qui se détachent lorsqu'il touche au bois.

Lancé. Être lancé, voir attaquer.

Lancer, faire partir les bêtes fauves de la *reposée*, le loup du *liteau*, le lièvre du gîte, et les bêtes noires de la bauge.

Larmiers du cerf, ce sont les deux cavités qu'il a au-dessous des yeux, d'où coule une humeur gluante.

Lice, chienne propre pour tirer race.

Ligner. Le loup ligne la louve, c'est-à-dire l'accouple ou la couvre.

Limier, chien pour quêter.

Liteau, place où les loups reposent.

Livrée, marques et barres que les faons et marcassins ont sur le corps jusqu'à six mois.

Longer un chemin, le suivre quelque temps sans rentrer à droite ni à gauche.

Loutre, quadrupède amphibie, gros comme un renard, mais plus ramassé : il est châtain, a la tête, les yeux et les dents du rat, le mufle d'un chien, la gueule très fendue et armée de huit dents mâchelières à chaque côté ; il se sert, comme le singe, de ses pieds de devant pour manger ; il a ceux de derrière faits comme une oie ; il se nourrit de poisson dont il fait grande destruction ; aussi cherche-t-on tous les moyens pour le détruire : on le chasse avec des bassets, des briquets ou des chiens de plaine qui ne craignent pas l'eau. On lui tend des pièges, qu'il ne faut pas attacher avec une corde, car la loutre la couperait et emporterait le piège, mais avec une petite chaîne, au bout de laquelle on met un morceau de liège. La peau de la loutre sert, comme celle du castor, pour faire des chapeaux.

Louvart *ou* **Louveteau,** jeune loup.

Louve, femelle du loup.

Louveterie, équipage pour la chasse du loup.

M

Maillé. On dit qu'un perdreau est maillé lorsqu'il est couvert de mouchetures.

Malmené. Un animal est malmené lorsque ses forces s'épuisent.

Mal moulues, fumées mal digérées.

Mal semé, tête de cerf dont les andouillers ne sont point égaux en nombre de chaque côté.

Mangeure, nourriture des sangliers.

Manteau, couleur des plumes des oiseaux, ou pelage des chiens.

Marouette, petit râle d'eau.

Marcassin, jeune sanglier, jusqu'à six mois.

Martelées, fumées bien formées.

Massacre, crâne du cerf avec le bois.

Menée, un chien a une belle menée, c'est-à-dire chasse droit et crie bien ; on appelle, en vénerie, *menée*, la droite route d'un animal.

Menus droits du cerf, la langue, le mufle, les oreilles les daintiers, les petits filets, etc.

Mérain, tronc ou perche de la tête du cerf.

Mettre bas. Les cerfs mettent bas, en quittant leur bois.

Mettre bas. Les animaux mettent bas, c'est-à-dire font leurs petits.

Meule, rond pierreux, d'où sort la perche de la tête du cerf.

Meute, assemblage de chiens courants. *Chiens de* MEUTE, ce sont les premiers qu'on lâche pour lancer.

Vieille MEUTE, premier relais que l'on donne après la meute.

Milan, oiseau de rapine plus gros qu'un pigeon ; il se nourrit de rats, de taupes, de sauterelles, d'oiseaux, de pigeons, etc.

Moquettes. fumées du chevreuil.

Morelle, oiseau de rivière.

Mouée, sang mêlé avec du lait et du pain, dont on fait curée aux chiens.

Mue *du cerf*, lorsqu'il jette sa tête.

Mufle, bout du nez des bêtes fauves.

Muloter. On dit que le sanglier a muloté, lorsqu'il a creusé en terre pour enlever les magasins des mulots ; on dit aussi qu'un chien mulote, lorsqu'il gratte la terre sur les trous de taupe ou de mulot.

Musc *du cerf*. Quand il entre en rut.

N

Nappe, peau de cerf.

Nouées, fumées du cerf qui se tiennent, et qui ont l'air d'être nouées ensemble.

Nuit. On dit qu'un animal a fait sa nuit dans un endroit, c'est-à-dire qu'il a été y manger ou promener.

O

Ongles, pinces des bêtes à pied fourchu.

Ordre, espèce et qualité des chiens.

Ortolan, oiseau très bon à manger.

Os *du cerf*, ses ergots.

Outarde, oiseau gros comme une oie ; on les trouve par bandes dans les grandes plaines, où elles se nourrissent d'herbes et de grains.

Outre-passer, s'emporter au delà des voies.

Oie sauvage, oiseau de passage, qui ressemble à l'oie domestique : ils arrivent l'hiver par bandes et se tiennent sur les étangs et dans les blés verts, qu'ils brûlent de leur fiente ; ils sont très méfiants.

P

Parc, bois ou terrain clos de murs ou de haies.

Parement, chair qui vient par-dessus la venaison du cerf, des deux côtés du corps.

Passée, place où les animaux ont coutume de passer.

Pat, nourriture de l'oiseau.

Pat, farine et son que l'on détrempe dans des lavures pour nourrir les chiens.

Pâter. Le lièvre pâte, c'est-à-dire emporte de la crotte à ses pattes quand il a plu.

Pavillon, le côté le plus large de la trompe.

Pais, grand pais, grand bois.

Pelage, couleur du poil des animaux.

Pelotée, lice couverte d'un chien.

Pennes, grandes plumes de l'aile et de la queue des oiseaux de proie.

Percer. Un animal perce, tire le long.

Percer au fort, piquer au fort, passer à travers les endroits les plus fourrés.

Perche ou *mérain*, partie de la tête du cerf, d'où sortent les andouillers et chevillures.

Perlures, espèce de croûte raboteuse, et en forme de perles, qui est aussi dure que le reste de la tête du cerf.

Pigache, nom que l'on donne au sanglier qui a un ongle plus long que l'autre.

Pinces, bout des ongles ou du pied de tous les animaux à pied fourchu.

Piqueur, veneur qui appuie et suit les chiens, qui a soin de la meute et conduit la chasse.

Piquer, suivre les chiens.

Piste, suivre la piste d'un animal, le suivre pied pour pied.

Plateaux, fumées du cerf au printemps.

Plongeon, oiseau aquatique.

Pointe, un animal chassé fait une pointe, c'est-à-dire perce devant lui sans se détourner.

Porchaison, temps où les sangliers sont gras.

Portée, branches que l'animal renverse en passant dans le bois, et qui marquent sa hauteur, sa grosseur, et de quel côté il a la tête tournée.

Portée de loup ou de chien, nombre des petits que la mère met au monde.

Portière, lice dont on tire race ; les Anglais ne font point chasser leurs *lices portières*, mais les laissent en liberté à la maison.

Q

Quaccendre, flux du ventre des loups et des chiens.

Quartanier, sanglier qui a quatre ans.

Quatrième tête, cerf de cinq ans.

Quête, tons que l'on sonne pour faire quêter les chiens.

Quinteux, chien capricieux.

R

Rabat. Faire un rabat, au bois ou en plaine, embrasser un terrain où il y a à un bout des tireurs, et à l'autre des gens qui marchent droit aux tireurs pour leur faire passer le gibier.

Rabattre. Un limier se rabat lorsqu'il donne quelque connaissance à celui qui le mène.

Rachée, souche de bois qui a été coupée, et sur laquelle il repousse des branches.

Ragot, sanglier qui a quitté les compagnies, mais qui n'a pas encore trois ans faits.

Railés, on dit que des chiens sont bien railés lorsqu'ils sont tous de même taille.

Raire, cri du cerf dans le temps du rut.

Rallier, faire joindre au gros de la meute les chiens qui sont restés derrière.

Rameuter, arrêter les chiens qui ont la tête, pour attendre ceux qui suivent de loin, et les faire chasser tous ensemble.

Randonnée, circuit que fait l'animal.

Rangier *ou* **Renne**; il ressemble au cerf, a la tête plus grande et plus chevillée; il y en a qui portent soixante cors.

Rapport. Le valet de limier fait son rapport de ce qu'il a trouvé dans sa quête.

Rapprocher. Les chiens font un beau rapprocher lorsqu'ils ont suivi longtemps la voie d'un animal passé de hautes-erres, et qu'ils sont parvenus à le lancer.

Rapprocher, suivre pied à pied la voie d'un animal qui a beaucoup de devant.

Raser, se dit de la perdrix qui se couche à plat à la vue du chien. On dit qu'un lièvre se *rase* lorsqu'il se couche comme s'il était au gîte pour n'être pas vu.

Raser le tapis, se dit d'un cheval qui ne lève pas les pieds en marchant.

Ravaler. Un cerf a la jambe ravalée quand ses os sont très abaissés vers le talon.

Rabattre *ses voies*; animal qui passe et repasse plusieurs fois dans les mêmes endroits.

Rebattre. Un chien rebat, c'est-à-dire retourne sur lui, quoique l'animal perce en avant, ou reste à la même place à crier sans raison.

Rebaudir, se dit des chiens qui font les beaux, et placent leur queue sur leurs reins.

Recéler. Un animal se recèle lorsqu'il reste deux ou trois jours sans sortir du même fort.

Réclamer, appeler à soi les chiens.

Refait, nouvelle têtes des bêtes fauves.

Refuite, lieu par lequel les animaux ont coutume de passer.

Régalis, place où le chevreuil a gratté du pied.

Relais, chevaux ou chiens que l'on place sur les refuites des animaux que l'on chasse, pour les prendre au besoin, et remplacer ou aider ceux qui sont fatigués.

Relais volant, relais qui suit la chasse, pour le donner sûrement.

Relaisser. Les animaux chassés se relaissent, c'est-à-dire s'arrêtent et se couchent après avoir pris de l'avance sur les chiens.

Relayer, changer de cheval.

Relancer, faire repartir l'animal qui s'était remis après avoir été couru.

Relevé *d'une bête*, c'est quand elle se lève et sort du lieu où elle a reposé le jour ; on dit, voies ou fumées du relevé du soir, c'est-à-dire du commencement de la nuit.

Relever *un défaut*, retrouver la bonne voie.

Rembuchement, rentrée d'un animal dans le fort.

Rembucher, faire suite d'un animal avec son limier, et le détourner.

Remise, place où le gibier s'arrête après qu'on l'a fait lever. On appelle aussi *remise* un terrain planté en bois dans une plaine, pour servir de retraite au gibier.

Remontrer. Un limier en remontre, c'est-à-dire fait connaître qu'il trouve une voie.

Rencontrer. Les chiens rencontrent, c'est-à-dire trouvent une voie.

Rendez-vous, lieu de l'assemblée.

Rendonnée, circuit que l'animal fait autour de l'endroit où il a été attaqué.

Rentrée, c'est l'heure à laquelle le gibier rentre au bois, ou le lieu par lequel il rentre.

Repaire, crotte de lièvre.

Reposée, place où le cerf se couche le matin, et dans laquelle il reste pendant le jour.

Reprendre. Un chien reprend bien, c'est-à-dire qu'il retrouve bien la voie.

Requêté, ton que l'on sonne pour faire travailler les chiens dans un défaut.

Requêter, chercher à retrouver et relancer l'animal que l'on a attaqué.

Ressui. Le cerf, mouillé de la rosée, se jette sur le ventre à l'entrée du fort pour se faire sécher au soleil levant,

et une heure après, se relève pour aller prendre sa reposée.

Ressuyant. Vent ressuyant, c'est-à-dire sec, aigre et piquant.

Retour. Un animal fait un retour en revenant sur lui par les mêmes voies.

Retrait, cerf qui, étant mal mené, retire sa langue en dedans, et de fauve qu'il était il devient presque noir.

Retraite, tons que l'on sonne après la chasse pour s'en revenir. Lorsque l'on a pris, on sonne la retraite fanfarée.

Revenu de tête, c'est lorsque la tête du cerf est tout à fait revenue.

Revêtu de queue, les perdreaux sont revêtus de queue à la fin de juillet ou au commencement d'août.

Revoir *d'un animal*, apercevoir ses pas.

Revoir, *beau revoir*, beau terrain sur lequel les voies sont bien imprimées.

Ridées. Les fumées des vieux cerfs et des vieilles biches sont ridées.

Rider. Un chien ride lorsqu'il suit la voie d'un animal sans crier.

Rides, plis que les vieux sangliers ont entre les gardes et le talon, qui s'impriment en terre.

Robe, couleur du poil d'un chien.

Rompre, empêcher les chiens de chasser.

Ronge, faire son ronge, remâcher et diriger son viandis.

Rouge, maladie des chiens.

Rouge-gorge, petit oiseau très délicat.

Rougeurs. On revoit d'un cerf par les rougeurs, c'est-à-dire par le sang que le bois refait laisse aux branches.

Routailier, chasser un animal avec un chien que l'on tient au trait.

Ruminer. Le cerf remâche, rumine comme le bœuf.

Ruses, moyens que l'animal chassé emploie pour tromper les chiens et s'en défaire.

Rut, amour des animaux sauvages.

S

Saccade, donner une saccade à son limier en tirant le trait lorsqu'il se rabat de mauvaises voies, ou que l'on voit qu'il va crier.

S'avancer. Un cerf s'avance, c'est-à-dire trotte.

Seconde tête, cerf de trois ans.

Sentiment, odeur qui frappe le nez du chien.

Serrer de près, suivre de près.

Siffler, sifflement que fait le limier quand il sent qu'il est près de l'animal dont il fait suite.

Six chiens, relais composé de vieux chiens que l'on donne sur les fins de l'animal.

Sole, dessous du pied des animaux.

Sonner, donner du cor.

Souffler au poil, c'est lorsque les chiens suivent de très près un animal.

Souillard, place où le sanglier a pris souille.

Souille. Le sanglier prend souille, c'est-à-dire se couche dans l'eau ou dans la boue.

Suite, faire suite, suivre avec le limier.

Suites, parties du sanglier.

Suraller, lorsque le limier passe sur les voies d'un animal sans s'en rabattre.

Surneigées, voies recouvertes de neige.

Surpluées, voies dans lesquelles il a plu.

T

Talon, derrière du pied des animaux.

Tayau. On crie *tayau*, lorsque l'on voit le cerf par corps.

Tet, partie de l'os frontal sur laquelle le cerf a son bois planté.

Temps. Revoir de bon temps, trouver une voie de la nuit, ou d'un animal qui vient de passer ; et si elle était d'un jour ou deux, on dirait que c'est de vieux temps.

Tenir *la voie*, suivre bien la voie.

Tenir *les abois*, c'est lorsque l'animal s'arrête au milieu des chiens qui crient dessus.

Terrier, description d'un terrier : les *gueules* qui paraissent au dehors sont les entrées des avenues ou chemins couverts qui conduisent aux *maires*, noms des carrefours ou places ovales qui ont deux, trois ou quatre pieds de diamètre. Outre les chemins qui aboutissent de dehors aux maires, il y a encore un trou très étroit qui a trois pieds de long et que l'on appelle *fusée*, qui conduit à *l'accul*; quelquefois cette fusée est droite, mais le plus souvent elle est courbe. L'*accul* est une place ronde de douze ou quinze pouces de haut sur deux pieds et demi de large, et qui n'a d'autre débouché que la fusée. Voilà comme sont faits tous les terriers de renards et de blaireaux ; ceux des lapins ne sont pas si grands ni si compliqués.

Tête, bois ou cornes des bêtes fauves.

Tirer de long, *tirer le long*, percer en avant sans s'arrêter.

Torches, fumées à demi formées et prêtes à se détacher.

Torsée. Un chien à l'oreille torsée, c'est-à-dire bien placée et faisant le tire-bouchon.

Toucher au bois, ou frayer ; le cerf fraye quand il détache la peau velue qui couvrait son bois, ou sa tête nouvellement refaite.

Tout-couais, terme pour faire taire les chiens qui crient mal à propos.

Trace, pied du sanglier et de la loutre.

Traîne, perdreaux en traîne, petits qui ne peuvent pas encore voler ; et si l'on tombe dessus, la mère vole bas, en criant et faisant la blessée.

Traînée, pour mettre dedans les jeunes chiens ; on fait traîner, au bout d'une corde, un pied ou une épaule de l'animal pour lequel on le destine, et on les fait chasser cette voie. Les personnes qui n'ont pas une étendue de bois assez considérable pour chasser, lorsqu'il y a des grains sur terre, sans craindre les débuchés, peuvent chasser des traînées, pour tenir leur équipage en haleine.

Trait, longue corde que l'on attache à la botte du limier, pour le mener en quête.

Tranchants, côté du pied du sanglier.

Tranchée, trou en long, que l'on fait pour fouiller les renards et blaireaux.

Traquenard, piège que l'on tend pour les animaux nuisibles.

Traque, *battue* ou *rabat*.

Travail *du sanglier*, endroit où il a fouillé et renversé la terre.

Troisième tête, cerf de quatre ans.

Troler, quêter avec les chiens pour lancer un animal, lorsqu'il n'y en a point de détourné.



Vaines, fumées légères et mal formées.

Valet de chiens, celui qui a soin des chiens.

Valet de limier, celui qui va détourner.

Valoir, se faire valoir, se dit d'un animal qui, dans un terrain gras, a imprimé son pied et sa jambe, de manière à le faire juger plus fort qu'il ne l'est en effet.

Va outre, terme que l'on emploie pour faire aller son limier en avant.

Vary-revary, ce que l'on crie aux chiens quand l'animal a fait un retour.

Vautrat, chasses des bêtes noires.

Vau-vent, un animal s'en va à vau-vent, lorsqu'on s'en va le vent au cul.

Vay-le-ci-alai, ce que l'on crie lorsque l'on revoit du sanglier.

Venaison, chair et graisse du cerf.

Vénerie, chasse à courre.

Velci revari-volcet, se crie lorsqu'un cerf ruse et revient dans ses mêmes voies.

Vermiller, c'est lorsque le sanglier fouille en terre pour y chercher des vers.

Viande, pâture des bêtes fauves.

Vieille meute, premiers relais qui se donnent après les chiens de meute.

Vlaau, ce que l'on crie pour la vue du sanglier.

Vlaoo, pour la vue du loup.

Vloo, pour la vue du lièvre.

Voie, endroit par où va l'animal.

Vue, on sonne la vue lorsqu'on voit l'animal par corps.

Vider. Les chiens se vident, c'est-à-dire jettent leurs excréments.

Vider *l'enceinte*, c'est lorsqu'un animal sort de la partie des bois dans laquelle il était remis.

LOI SUR LA CHASSE

SECTION PREMIÈRE.

De l'exercice du droit de chasse.

Article 1er. Nul ne pourra chasser, sauf les exceptions ci-après, si la chasse n'est pas ouverte, et s'il ne lui a pas été délivré un permis de chasse par l'autorité compétente.

Nul n'aura la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit.

2. Le propriétaire ou possesseur peut chasser ou faire chasser en tout temps, sans permis de chasse, dans ses possessions attenant à une habitation et entourées d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins.

3. Les préfets détermineront, par des arrêtés publiés au moins dix jours à l'avance, l'époque de l'ouverture et celle de la clôture de la chasse, dans chaque département.

4. Dans chaque département il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n'y est pas permise.

En cas d'infraction à cette disposition, le gibier sera saisi, et immédiatement livré à l'établissement de bienfaisance le plus voisin, en vertu soit d'une ordonnance du juge de paix, si la saisie a eu lieu au chef-lieu de canton, soit d'une autorisation du maire, si le juge de paix est absent, ou si la saisie a été faite dans une commune autre que celle du chef-lieu. Cette ordonnance ou cette autorisation sera délivrée sur la requête des agents ou gardes qui auront opéré la saisie, et sur la présentation du procès-verbal régulièrement dressé.

La recherche du gibier ne pourra être faite à domicile que chez les aubergistes, chez les marchands de comestibles et dans les lieux ouverts au public.

Il est interdit de prendre ou de détruire, sur le terrain d'autrui, des œufs et des couvées de faisans, de perdrix et de cailles.

5. Les permis de chasse seront délivrés, sur l'avis du maire et du sous-préfet, par le préfet du département dans lequel celui qui en fera la demande aura sa résidence ou son domicile.

La délivrance des permis de chasse donnera lieu au payement d'un droit de vingt-cinq francs (15 fr.) au profit de l'Etat, et de dix francs (10 fr.) au profit de la commune dont le maire aura donné l'avis énoncé au paragraphe précédent.

Les permis de chasse seront personnels ; ils seront valables pour tout le royaume, et pour un an seulement.

6. Le préfet pourra refuser le permis de chasse :

1° A tout individu majeur qui ne sera point personnellement inscrit, ou dont le père ou la mère ne serait pas inscrit au rôle des contributions ;

2° A tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés dans dans l'art. 42 du Code pénal, autres que le droit de port d'armes ;

3° A tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois, pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique ;

4° A tout condamné pour délit d'association illicite, de fabrication, débit, distribution de poudre, armes ou autres munitions de guerre ; de menaces écrites ou de menaces verbales, avec ordre ou sous condition ; d'entraves à la circulation des grains ; de dévastations d'arbres ou de récoltes sur pied, de plants venus naturellement ou faits de mains d'homme ;

5° A ceux qui auront été condamnés pour vagabondage, mendicité, vol, escroquerie, ou abus de confiance.

La faculté de refuser le permis de chasse aux condamnés dont il est question dans les paragraphes 3, 4 et 5 cessera cinq ans après l'expiration de la peine.

7. Le permis de chasse ne sera pas délivré :

1° Aux mineurs qui n'auront pas seize ans accomplis ;

2° Aux mineurs de seize à vingt et un ans, à moins que le permis ne soit demandé pour eux par leur père, mère, tuteur ou curateur, porté au rôle des contributions ;

3° Aux interdits ;

4° Aux gardes champêtres ou forestiers des communes et établissements publics, ainsi qu'aux gardes forestiers de l'État et aux gardes-pêche.

8. Le permis de chasse ne sera pas accordé :

1° A ceux qui, par suite de condamnations, sont privés du droit de port d'armes ;

2° A ceux qui n'auront pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour l'un des délits prévus par la présente loi ;

3° A tout condamné placé sous la surveillance de la haute police.

9. Dans le temps où la chasse est ouverte, le permis donne, à celui qui l'a obtenu, le droit de chasser de jour, à tir et à courre, sur ses propres terres et sur les

terres d'autrui avec le consentement de celui à qui le droit de chasse appartient.

Tous autres moyens de chasse, à l'exception des furets et des bourses destinés à prendre le lapin, sont formellement prohibés.

Néanmoins les préfets des départements, sur l'avis des conseils généraux, prendront des arrêtés pour déterminer :

1° L'époque de la chasse des oiseaux de passage autres que la caille, et les modes et procédés de cette chasse;

2° Le temps pendant lequel il sera permis de chasser le gibier d'eau, dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières ;

3° Les espèces d'animaux malfaisants ou nuisibles que le propriétaire, possesseur ou fermier pourra en tout temps détruire sur ses terres, et les conditions de l'exercice de ce droit, sans préjudice du droit appartenant au propriétaire ou au fermier de repousser ou de détruire, même avec des armes à feu, les bêtes fauves qui porteraient dommage à ses propriétés.

Ils pourront prendre également des arrêtés :

1° Pour prévenir la destruction des oiseaux ;

2° Pour autoriser l'emploi des chiens lévriers pour la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles;

3° Pour interdire la chasse pendant les temps de neige.

10. Des ordonnances royales détermineront la gratification qui sera accordée aux gardes et gendarmes rédacteurs des procès-verbaux ayant pour objet de constater les délits.

SECTION II.

Des peines.

ARTICLE 11. Seront punis d'une amende de seize à cent francs :

1° Ceux qui auront chassé sans permis de chasse;

2° Ceux qui auront chassé sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire.

L'amende pourra être portée au double si le délit a été commis sur des terres non dépouillées de leurs fruits, ou s'il a été commis sur un terrain entouré d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins, mais non attenant à une habitation.

Pourra ne pas être considéré comme délit de chasse le fait du passage des chiens courants sur l'héritage d'autrui, lorsque ces chiens seront à la suite d'un gibier lancé sur la propriété de leurs maîtres, sauf l'action civile, s'il y a lieu, en cas de dommage ;

3° Ceux qui auront contrevenu aux arrêtés des préfets concernant les oiseaux de passage, le gibier d'eau, la chasse en temps de neige, l'emploi des chiens lévriers, ou aux arrêtés

concernant la destruction des oiseaux et celle des animaux nuisibles ou malfaisants ;

4° Ceux qui auront pris ou détruit, sur le terrain d'autrui, des œufs ou couvées de faisans, de perdrix ou de cailles ;

5° Les fermiers de la chasse, soit dans les bois soumis au régime forestier, soit sur les propriétés dont la chasse est louée au profit des communes ou établissements publics, qui auront contrevenu aux clauses et conditions de leurs cahiers de charges relatives à la chasse.

12. Seront punis d'une amende de cinquante à deux cents francs, et pourront, en outre, l'être d'un emprisonnement de six jours à deux mois :

1° Ceux qui auront chassé en temps prohibé ;

2° Ceux qui auront chassé pendant la nuit, ou à l'aide d'engins et instruments prohibés, ou par d'autres moyens que ceux qui sont autorisés par l'art. 9 ;

3° Ceux qui seront détenteurs ou ceux qui seront trouvés munis ou porteurs, hors de leur domicile, de filets, engins ou autres instruments de chasse prohibés ;

4° Ceux qui, en temps où la chasse est prohibée, auront mis en vente, vendu, acheté, transporté ou colporté du gibier ;

5° Ceux qui auront employé des drogues ou appâts qui sont de nature à enivrer le gibier ou à le détruire ;

6° Ceux qui auront chassé avec appeaux, appelants ou chanterelles.

Les peines déterminées par le présent article pourront être portées au double contre ceux qui auront chassé pendant la nuit sur le terrain d'autrui, et par l'un des moyens spécifiés au paragraphe 2, si les chasseurs étaient munis d'une arme apparente ou cachée.

Les peines déterminées par l'art. 11 et par le présent article seront toujours portées au maximum, lorsque les délits auront été commis par les gardes champêtres ou forestiers des communes, ainsi que par des gardes forestiers de l'État et des établissements publics.

13. Celui qui aura chassé sur le terrain d'autrui, sans son consentement, si ce terrain est attenant à une maison habitée ou servant à l'habitation, et s'il est entouré d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins, sera puni d'une amende de cinquante à trois cents francs et pourra l'être d'un emprisonnement de six jours à trois mois.

Si le délit a été commis pendant la nuit, le délinquant sera puni d'une amende de cent francs à mille francs, et pourra l'être d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice, dans l'un et l'autre cas, s'il y a lieu, de plus fortes peines prononcées par le Code pénal.

14. Les peines déterminées

par les trois articles qui précèdent pourront être portées au double, si le délinquant était en état de récidive, s'il était déguisé ou masqué, s'il a pris un faux nom, s'il a usé de violences envers les personnes, ou s'il a fait des menaces, sans préjudice, s'il y a lieu, de plus fortes peines prononcées par la loi.

Lorsqu'il y aura récidive dans les cas prévus par l'art. 11, la peine de l'emprisonnement de six jours à trois mois pourra être appliquée, et si le délinquant n'a pas satisfait aux condamnations précédentes.

15. Il y a récidive lorsque, dans les douze mois qui ont précédé l'infraction, le délinquant a été condamné en vertu de la présente loi.

16. Tout jugement de condamnation prononcera la confiscation des filets, engins et autres instruments de chasse prohibés.

Il prononcera également la confiscation des armes, excepté dans le cas où le délit aura été commis par un individu muni d'un permis de chasse dans le temps où la chasse est autorisée.

Si les armes, filets, engins ou autres instruments de chasse n'ont pas été saisis, le délinquant sera condamné à les représenter ou à en payer la valeur, suivant la fixation qui en sera faite par le jugement, sans qu'elle puisse être au-dessous de cinquante francs.

Les armes, engins ou autres instruments de chasse, abandonnés par les délinquants restés inconnus, seront saisis et déposés au greffe du tribunal compétent; la confiscation, et s'il y a lieu, la destruction en seront ordonnées sur le vu du procès-verbal.

Dans tous les cas, la quotité des dommages-intérêts est laissée à l'appréciation des tribunaux.

17. En cas de conviction de plusieurs délits prévus par la présente loi, par le Code pénal ordinaire ou par les lois spéciales, la peine la plus forte sera seule prononcée.

Les peines encourues pour des faits postérieurs à la déclaration du procès-verbal de contravention pourront être cumulées, s'il y a lieu, sans préjudice des peines de la récidive.

18. En cas de condamnation pour délits prévus par la présente, les tribunaux pourront priver le délinquant du droit d'obtenir un permis de chasse pour un temps qui n'excédera pas cinq ans.

19. La gratification mentionnée en l'art. 10 sera prélevée sur le produit des amendes.

Le surplus desdites amendes sera attribué aux communes sur le territoire desquelles les infractions auront été commises.

20. L'art. 463 du Code pénal ne sera pas applicable aux délits prévus par la présente loi.

SECTION III.

De la poursuite et du jugement.

ARTICLE 21. Les délits prévus par la présente loi seront prouvés, soit par procès-verbaux ou rapports, soit par témoins, à défaut de rapports et procès-verbaux, ou à leur appui.

22. Les procès-verbaux des maires et adjoints, commissaires de police, officiers, maréchal des logis ou brigadier de gendarmerie, gendarmes, gardes forestiers, gardes-pêche, gardes champêtres, ou gardes assermentés des particuliers, feront foi jusqu'à preuve contraire.

23. Les procès-verbaux des employés des contributions indirectes et des octrois feront également foi jusqu'à preuve contraire, lorsque, dans la limite de leurs attributions respectives, ces agents rechercheront et constateront les délits prévus par le paragraphe premier de l'art. 4.

24. Dans les vingt-quatre heures du délit, les procès-verbaux des gardes seront, à peine de nullité, affirmés par les rédacteurs devant le juge de paix ou l'un de ses suppléants, ou devant le maire et l'adjoint soit de la commune de leur résidence, soit de celle où le délit aura été commis.

25 Les délinquants ne pourront être saisis ni désarmés; néanmoins, s'ils sont déguisés ou masqués, s'ils refusent de faire connaître leurs noms, ou s'ils n'ont pas de domicile connu, ils seront conduits immédiatement devant le maire ou le juge de paix, lequel s'assurera de leur individualité.

26. Tous les délits prévus par la présente loi seront poursuivis d'office par le ministère public, sans préjudice du droit conféré aux parties lésées, par l'art. 182 du Code d'instruction criminelle.

Néanmoins, dans le cas de chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire, la poursuite d'office ne pourra être exercée par le ministère public, sans une plainte de la partie intéressée, qu'autant que le délit aura été commis dans un terrain clos, suivant les termes de l'art. 2, et attenant à une habitation, ou sur des terres non encore dépouillées de leurs fruits.

27. Ceux qui auront commis conjointement les délits de chasse seront condamnés solidairement aux amendes, dommages-intérêts et frais.

28. Le père, la mère, le tuteur, les maîtres et commettants sont civilement responsables des délits de chasse commis par leurs enfants mineurs non mariés, pupilles demeurant avec eux, domestiques ou préposés, sauf tout recours de droit.

Cette responsabilité sera réglée conformément à l'art. 1384 du Code civil, et ne s'appli-

quera qu'aux dommages-intérêts et frais, sans pouvoir toutefois donner lieu à la contrainte par corps.

29. Toute action relative aux délits prévus par la présente loi sera prescrite par le laps de trois mois, à compter du jour du délit.

SECTION IV.

Dispositions générales.

ARTICLE **30.** Les dispositions de la présente loi relatives à l'exercice du droit de chasse ne sont pas applicables aux propriétés de la Couronne; ceux qui commettraient des délits de chasse dans ces propriétés seront poursuivis et punis conformément aux sections II et III.

31. Le décret du 4 mai 1812 et la loi du 30 avril 1790 sont abrogés.

Sont et demeurent également abrogés les lois, arrêtés, décrets et ordonnances intervenus sur les matières réglées par la présente loi, en tout ce qui est contraire à ses dispositions.

Donné au palais des Tuileries, le 3e jour de mai 1844.

LOUIS PHILIPPE Ier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

N° 2653. — *Loi qui modifie les articles* 3 *et* 9 *de la loi du* 3 *mai* 1844, *sur la Police de la chasse.*

Du 22 Janvier 1874.

Promulgué au *Journal officiel* du 25 janvier 1874.)

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LA LOI dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE. Les articles 3 et 9 de la loi du 3 mai 1844 sont modifiés ainsi qu'il suit :

ART. 3. Les préfets détermineront, par des arrêtés publiés au moins dix jours à l'avance, les époques des ouvertures et celles des clôtures des chasses, soit à tir, soit à courre, à cor et à cris, dans chaque département.

ART. 9. Dans le temps où la chasse est ouverte, le permis donne à celui qui l'a obtenu le droit de chasser de jour, soit à tir, soit à courre, à cor et à cris, suivant les distinctions établies par les arrêtés préfectoraux, sur ses propres

terres et sur les terres d'autrui, avec le consentement de celui à qui le droit de chasse appartient.

Tous les autres moyens de chasse, à l'exception des furets et des bourses destinés à prendre les lapins, sont formellement prohibés.

Néanmoins, les préfets des départements, sur l'avis des conseils généraux, prendront des arrêtés pour déterminer :

1° L'époque de la chasse des oiseaux de passage autres que la caille, la nomenclature des oiseaux et les modes et procédés de chaque chasse pour les diverses espèces;

2° Le temps pendant lequel il sera permis de chasser le gibier d'eau dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières;

3° Les espèces d'animaux malfaisants ou nuisibles que le propriétaire, possesseur ou fermier pourra en tout temps détruire sur ses terres, et les conditions de l'exercice de ce droit, sans préjudice du droit appartenant au propriétaire ou au fermier de repousser et de détruire, même avec des armes à feu, les bêtes fauves qui porteraient dommage à ses propriétés.

Ils pourront prendre également des arrêtés :

1° Pour prévenir la destruction des oiseaux ou pour favoriser leur repeuplement;

2° Pour autoriser l'emploi des chiens lévriers pour la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles;

3° Pour interdire la chasse pendant les temps de neige.

Délibéré en séance publique, à Versailles, le 22 janvier 1874.

Le Président,
Signé L. BUFFET.

Les Secrétaires,
Signé : FÉLIX VOISIN, L. GRIVART, FRANCISQUE RIVE, LOUIS DE SÉGUR.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA PRÉSENTE LOI.

Signé Mal DE MAC-MAHON, duc DE MAGENTA.

Le Vice-Président du Conseil,
Ministre de l'intérieur,
Signé : BROGLIE.

Pour recevoir *franco* par la poste les ouvrages ci-dessous, en envoyer le montant en un mandat-poste à **MM. Delarue et Cie**, **éditeurs**, 5, rue des Grands-Augustins, à Paris, en ajoutant 15 centimes par franc pour le port.

CONNAISSANCES USUELLES

Armes (Traité de l'art des), **ou les Principes** de l'escrime mis à la portée de tout le monde, par B. Bonnet. Un volume, nombreuses figures explicatives. . . . . **2** fr.

Aviculture (L') **et l'Incubation artificielle.** Traité d'élevage pratique, par A. Forget. Un vol., 44 gravures. **2** fr.

Basse-Cour, Pigeons et Lapins, par H. de La Blanchère. Un volume illustré de nombreuses figures. . . . . **2** fr.

Basse-Cour (Petit traité de la). Un volume . . . **1** fr. **25**

Bonne Compagnie (Manuel de la), du bon ton, de la politesse et des usages du monde, par **Boitard.** Nouvelle édition, revue par Mme J.-J. Lambert . . . . **3** fr. **50**

Bon Ton (Manuel du) **et de la** politesse française, par Verardi. Un volume . . . . **1** fr. **25**

Bouvier et du Berger (Manuel du), contenant l'art de soigner les bêtes à cornes, moutons, chèvres, porcs, etc. Un beau volume contenant de nombreuses figures . . . **2** fr.

Boxe, Bâton, Canne et Chausson. Un volume, nombreuses figures . . . . **2** fr.

Canotage, aviron, voile, description des embarcations de plaisance et de course, manœuvres, règles et commandements, suivi d'un vocabulaire du langage maritime. Un volume, figures . . . . **2** fr.

Capitaliste et de **l'Escompte** (Manuel du). Tarif des intérêts à tous les taux, pour toutes les sommes et pour tous les jours de l'année, par Charonville et Dupré. Un vol. **2** fr.

Chiens de Chasse, de Luxe et de Garde, par JEAN ROBERT et L. FORTIN. Description des races, soins à donner, maladies, etc. Un volume, nombreuses figures . . . . . **2** fr.

Cocher (Manuel du) ou Guide pour conduire à un, deux et quatre chevaux. Un volume, nombreuses figures . . **2** fr.

Commerçant (Manuel juridique du), par M. POULET, avocat. Un volume . . . . **2** fr.

Compliments (Recueil de), en vers et en prose, suivi de petites comédies pour fêtes et distributions de prix, par Mme J.-J. LAMBERT. Un volume. . . . . **2** fr.

Compliments (Nouveau recueil de). . . . . . . **1** fr. **25**

Comptes faits de Barème, calculés depuis un centime jusqu'à 10,000 fr. Traité élémentaire d'arithmétique; système métrique; cubage; arpentage, etc. Un volume. . . **2** fr.

Confiseur des ménages, contenant un guide complet pour faire chez soi et sans appareils dispendieux toutes sortes de confise Un volume, nombreuses figures . . . . **2** fr.

Cubage des bois, en grume, équarris et sur pied, au quart, aux cinquième et sixième déduits. **Poids des fers**, quarrés, méplats et ronds; tuyaux, tôle, fonte, etc. Plombs, cuivres et étains. Un volume. . . . . **2** fr.

Cuisinière bourgeoise (Manuel complet de la), contenant un Guide pour les personnes en service, les soins du ménage, des appartements, de la vaisselle et du linge; service de la table suivant le nombre des convives; la manière de découper; les cuisines : française, anglaise et italienne; la pâtisserie, les confitures, etc., etc., par Mlle CATHERINE. Un gros vol., cartonné. . . . . **3** fr. **50**

Cuisinière bourgeoise, par Mlle THÉRÈSE. Un volume, cartonné . . . . **1** fr. **25**

Cuisinière des restes (La). Potages, sauces, purées, ragouts, rôtis, poissons, etc., par Mlle Virginie Étienne. Un volume illustré . . . . 2 fr.

Culture des plantes d'appartement en pots, en caisses, en jardinières. Prix . . . . 1 fr. 25

Danse (Traité de la), par Desrat. Les Danses françaises et étrangères, anciennes et modernes; suivi du **Cotillon et ses figures**. Un volume. . . . . 2 fr.

Distillateur (Manuel du). Fabrication des liqueurs et des parfums sans appareils, par Ch. Delannoy. Un volume, nombreuses figures. . . . . 2 fr.

Équitation (Traité d'), contenant l'art de monter à cheval et les principes pour connaître, dresser, nourrir et panser les chevaux, d'après La Guérinière. Un volume illustré. 2 fr.

Engrais (Les) chimiques et naturels . . . . 2 fr.

Formulaire des actes qu'on peut faire soi-même ou actes sous-seing privé, par Prudhomme. Un volume. . . 2 fr.

Garde Champêtre (Manuel du) et du messier; ou traité raisonné de leurs fonctions; comprenant un commentaire du code rural, par Marc Defaux. Un volume . . . 3 fr. 50

Gymnastique (Traité de) à l'usage des lycées, collèges, sociétés de gymnastique, et des jeunes filles . . . . 2 fr.

Hygiène à table par le Dr Foveau de Courmelles. . 2 fr.

Jardinier (Manuel théorique et pratique du), contenant les connaissances élémentaires de la culture, la taille des arbres, la culture des plantes potagères, des arbres fruitiers, des arbres et plantes d'ornement, des plantes de serre chaude et tempérée, etc. Un volume in-8 de 600 pages, par Deschamps, nombreuses figures. . . . . 7 fr. 50

Jardinier (Manuel du), contenant les époques des semis, la taille des arbres, la description et la culture des plantes potagères et d'ornement, des plantes d'orangerie et de serre, par Boitard. Un gros volume cart., nombreuses fig. **3** fr. **50**

Jardinier (Manuel du), contenant tout ce qui concerne la culture des jardins potagers et fleuristes, la taille des arbres, etc., par Vincent Lucas. Un volume illustré. **2** fr.

Jardinier (Guide manuel du), contenant l'art de cultiver et de décorer les jardins, par Ragonnot-Godefroy . . **1** fr. **25**

Jeux de Cartes (Manuel des). Un volume in-12. . . **2** fr.

Laiterie modèle (La). Traitement du lait et de la crème; fabrication des beurres et fromages, leurs falsifications dévoilées. Un volume, figures explicatives. . . . . . **2** fr.

Magnétisme et Hypnotisme, contenant la théorie pratique de tous les moyens en usage pour faire naître le sommeil somnambulique, par le Dr Stevenson. . . . . **2** fr.

Maladies et Hygiène de l'enfance, par le Dr Foveau de Courmelles . . . . **2** fr.

Oiseaux d'agrément. L'art de les élever en volière et en cage, de leur apprendre à siffler, chanter et parler, et de prévenir et guérir leurs maladies, par Delaplace. **1** fr. **25**

Natation (Traité de), par Roger, ou l'Art de nager en rivière et en mer. Un volume, nombreuses figures. . . . . **2** fr.

Patinage (Traité du), par Georges Deney, suivi du règlement du Cercle des Patineurs. . . . . **2** fr.

Pâtissier français (Le), contenant la manière de préparer soi-même toutes les pâtisseries, sirops, liqueurs et rafraîchissements pour bals et soirées. Crèmes, glaces et sorbets, par Bernard. . . . . **2** fr.

Pêche en eau douce (La), contenant tous les principes de la pêche à la ligne. la description des engins, les mœurs des poissons et les eaux où ils se tiennent; la réglementation du droit de pêche, par H. de la Blanchère . . . . 2 fr.

Pêcheur (L'art du), contenant tous les renseignements nécessaires au pêcheur à la ligne . . . . 1 fr. 25

Photographie (La). Matériel, atelier, laboratoire, devis approximatif, opérations, plaques, photographie instantanée, photographie à la lumière artificielle, agrandissements, etc., par Ch. de Mainbressy. . . . . 2 fr.

Phrénologie, d'après Lavater, Gall et Spurzheim. Nombreuses figures. . . . . 2 fr.

Politesse (Manuel de la), des usages du monde et du savoir-vivre, par Mme J.-J. Lambert. . . . . 2 fr.

Propriétaires (Manuel des), locataires et entrepreneurs, par L. Delanoue . . . . 2 fr.

Secrétaire des enfants (Le nouveau). Lettres pour les fêtes et le jour de l'an, par Mmes Eugénie et Laure Fiot. 2 fr.

Secrétaire général (Le), contenant des modèles de pétitions, des instructions relatives à tous les usages de la correspondance, lettres de fêtes, de bonne année, de condoléance, de recommandation, de remerciements, etc., etc.; lettres de commerce et d'affaires, etc. . . . . 2 fr.

Secrets de toilette (Mille et un), d'hygiène et d'économie domestique, par Mme de Beauval. . . . . 2 fr.

Sténographie (La). Méthode simplifiée pour l'apprendre sans maître . . . . 2 fr.

Taille des arbres fruitiers, par Butrex de Morine. Un volume illustré. . . . . 1 fr. 25

Tenue des livres (La). Méthode simplifiée mise à la portée de tout le monde, par Prudhomme. Édition contenant le code de commerce et la loi sur les sociétés. . . 2 fr.

Tireur (Manuel du). Armes de guerre, de précision et de chasse; armes à répétition; tir au pistolet et au revolver; à l'usage des amateurs et des sociétés de tir, par le Capitaine D. Prix. . . . . 2 fr.

Vélocipédiste (Manuel du). Historique, description des machines, choix, entretien. Hygiène des cyclistes; conseils pratiques pour la route; réglementation de la vélocipédie militaire. Nouvelle édition . . . . 2 fr.

Vétérinaire (Manuel du), ou Traité des maladies du cheval et des remèdes qu'on doit employer pour les guérir, d'après les traités les plus récents. Nombreuses figures. . . 2 fr.

Vigneron (Manuel du). Nombreuses figures; par Schlœsing. Prix. . . . . 2 fr.

COLLECTION DE VOLUMES

SUR

LES ARTS DU DESSIN

Aquarelle. Lavis, gouache, détrempe, camaïeu, fresque et miniature. Traité théorique et pratique indiquant la manière de peindre sur papier, parchemin, ivoire, bois, plâtre, étoffe et métaux, suivi de la *peinture au pastel*, par E. Dubois. 1 vol. in-8. . . . . 1 fr. 50

Dessin (Traité du). Notions préliminaires, premiers essais, perspective, division et pratique du dessin, etc. 1 volume in-12, nombreuses figures. . . . . 2 fr »

Fusain (Le), suivi du dessin au crayon, à la mine de plomb, à l'estompe, à la sanguine et à la plume. Papiers, plumes, crayons, exécution; manière de fixer les dessins; encadrements. D'après les méthodes des Maîtres, par E. Dubois. 1 volume in-8. . . . . **1** fr. **50**

Peinture à l'huile (traité théorique et pratique), indiquant la manière de peindre, la préparation et l'application des couleurs. Suivi de l'art de conserver et de restaurer les tableaux, par E. Dubois. 1 volume. . . . . . . **1** fr. **50**

Perspective linéaire et aérienne (Traité théorique et pratique de) appliqué aux arts du dessin, par E. Dubois. 1 vol. in-8.. **1** fr. **50**

Photographie (La), mise à la portée de tous. Procédés au collodion, plaques au gélatino-bromure, papier pelliculaire, épreuves au charbon, photographie instantanée. Édition ornée de nombreuses figures, précédée d'une notice historique, par E. Dubois. 1 volume in-8.. . . . . . **1** fr. **50**

Porcelaine (Peinture sur), émail, faïence, verre et barbotine, pâte dure, pâte tendre, biscuit, préparation et application des couleurs. Suivi **de l'Art de cuire**, par E. Dubois. 1 volume in-8.. . . . . **1** fr. **50**

Statuaire (La), TERRE CUITE ET SCULPTURE, modelage et moulage des bustes, statues, bas-reliefs et ornements d'architecture. Terre, cire, plâtre, marbre, pierre, bois, ivoire, albâtre, etc., par E. Dulois. 1 volume in-8. . . **1** fr. **50**

Bibliothèque d'Hygiène et de Médecine
USUELLES

L'Hygiène à Table, soins de l'estomac, par le Dr Foveau de Courmelles, lauréat de l'Académie de médecine. 1 vol. in-12. . . . . **2** fr. »
Ouvrage honoré d'un diplôme d'honneur par la Société nationale d'encouragement au bien.

Hygiène des voies génito-urinaires, soins et traitements des maladies intimes des deux sexes, par le Dr DÉJASON. 1 volume in-12. . . . . 2 fr. »

Traité de médecine pratique, description des maladies, premiers soins à donner, par le Dr Pierre CONDAMIN. 1 vol. in-12. . . . . 2 fr. »

L'Électricité curative, par le Dr FOVEAU DE COURMELLES. Un volume, cartonné. . . . . 4 fr. »

Bibliothèques des Jeux

ET DES AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Académie des Jeux, contenant la règle de tous les jeux de cartes, d'adresse, de calcul et de hasard ; jeux de société, de jardin, etc., préface historique de Jules ROSTAING ; illustrations de TÉLORY. 1 volume in-8 de 416 pages. . . 6 fr. »

Académie des Jeux, contenant la règle de tous les jeux de cartes, billard, échecs, dames, dominos, etc., par RICHARD. Prix. . . . . 1 fr. 25

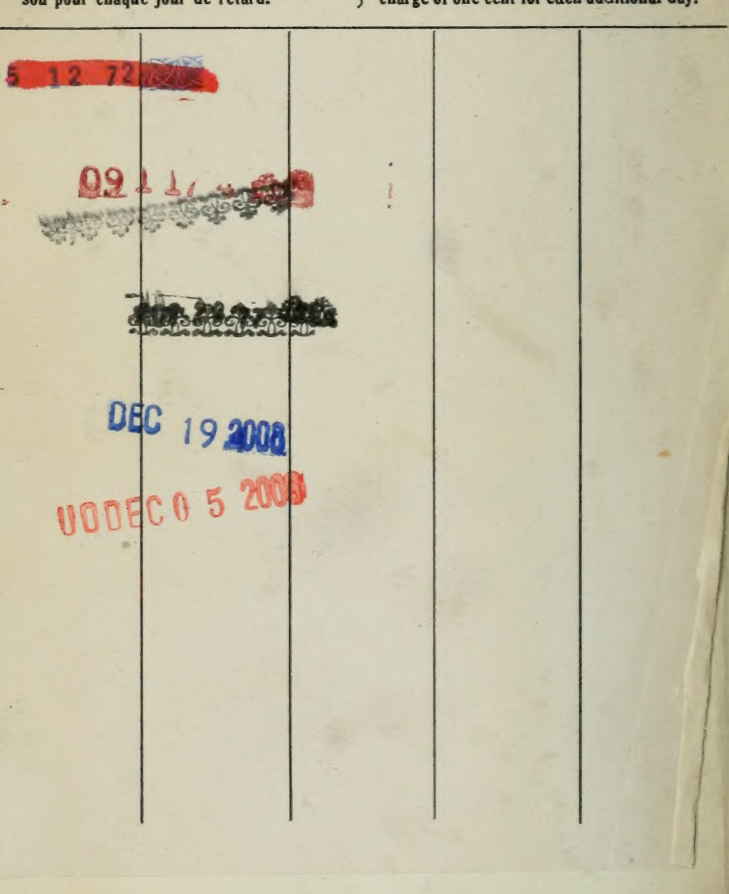
Amusements de société (Les mille et un). Recueil de tours d'adresse, de cartes ou d'escamotage, de subtilités ingénieuses, de récréations mathématiques, d'expériences de physique, etc., avec gravures pour l'intelligence du texte. 1 volume. 2 fr. »

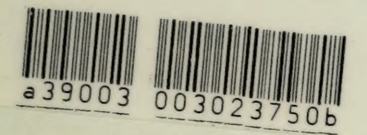
Baccara (Le) théorique et pratique, examen et règle de tous les cas possibles, par LAUN. 1 volume in-8. . . . 1 fr. 50

Billard (Le), par VIGNAUX. Règle du jeu, théorie des effets, coups de série, détermination du point de choc, quantité de billes, angle de déviation, visé spécial des coups de finesse. Série de la ligne, série américaine. 1 volume in-8 de 410 pages et 232 figures. . . . . 6 fr. »

D.260.7.10




DEC 19 2008
UODEC 0 5 2008


a39003 003023750b